Digitized by Google

NOTES HISTORIQUES

SUR LE CULTE

DE LA SAINTE VIERGE

DANS LE DIOCÈSE DE LIMOGES

PAR

L'ABBÉ J.-B. L. ROY-PIERREFITTE

LIMOGES

IMPRIMERIE DE CHAPOULAUD FRÈRES

1858

4806 E 34

23 JY60

Le Portrait de la Vierge trouué dans le Château Des-Places en la Haute-Marche, le 17. Août 1664. De laquelle le Visage suë toûjours & fait de grands Miracles.

NOTES HISTORIQUES

SUR LE CULTE

DE LA SAINTE VIERGE

DANS LE DIOCÈSE DE LIMOGES

PAR

L'ABBÉ J.-B. L. ROY-PIERREFITTE

LIMOGES

IMPRIMERIE DE CHAPOULAUD FRÈRES

1858

Digitized by Google

A JÉSUS PAR MARIE

Digitized by Google

A Mgr Desprez,

Evêque de Limoges.

Monseigneur,

Quand je songeai à réunir en brochure ces « Notes historiques sur le Culte de la sainte Vierge dans le diocèse de Limoges », je me proposai de les dédier à ma Mère, qui, la première, m'apprit à prononcer, après l'adorable nom de Jésus, l'auguste et doux nom de Marie; mais vous avez daigné me venir en aide en demandant à vos prêtres

Digitized by Google

des renseignements précieux, qui m'eussent échappé.

Vous offrir à vous-même ces modestes pages, Monseigneur, c'est donc un devoir de justice et de reconnaissance.

Je suis heureux de le remplir, en vous priant aussi d'agréer l'expression du profond respect avec lequel

J'ai l'honneur d'être

Votre très-humble et très-obéissant serviteur

23 JYC

J.-B. L. Ray-Pierrefitte.

Limoges, le 1er Mai 1858.

PRÉFACE.

On sait que, après la proclamation du dogme de l'immaculée Conception de la sainte Vierge, les fidèles de France, ne trouvant pas leur foi satisfaite des démonstrations si unanimes et si vives remarquées partout dans notre patrie, ont provoqué une démonstration collective.

D'abord on fait élever, par la nation entière, une statue monumentale sous le titre de *Notre-Dame de France*. Cette statue, fondue avec les canons de Sébastopol, dominera le rocher Corneille, qui est majestueusement assis au sommet de la montagne au flanc de laquelle la ville du Puy se développe en amphithéâtre.

Secondement, un comité historique formé à Paris sous la présidence de Mgr le prince abbé Lucien Bonaparte s'occupe d'un livre qui fera l'*Histoire du culte et des sanctuaires de la Mère de Dieu en France*.

Ce Comité historique de Notre-Dame de France ayant bien voulu nous charger des recherches dont il avait besoin pour le diocèse de Limoges, et Mgr Desprez nous

étant venu en aide par les notes que ses prêtres ont envoyées, nous avons rédigé le travail qu'on va lire, et qu'il nous a paru utile de publier en brochure.

Le plan de notre brochure est conforme au programme envoyé par le Comité historique de Notre-Dame de France à chacun de ses correspondants.

C'est seulement pour le diocèse que nous avons ajouté : 1° des notes historiques à la liste des églises et des chapelles qui sont sous le vocable ou le patronage de la sainte Vierge, notes presque toutes empruntées à Nadaud (*Pouillé manuscrit du diocèse*); 2° des notions générales avant chaque liste de confrérie.

Nous espérons que, en lisant la prière qui termine la brochure, tout le monde partagera l'émotion pieuse et douce que nous avons éprouvée nous-même, pauvre malade, quand nous l'avons traduite : cependant les connaisseurs nous reprocheront de n'avoir pas su rendre la grâce naïve du texte latin.

23 JYC

K

I.

LISTE DES OUVRAGES ÉCRITS SUR LA SAINTE VIERGE PAR DES AUTEURS APPARTENANTS AU DIOCÈSE DE LIMOGES.

—

1° Deux proses, commençant, l'une par ces mots :

Ave, Maria, flos virginum ;

l'autre, par ceux-ci :

Gabrieli, cœlesti nuntio,

sont dues à Pierre de Pétiviers, ancien prieur de Cluny, abbé de Saint-Martial de Limoges de 1156 à 1160. Nous n'avons pu retrouver ces proses, que nous citerions en les traduisant.

2° Les Heures de Notre-Dame, a l'usage de Lymoges, toutes au long, avec plusieurs belles oraisons nouvellement adjoutees, MDLXXEEE, se vend, a Lymoges, chez Hugues Barbou.

3° Heures de Notre-Dame, a l'usage de Lymoges, toutes au long, avec plusieurs belles oraisons en latin et en françois, et y a este adjoute la confession generale et les hymnes plus communs de l'annee, avec le Ps. *In exitu Israël* et la prose *Juste judex*, et le calendrier reforme, a Lymoges, par Hugues Barbou, 1589.

4° Le Rosaire établi dans tout le monde chrétien par saint Dominique, in-16, imprimé, en 1709, à Limoges, chez François Meilhac. — Ce livre fut écrit par Léonard Puybeby, né à St-Léonard, et profés du couvent des frères Prêcheurs de Limoges, chez lesquels il mourut.

5° De la Dévotion au très-saint et immaculé Cœur de Marie, ou nouveau Manuel à l'usage des confréries du très-saint et immaculé Cœur de Marie, pour la conversion des pécheurs, par un prêtre du diocèse de Limoges, in-18 de 348 pages. Limoges, imprimerie de Darde, 1840. — L'auteur est M. Dissandes de Bogenet, vicaire général de l'évêque de Limoges.

6° Instruction et règlement relatifs aux confréries en général, et en particulier à celles du très-saint Sacrement, du sacré Cœur de Jésus, du Rosaire et du très-saint et immaculé Cœur de Marie, pour la conversion des pécheurs, par Mgr Prosper de

Tournefort, évêque de Limoges, in-12. Limoges, imprimerie de Barbou frères, 1843.

7° Mandement de Mgr Bernard Buissas, évêque de Limoges, qui prescrit, dans son diocèse, les prières qu'a demandées N. S. P. le Pape par l'encyclique du 2 février 1849, concernant l'immaculée Conception de la très-sainte Vierge, in-4° de 8 pages. Barbou frères, 30 juin 1849.

8° Ordonnance de Mgr Bernard Buissas, évêque de Limoges, qui prescrit un règlement pour les saints exercices du mois de Marie, in-4° de 4 pages. Barbou frères, 8 mars 1851.

9° Mandement de Mgr Bernard Buissas, évêque de Limoges, à l'occasion du décret du souverain Pontife, pour le dogme de l'immaculée Conception de la sainte Vierge, in-4 de 8 pages. Barbou frères, 20 janvier 1855.

10° Lettre pastorale de Mgr Berthaud, évêque de Tulle, pour la publication des lettres apostoliques portant définition du dogme de l'immaculée Conception de la très-sainte Vierge, in-4° de 36 pages. Tulle, imprimerie de Mme veuve Drapeau, 1er mars 1855. — Mgr Berthaud est né à Limoges.

11° Notice sur le pèlerinage d'Arliquet, paroisse d'Aixe-sur-Vienne. Limoges, Barbou frères, dé-

cembre 1857, in-18 de 72 pages, par l'abbé Eugène Rougerie, né à Aixe près Limoges. — Cette brochure renferme trois cantiques composés, en l'honneur de Notre-Dame d'Arliquet, par M. l'abbé Dorat, né à Eymoutiers (Haute-Vienne).

12° Paraphrase sur les litanies de la sainte Vierge, par l'abbé Delor, curé de Saint-Pierre, à Limoges, in-12. Paris, Louis Vivès, 1858. — M. l'abbé Delor est né à Limoges.

13° Vie de la très-sainte Vierge, par M. l'abbé Paul Jouhanneaud, chanoine honoraire, directeur de l'œuvre des Bons Livres, in-4 et in-12. Limoges, Martial Ardant frères, 1854.

II.

LISTE DES ÉGLISES ET DES CHAPELLES QUI SONT SOUS LE VOCABLE DE LA SAINTE VIERGE.

—

Archiprêtré de Limoges.

L'église Sainte-Marie, ancienne chapelle des Dominicains, bâtie en 1241, aujourd'hui paroisse (fête patronale, la Présentation). — La chapelle des Filles-de-Notre-Dame, établies à Limoges en 1634 (Assomption). — La Visitation-Sainte-Marie, à Limoges, chapelle des religieuses de ce nom, qui s'y établirent le 28 décembre 1643; *détruite.* La chapelle actuelle, située près de la Vienne, servit aux Carmes-Déchaussés jusqu'à la fin du XVIIIe siècle (la Visitation de la sainte Vierge). — La chapelle de Notre-Dame de la Rochette, à Limoges; *détruite.* — Notre-Dame des Arènes, à Limoges : église paroissiale en 1031, prieuré en 1158, léproserie vers 1200, prieuré séculier en 1360; *ruinée en* 1436.

— Notre-Dame du Puy en Velay, chapelle située dans l'ancienne paroisse de Saint-Maurice de la Cité, à Limoges, et cédée, en 1659, aux sœurs de Saint-Joseph de la Providence ; *détruite.* — Notre-Dame du Peyteu (en patois limousin *peyteu* veut dire *battoir à laver*), chapelle située près de la Vienne, dans l'ancienne paroisse de Saint-André, à Limoges ; *détruite.* — Notre-Dame de Bonne-Délivrance ou de Préservation, oratoire situé sur la paroisse de Saint-Etienne, à Limoges. — Notre-Dame de la Persévérance, chapelle domestique destinée à recevoir, chaque dimanche, de jeunes ouvriers de Limoges, que surveille et catéchise, depuis 1841, M. l'abbé Dubreuil, prêtre natif de Limoges. De 1841 à 1851, cette chapelle était située avenue du Pont-Neuf, paroisse de St-Etienne ; de 1851 jusqu'à la fin de 1855, elle a été allées des Bénédictins, paroisse de St-Pierre, immédiatement au-dessous de l'entrée de la gare destinée aux marchandises ; depuis 1856, elle est transportée rue des Clairettes, paroisse de St-Michel. — La chapelle des Filles-de-Notre-Dame, à St-Léonard. — La chapelle de Notre-Dame-sous-les-Arbres, à St-Léonard : on dit que le saint solitaire fit construire lui-même le petit oratoire au VIe siècle : (on y célébrait commepatronale

la fête de la Nativité de la sainte Vierge et celle de saint Rémy; aujourd'hui il n'en reste plus que le sanctuaire). — Notre-Dame du Puy-las-Vignas, dans la paroisse de St-Léonard (Nativité); *détruite.* — Notre-Dame des Prières, chapelle rurale dans la même paroisse; *détruite.* — Notre-Dame de Recouvrance; dans le cimetière de Chammain, même paroisse de St-Léonard; *détruite.* — Notre-Dame des Allois, abbaye de filles de l'ordre de St-Benoît, sur la paroisse de La Geneytouse. La chapelle de l'abbaye servait en même temps d'église paroissiale (les patrons étaient saint Laurent et sainte Victoire); *détruite.* — Notre-Dame de Pitié, chapelle rurale dans l'ancienne paroisse des Allois, et aujourd'hui de La Geneytouse. — Sainte-Marie-la-Claire, à Châteauneuf (Nativité); *détruite.* — La chapelle de Notre-Dame de Pitié, dans le cimetière de Verneuil; *détruite.* — Notre-Dame de Pitié, chapelle rurale près d'Ambazac; *détruite.* — Notre-Dame de Pitié, chapelle rurale dans la paroisse de Beaune, sur la route de Limoges à Paris; *interdite et démolie en* 1743. — Notre-Dame de Sauvagnac, chapelle rurale dans la paroisse de St-Léger-la-Montagne. (*Voyez la notice.*) — Notre-Dame de St-Michel-Laurière, dans la paroisse de ce nom, chapelle; *ruinée en* 1744

(Assomption). — Notre-Dame de la ville d'Eymoutiers, jadis église paroissiale (Assomption). — ~~Notre-Dame des Neiges, sur la paroisse de Nexon, chapelle rurale dont la fête se faisait le premier dimanche d'août~~ ; *détruite.* — Notre-Dame d'Arliquet, chapelle rurale près d'Aixe (Nativité). (*Voyez la notice.*) — La chapelle de Notre-Dame du Pont, à Aixe, prieuré, aumônerie ou hôpital en 1556 : en 1250, on l'appelait *maison de l'aumônerie d'Aixe*, et il y avait un recteur; en 1304, la Maison-Dieu de la ville d'Aixe était qualifiée de prieuré et aumônerie (saint Martial, jadis la sainte Vierge); *détruite.*— Notre Dame d'Abondance, chapelle rurale près d'Aixe ; *détruite.* — Notre-Dame de Pitié, chapelle dans le cimetière de St-Paul d'Eyjeaux.

Archiprêtré de Bellac.

Notre-Dame de Bellac, autrefois annexe de Saint-Sauveur, qui était l'église paroissiale, située hors ville, au village de ce nom, aujourd'hui église paroissiale elle-même (Assomption). — Notre-Dame de Lorette, chapelle rurale près de Bellac (Nativité). (*Voyez la notice.*) — L'ermitage de Notre-Dame de Recouvrance, au Dorat, où les frères mineurs Recollets furent établis en 1618 (ils étaient quatre

prêtres et un frère). — La chapelle de la Sainte-Vierge, à Châteauponsat (1212), annexe de la cure en 1463, aujourd'hui chapelle rurale. (*Voyez la notice.*)

Archiprêtré de Rochechouart.

Notre-Dame du Moutier-de-St-Junien, actuellement église paroissiale (Conception de la sainte Vierge). — Notre-Dame du Pont, à St-Junien. (*Voyez la notice.*) — Notre-Dame de Recouvrance, à St-Junien, chapelle réparée en 1542; *détruite.* — La chapelle des Filles-de-Notre-Dame, établies, à St-Junien, le 10 octobre 1654; *détruite.* — Notre-Dame de Pitié, dans le cimetière de Dournazac. — Ste-Marie de Vaux (Nativité). — Notre-Dame du Queyroix, chapelle rurale, bâtie en 1509, et interdite en 1741, dans la paroisse de Saint-Victurnien (Assomption).

Archiprêtré de St-Yrieix-la-Perche.

Notre-Dame du Marché-Vieux de la ville de Saint-Yrieix-la-Perche, chapelle; *détruite.* — Sainte-Marie de la Chapelle, à Saint-Yrieix-la-Perche (Assomption). — Notre-Dame du Pont, dans la paroisse de Ladignac, chapelle. — Notre-Dame du

Bas-Chalus (Nativité). — Notre Dame de Leychaud, chapelle rurale dans l'ancienne paroisse de Lageyrac près Chalus (Nativité). — Notre-Dame des Neiges, sur la paroisse de Nexon, chapelle rurale, dont la fête se faisait le premier dimanche d'août. — Notre-Dame des Places, chapelle rurale, dans la paroisse de St-Hilaire-Lastours. — Notre-Dame d'Aubesaigne, *Alba Sania*, était, en 1061, une obédience, dont Constantin, abbé d'Uzerche, fit l'acquisition. Le vicomte Adémar et sa femme Umberge donnèrent au même monastère d'Uzerche (1118) le droit qu'ils avaient à Aubesaigne. Plus tard ce lieu fut paroisse; c'est aujourd'hui un simple village dans la paroisse de La Porcherie (la fête patronale était la Nativité de la sainte Vierge). — Notre-Dame des Sept-Douleurs, chapelle souterraine de l'église du Chalard (Compassion de la sainte Vierge).

Archiprêtré de Guéret.

La chapelle de Notre-Dame, attenante au château de Monneroux à Guéret; *détruite.* — La chapelle de Notre-Dame de Pitié, au Breuil près Guéret. — Notre-Dame de Lorette, chapelle rurale près Guéret; *détruite.* — Notre-Dame de la Rode, dans la paroisse

d'Ajain. Quoique la chapelle soit détruite, chaque année, au 15 août, on vient encore en assez bon nombre visiter les arbres qui l'abritèrent : beaucoup viennent y danser ; d'autres, y prier et boire à la fontaine voisine, afin de se préserver de la fièvre. Dans l'esprit de presque tous, l'idée du plaisir et celle de la dévotion se concilient parfaitement. — Notre-Dame du Repaire, chapelle des frères Mineurs dans la paroisse de Linards-le-Pauvre, à Boisféru, où se trouvait jadis un ancien hospice ou une chapelle (Notre-Dame des Anges). — Notre-Dame de Bonnat, chapelle dans le bourg de Bonnat près Guéret. Elle était annexe de la cure en 1558 (Nativité). — Notre-Dame de Salagnac (Assomption) : ce bourg, qui avait deux églises, est aujourd'hui un simple village de la paroisse du Grand-Bourg.

Archiprêtré d'Aubusson.

Notre-Dame du Mont, dans le château d'Aubusson, église bâtie en 1527, et où fut transféré le chapitre de Moutier-Roseille en 1673 (Assomption); *détruite.* — Notre-Dame de la ville d'Aubusson, annexe en 1604 ~~, c'était peut-être la même que la~~

précédente. — Notre-Dame du château de Felletin, église bâtie, en 1515, avec les décombres d'un château situé sur une colline voisine, et d'où elle a pris sa qualification. Jusqu'à la fin du siècle dernier, elle servit d'annexe à la paroisse de Beaumont; depuis le rétablissement du culte, la ville ne formant plus qu'une paroisse, elle est annexe de l'église du Moutier, et sert de chapelle au collége ecclésiastique de la ville (Assomption). — Notre-Dame de Sainte-Espérance, chapelle bâtie, en 1620, dans un faubourg de Felletin. — Notre-Dame de la Borne, chapelle rurale dans la paroisse de St-Michel-de-Vaisse. (*Voyez la notice.*) — Notre-Dame dans la ville de Bellegarde, succursale en 1622, aujourd'hui église paroissiale. Bellegarde, capitale du pays de franc-alleu, avait une autre église située à un kilomètre de la ville, et qui était sous le patronage de saint Sylvain, solitaire. Cette seconde église est celle de St-Sylvain, près Bellegarde. — Notre-Dame de Bosrogier, près Bellegarde. En 1844, on a reconstruit, dans le village de Lionne-Franc, autrefois très-considérable, et appartenant encore à la paroisse de Bosrogier, une chapelle dont les traditions locales faisaient remonter la fondation au commencement du XIIIe siècle. Les populations du voisinage

Digitized by Google

ont une grande vénération pour cette chapelle, connue sous le nom de Notre-Dame de Pitié, et où se fait un grand concours lorsqu'on célèbre la fête patronale, qui est la Compassion de la sainte Vierge. — Notre-Dame, chapelle rurale près de Mainsat; *détruite.* — Le prieuré de Sainte-Marie de Mareille, dans l'ancienne paroisse, de Lépinas près Crocq. La chapelle est détruite, et l'ancien territoire de Lépinas dépend de Notre-Dame d'Artige, chapelle rurale soumise à la commanderie de Feniers en 1309, annexe du Mas-d'Artige en 1555 (Nativité); *détruite.* — Notre-Dame de St-Quentin, chapelle souterraine. (*Voyez la notice.*) — Notre-Dame d'Evaux (Assomption). — Notre-Dame d'Arfeuille, ancien prieuré du monastère de Blessac, chapelle rurale dans la paroisse de Saint-Pardoux d'Arnet. Les paroissiens de Saint-Pardoux la visitent avec croix et bannière dès qu'ils craignent une calamité publique. Ce sanctuaire est la propriété d'un simple paroissien, mais on y dit la messe deux fois l'an. — Notre-Dame de Crocq, gracieuse chapelle située sur une place publique au centre de la ville.

Archiprêtré de Bourganeuf.

Notre-Dame du Puy, chapelle située à l'extrémité

de la ville de Bourganeuf. (*Voyez la notice.*) — Le palais de Notre-Dame, dans la paroisse de Thauron, fondé pour le plus tard en 1120, et uni à Citeaux en 1162; *détruit.* — La chapelle du prieuré de Notre-Dame du Chalard, près St-Georges-la-Pouge. — Notre-Dame de Pitié, chapelle dans le cimetière de St-Martin-Château, en 1657. — Notre-Dame de Soubrebost (Assomption).

Archiprêtré de Boussac.

Notre-Dame de Pltié, au grand cimetière de Boussac-le-Château, en 1728. — Notre-Dame près Boussac-les-Eglises, chapelle rurale (Assomption). — Notre-Dame, chapelle rurale près de Gouzon. — Notre-Dame de Gouzon, église paroissiale, autrefois commanderie. — Notre-Dame de Mallevaleix près Châtelus (Assomption).

Etaient encore du diocèse de Limoges jusqu'au commencement de ce siècle : la chapelle de Notre-Dame, au cimetière de Chassenon du diocèse d'Angoulême (Assomption); — Notre-Dame de Pitié, dans la paroisse de Chirac, aussi d'Angoulême; — la chapelle rurale de Notre-Dame de Pitié, dans la paroisse de St-Maurice des Liens près Confolens, même diocèse;

— la chapelle rurale de Notre-Dame de Pitié, dans la paroisse de Grenord, également d'Angoulême ; — Notre-Dame de Recouvrance, chapelle située dans le cimetière de Chabanais, encore d'Angoulême ; *détruite* ; — Notre-Dame de Chaillac en 1459, aujourd'hui diocèse de Bourges ; — Notre-Dame des Clercs, chapelle rurale en 1635, peut-être la même que Notre-Dame de Reclusage, où il y avait un ermite en 1523, dans la paroisse de Nontron, aujourd'hui diocèse de Périgueux (Assomption) ; — la chapelle de Notre-Dame de Pitié dans la paroisse de Genis, aussi diocèse de Périgueux.

III.

ÉGLISES ET CHAPELLES PLACÉES SOUS LE PATRONAGE DE LA SAINTE VIERGE.

—

Archiprêtré de Limoges.

La chapelle du grand séminaire de Limoges, dirigé par des prêtres de Saint-Sulpice depuis 1659 (Présentation de la sainte Vierge au temple). — La chapelle des Carmélites, établies à Limoges le 16 décembre 1618 (Notre-Dame du Mont-Carmel). — La chapelle des Carmes, établis à Limoges depuis 1260 (Notre-Dame du Mont-Carmel); *détruite.* — L'hôpital de l'aumônerie de St-Martial, bâti à Limoges, en 1209, par Luce de St-Hilaire, et uni à celui de St-Alexis de la même ville en 1660; *détruit.* — La chapelle rurale d'Aigueperse, à Limoges, dans l'avenue du Crucifix; *détruite.* — La chapelle rurale de Puylaneau, dans l'ancienne paroisse de St-André à Limoges. En 1492, un marchand de fer (*ferrarius*) nommé Maurin de la Vernhe avait obtenu des indul-

gences pour la réparer ; *détruite.* — La chapelle au Charnier ou *Civori*, dite plus tard du Naveix, dans l'ancienne paroisse de St-André, à Limoges (Nativité de la sainte Vierge); *détruite.* — L'église de Soubrevas, près Limoges (la sainte Vierge et sainte Claire); *détruite.* — La chapelle du collége de Limoges, bâtie par les Jésuites : la première pierre fut posée le 11 juillet 1607; elle fut bénite le le 14 décembre 1629 ; on l'a restaurée en 1828. — La chapelle des sœurs de la Sainte-Famille, fondée, en 1716, près du pont St-Martial, par Marguerite Fauveau de La Rivière (l'Enfant Jésus, la sainte Vierge et saint Joseph). — La chapelle du Bon-Pasteur ou des *sœurs de Marie-Thérèse*, établies à Limoges, le 8 septembre 1834, pour y diriger une maison de refuge, et actuellement chargées aussi d'un asile de préservation pour les jeunes filles exposées, et d'une maison d'éducation correctionnelle. La première messe fut dite dans l'ancienne chapelle le jour de Noël 1834 ; on l'a dite dans la chapelle actuelle le 22 avril 1855. — La chapelle domestique des sœurs de la Charité de St-Pierre, à Limoges. Ces sœurs sont établies depuis 1783 dans la paroisse. Leur chapelle actuelle ne remonte qu'à 1847 (la Présentation). — La chapelle des sœurs de

Nevers, établies dans la paroisse de Sainte-Marie, à Limoges, le 21 novembre 1855, grâce au zèle de M. Chevalier, curé actuel : cette chapelle, dont la première pierre fut posée le 30 juin 1856, a été bénite le 21 novembre de la même année (la Présentation). — La chapelle domestique de Bréjou, dans la paroisse du Vigen, restaurée par la famille Pouyat, et rebénite, le 8 juillet 1852, par Mgr Bernard Buissas. — La chapelle domestique de Pagnac, dans la paroisse de Verneuil, restaurée par la famille Alluaud, et rebénite, en 1851, par Mgr Bernard Buissas, qui donna l'autorisation d'y administrer les sacrements (la sainte Vierge, saint François d'Assises et saint Louis, roi de France). — Laugerie; chapelle de la maison de campagne du grand séminaire de Limoges, dans la paroisse de Feytiat. — Le grand hôpital de Solignac, chapelle rurale (Nativité); *détruite*. — La chapellenie du monastère de Pierre-Buffière, donnée, vers 1070, par le vicomte de Pierre-Buffière, par son fils Bernard et par sa femme Guia, à l'abbé de Solignac; plus tard (1387) elle servit pour la cure du monastère (Invention de la sainte Croix, jadis la sainte Vierge). — L'église de Beynac près Aixe (Nativité). — La chapelle du cimetière de *Tarnum*, prieuré séculier,

commencé en 1202 (la sainte Vierge, *alias* saint Jean l'évangéliste). L'église de Tarn est détruite, et son emplacement sert de cimetière à la petite ville d'Aixe. Cette église ou chapelle fut interdite en 1741. — L'église de Nieul (l'Assomption, jadis saint Pierre). — La chapelle de l'abbaye de Beuil, fondée en 1123, et unie, la même année, à Citeaux (la sainte Vierge et saint Mandet); *détruite.* — Boudau, chapelle rurale dans la paroisse de Saint-Léonard; *détruite.* — Chasso ou Cheyssou, dans la paroisse de Champnétery, chapelle en 1195; cure en 1318 et en 1384; unie au prieuré de St-Léonard dès 1478; annexe de Bujaleuf en 1558 (Nativité de la sainte Vierge et saint Antoine de Padoue). Saint Gaucher, fondateur du prieuré d'Aureil, donna, vers 1130, au prieur de Saint-Léonard Aton tous les droits qu'il avait sur Chasso; *détruite.* — Boisverd, *de Bosco viridi*, dans la paroisse de Bujaleuf, celle ou obédience donnée aux frères de Muret du vivant de saint Etienne, fondateur de l'ordre de Grandmont (Assomption); *détruite.* — La chapelle près Saint-Léonard, ou la chapelle du château du pont de Noblac; *paroisse supprimée.* — Linards, ancienne prévôté, aujourd'hui paroisse (Nativité). — Le Bost-Morbaud ou Le Bost-las-Moujas, prieuré de

filles de l'ordre de Saint-Augustin, fondé près d'Aureil, par saint Gaucher, vers 1074 (la sainte Vierge et saint Marc). L'église romane, qui est encore debout, est depuis long-temps convertie en grange. — L'église de La Geneytouse (Assomption). — La chapelle de La Bonne-Donne, dans la paroisse de Panazol, sur la route de Limoges à St-Léonard; *détruite.* — Royères, près Saint-Léonard, ancien prieuré, aujourd'hui paroisse (saint Thomas de Cantorbéry, jadis la Nativité de la sainte Vierge). — Le Chastenet, dans la paroisse de Feytiat, d'abord prieuré d'hommes, puis prieuré de filles de l'ordre de Grandmont : il fut donné aux frères de Muret du vivant de saint Etienne, leur fondateur; *détruit.* — Masléon, *Mansus leonis*, église commencée en 1289 (Assomption). — Sussac, *Sursiacum*, ancien prieuré, aujourd'hui paroisse (l'Assomption, jadis St Martin et St Pardoux). — L'église des Billanges (Nativité). — La chapelle du grand cimetière de La Jonchère (la sainte Vierge et saint Maurice); *détruite.* — Le prieuré ou l'aumônerie de l'Hôpital, près du bourg de La Jonchère (1510); *détruit.* — La chapelle d'une celle ou obédience, dépendante de Grandmont en 1318, et située près des Billanges (la sainte Vierge et saint Marc); *détruite.* — La

chapelle aux Bardy, paroisse de St-Priest-Taurion (Nativité); *ruinée.* — La chapelle de Muret, près Ambazac, où saint Etienne fonda, vers l'an 1100, l'ordre de Grandmont; *détruite.* — La chapelle de Montcocu (*Mons cuculli*), aussi paroisse d'Ambazac (1124, 1409, 1424); aujourd'hui *détruite.* — La chapelle de la celle de l'Ecluse, où résidaient trois frères en 1295, et qu'on unit à Grandmont en 1318 (la sainte Vierge et saint Marc); *détruite.* — L'église du Chatenet-en-Dognon (Nativité). — L'église de Moissannes (saint Maurice, jadis la sainte Vierge et saint Blaise). — La celle Espagne (*Hispania*) près Sauviat. Trois frères y résidaient en 1295. Elle fut unie au monastère de Grandmont en 1318, et tombait en ruine dès 1574. Aujourd'hui ses ruines, encore visibles, sont couvertes par la forêt de Sauviat, vers la limite des départements de la Creuse et de la Haute-Vienne, à peu près à un kilomètre de la route de Limoges à Clermont-Ferrand. — La Brugière, annexe de l'ancienne paroisse de St-Junien-le-Château près Sauviat (Assomption); *détruite.* — Chadieras, prieuré en 1318, puis simple chapelle rurale, autrefois situé dans la paroisse de Nedde, aujourd'hui dans celle de La Ville-Neuve. Les paroissiens de Nedde vont encore procession-

nellement, avec la statue de la sainte Vierge, à Chadieras, qui est à une lieue de leur bourg, chaque fois qu'ils ont besoin de pluie ou de beau temps.

Archiprêtré de Bellac.

Goutepagnon, près Bellac, chapelle domestique bâtie par M. Henri Génébrias de Goutepagnon, bénite, le 18 août 1835, par Monseigneur de Tournefort, évêque de Limoges, qui accorda quarante jours d'indulgences à perpétuité pour les fidèles qui viendraient y prier avec les conditions requises. — La chapelle du petit séminaire du Dorat, ancienne chapelle de Bénédictines relevant de la Trinité de Poitiers, bâtie en 1625, agrandie en 1818, époque de la fondation du petit séminaire. Elle a servi de salle de réunion au club pendant la révolution de 1793 (l'Annonciation). — La chapelle des sœurs de Marie-Joseph, établies au Dorat en janvier 1841, et dont la chapelle, commencée en août 1853, a été bénite le 14 octobre 1857 (l'immaculée Conception). — L'église de Cieux (l'élévation des reliques de saint Martial et la sainte Vierge). — La chapelle des Carmes, à Mortemart; *détruite*. — L'église de Chamboret, autrefois prieuré

de filles (saint Antoine abbé et la sainte Vierge). — L'église de Nouic, ancien prieuré de filles. — L'église de Bussière-Boffy (l'Assomption). — La chapelle de Rosset, dans la paroisse de Vaulry : en 1295, elle était desservie par cinq frères ; elle fut unie à l'abbaye de Grandmont par une bulle de 1318 (la sainte Vierge et saint Georges); *détruite.* — La chapelle du cimetière de Blond; *détruite.* Jean de Noalet y fonda une vicairie le 28 avril 1494. — L'église de Vitrac-le-Dognon près d'Arnac-la-Poste (saint Jean-Baptiste, jadis la sainte Vierge); *détruite.* — L'église de Mounismes (Nativité). — Le prieuré de Chier, paroisse de St-Léger-Magnazeix (Nativité); *détruit.* — L'église du Buis (l'Assomption). — L'église de Bersac (Nativité). — L'église de Villefavard, réédifiée, après une ruine de soixante ans, par les aumônes du clergé et des fidèles, grâce au zèle de son pieux curé, M. Plainemaison, 1851 (l'immaculée Conception et saint Etienne premier martyr). — L'abbaye de La Colombe, fondée, en 1146, par les vicomtes de Brosse : elle était de l'ordre de Citeaux. — La Bussière-Rapit, dans la paroisse de Fromental (Assomption) ; *détruite.*

Archiprêtré de Rochechouart.

L'église de St-Victurnien (Assomption). — Le prieuré de Beaubreuil, dans la paroisse de St-Cyr-sur-Gorre (Assomption); *détruit*. — L'église de Javerdat (la Nativité de la sainte Vierge, aujourd'hui saint Blaise). — Beauvais ou Beauvoir, dans la paroisse de St-Laurent-sur-Gorre, prieuré-cure en 1310, plus tard prieuré simple; *détruit*. — Les Salles-Lavauguyon, ancien prieuré de l'ordre de Saint-Augustin, fondé en 1075, aujourd'hui paroisse (l'Assomption et saint Eutrope). — L'église de Chéronnac (saint Sauveur et la Nativité de la sainte Vierge). — L'église de Champagnac-de-Gorre, ancien prieuré de filles (la Nativité de la sainte Vierge, depuis saint Paul, apôtre). — Boubon, prieuré de filles de l'ordre de Fontevrault, depuis 1106 (Assomption); *détruit*. — Le prieuré d'Aultavaux ou Tavaux dans la paroisse de Dournazac; *détruit*. — Dans l'ancienne paroisse de Montbrun, aujourd'hui sur le territoire de Dournazac, une chapelle construite par Jean de Montbrun, damoiseau, baron et seigneur du château de Montbrun en 1509 (la sainte Trinité, la sainte Vierge et saint Pierre, martyr).

Archiprêtré de Saint-Yrieix.

Non la collégiale, mais l'église de l'ancien moutier ou paroisse de la ville de St-Yrieix, *détruite.* — Le Chalard (*Carlarium, Castolium, Castalium*), ancien prieuré de l'ordre de Saint-Augustin, aujourd'hui paroisse (l'Assomption et saint Gaufredus). — Chervix-hors-Château (*Carus vicus*), monastère bâti par Etienne, abbé de St-Augustin-lez-Limoges, mort en 1137 (saint Mein, abbé au diocèse de Saint-Malo, jadis la sainte Vierge, saint Jean et sainte Impérie, honorée, le 6 septembre, à Mauprevoir près Charroux en Poitou). L'église romane est convertie en étable et en maison. — La chapelle rurale de Chauveau dans la paroisse de Vicq (Assomption); *détruite.* — Le Cluzeau, celle dans la paroisse de Meuzac : elle fut donnée à l'ordre de Grandmont du vivant de saint Etienne de Muret (la sainte Vierge et saint Eutrope); *détruite.* — La chapelle du cimetière de Magnac-Bourg, 1532; *détruite.* — Les Cars (*de Quadris*), prévôté en 1408 et 1429, aujourd'hui paroisse. Ramnulphe de Las Tours, doyen du chapitre de St-Yrieix, donna le village *de Quadris* au monastère de St-Martial de Limoges vers 1100

(la Nativité de la sainte Vierge, jadis sainte Madeleine). — La chapelle du Pont, près des Cars, 1641 (Nativité); *détruite.* — La chapelle de la maison de Sermur ou Salmur, fondée par les seigneurs de Las Tours vers 1166 : ce fut une celle qui dépendait de Grandmont (la sainte Vierge et saint Hilaire de Poitiers); *détruite.* — Courbefy, *Corbifinum* (la sainte Vierge et saint Eutrope de Saintes). — L'église de Glandon (saint Saturnin de Toulouse, jadis l'Assomption). — La chapelle du cimetière de Saint-Jean-Ligoure, 1481 ; *détruite.* — L'église de La Roche-l'Abeille, *Rupes Apis, Apiculæ* (l'Assomption). — L'église de Flavignac (l'Assomption, jadis saint Martial).

Archiprêtré de Guéret.

La Crozille, chapelle rurale près de Guéret (la Nativité) ; *détruite.* — L'église de l'abbaye d'Ahun, que Boson, comte de la Marche, fonda en 997, aujourd'hui paroisse (l'Assomption). — Aubepierre *Alba Petra,* abbaye de l'ordre de Citeaux ; fondée, en 1149, dans la paroisse de Méasnes ; *détruite.* — St-Germain-du-Puy-de-Gandy, chapelle dans la paroisse de Sainte-Feyre près Guéret (la sainte Vierge et saint Barthélemy) ; *détruite.* — Ajain,

ancien prieuré (saint Michel ou l'Assomption); *détruite*. — L'église paroissiale d'Ajain (l'Assomption). — La chapelle du petit séminaire d'Ajain, fondé en 1803. La nouvelle chapelle a été bénite en 18... — La chapelle de Charpaigne (*Carpania*), dans la paroisse de Fresselines; *détruite*. — L'église de Chéniers (*Campus Niger*), simple annexe en 1555 (l'Assomption). — Glénic : l'église du prieuré, *détruite*, et aussi celle de la paroisse (Nativité). — L'église de Vigeville (la Purification). — L'église de Chatelus-le-Marcheix (l'Assomption). — L'église de Dun-le-Palleteau (l'Assomption). — L'église paroissiale de St-Vaulry (l'Assomption). Celle de la prévôté était sous le patronage de saint Julien de Brioude et de saint Valric ou Vaulry. — Le prieuré de Brionne, paroisse de Saint-Vaulry (la sainte Vierge, plus tard saint Pierre et saint Paul); *détruit*. — Le prieuré de Venes ou Vaynes, près Bussière-Dunoise (l'Assomption); *détruit*. — L'église de Maison-Fayne, ancien prieuré séculier (l'Assomption). — Le prieuré de Sainte-Berthe, paroisse de Gartempe (Nativité); *détruit*. — L'église de La Chapelle-Taillefer, ancienne collégiale (l'Assomption). — L'église de La Souterraine (l'Assomption). — L'Ermitage (*Arenum*, ou mieux *Hæremus*), à La Sou-

terraine ; *détruit*. — La chapelle du fort ou château de Pauliac dans la paroisse de St-Etienne-de-Fursac (la sainte Vierge et saint Fiacre) ; *détruite*. — La chapelle de Boisféru, ancien prieuré dans la paroisse de Linards ; *détruit*. — L'église de La Saulnière (Nativité). — Le Chatenet, annexe d'Azat-Chatenet près Guéret, en 1481 (Nativité).

Archiprêtré d'Aubusson.

Le prieuré de St-Jean-de-la-Cour-lez-Aubusson, chapelle bâtie en 1527, aujourd'hui située à l'extrémité d'un faubourg, sur la route de Felletin, et abandonnée (saint Jean-Baptiste et la sainte Vierge). — Le prieuré de Blessac, fondé, en 1049, par Arnulphe III d'Aubusson : l'église sert aujourd'hui pour la paroisse (Assomption). — L'ancienne église paroissiale de Moutier-Rouzeille, remplacée aujourd'hui par l'église collégiale, dont le patron est saint Martin de Tours (la Nativité). — La chapelle du château de Saint-Maixent (la sainte Vierge et saint Joseph) ; *détruite*. — La chapelle de l'Hôpital-Vieux, à Felletin (l'Assomption). — L'église de Chataing, autrefois prieuré (Nativité). — Le Tirondet, chapelle domestique de la famille de Verdalle, dans la paroisse de Sannat. — La chapelle de Puy-Roche, à

Bellegarde (la sainte Vierge, saint Jean-Baptiste, saint Jean-l'Evangéliste, saint Joseph et saint Austrille); *détruite.* — L'hôpital Fanfayne, dans la paroisse de Saint-Frion. (*Voyez la notice.*) — L'église de Clairavaux (l'Assomption). — L'église de Magnac-Lestranges (l'Assomption et saint Pardoux, abbé). — Meoulze, chapelle rurale bâtie, en 1624, dans la paroisse de St-Oradour-de-Chirouze (Notre-Dame des Anges); *détruite.* — L'église de Chauchet, autrefois prieuré (Nativité). — L'église de Mainsat (l'Assomption). — L'église de La Courtine, cure en 1318, prieuré en 1371, annexe de Saint-Denis près La Courtine en 1500 (l'Assomption). — L'église de Fontanières (saint Blaise, jadis la sainte Vierge). — L'abbaye de Bonlieu près Peyrat-la-Nonière; *détruite.* — La chapelle du Calvaire, bâtie récemment, sur une colline, à peu près à trois cents mètres de Mérinchal. Elle est ainsi nommée à cause des croix disposées en forme de calvaire, et plantées devant la porte de cette chapelle (l'immaculée Conception).

Archiprêtré de Bourganeuf.

La chapelle de l'Arrial ou La Rialhe, aux faubourgs de Bourganeuf (l'Assomption); *détruite.*

Archiprêtré de Boussac.

La chapelle de Souchet, paroisse de Bussière-Saint-Georges (la Nativité). — La chapelle de Pré-Benoît (*Pratum Benedictum*), prieuré de l'ordre de Citeaux, fondé, en 1140, par les seigneurs de Malval, dans la paroisse de Betête; *détruite.* — L'église de Nozières, ancien prieuré séculier, vraisemblablement Nouzier (la Nativité). — Malvalaize, chapelle rurale située à l'une des extrémités de la paroisse de Roches-Malvalaises, cure en 1318. Les paroissiens y viennent en procession chaque fois qu'ils désirent détourner une calamité publique (toutes les fêtes de la sainte Vierge). — L'église de Mazeiras près Chambon (Assomption). — L'église de Gigou, annexe de Lépaud (Assomption); *détruite.* — Pradeau, ancien prieuré séculier, dans la paroisse de Toulx-Sainte-Croix (l'Assomption).

Les églises dont les noms suivent, et qui appartinrent au diocèse de Limoges jusqu'au rétablissement du culte au commencement de ce siècle, se trouvent aussi sous le patronage de la sainte Vierge.

L'église de Rouzède du diocèse d'Angoulême (la

Nativité). — Tollet, prieuré de filles de l'ancien archiprêtré de Rancon en Limousin, aujourd'hui de Moulins (l'Assomption). — Le prieuré de Tilly, *idem* (l'Assomption). — L'abbaye de La Colombe, fondée, en 1146, par les vicomtes de Brosse, *idem*. — L'église de Lapleau unie à l'église de Romazières le 5 novembre 1630, du diocèse de La Rochelle (l'Assomption). — La chapelle des frères mineurs Recollets, dans la paroisse de St-Michel près Confolens, aujourd'hui d'Angoulême (Notre-Dame de Consolation). — La chapelle rurale de Maumousson, construite en 1648, aujourd'hui d'Angoulême (l'Assomption). — L'église de Grenord, aujourd'hui d'Angoulême (la Nativité). — La chapelle de l'hôpital Saint-Sébastien de Chabanais, aujourd'hui d'Angoulême. — L'église de l'ancien prieuré de La Péruse, aujourd'hui d'Angoulême. — Le Puybonnieu, cure en 1293, préceptorie en 1340, commanderie en 1365, dans la paroisse d'Azeyrac, diocèse de Périgueux (Nativité). — La chapelle du cimetière de Javerlhac, aujourd'hui de Périgueux. On lisait sur la porte : L'AN 1569, JE FUS BRULÉE PAR LES HUGUENOTS, ET SUIS ÉTÉE (*sic*) RÉÉDIFIÉE PAR M. A. TESSIER, PROCUREUR D'OFFICE DE JAVERLHAC, AU MOIS D'AOUT 1635, DE MONTAUBAN ÉTANT CURÉ. Puis, autour

d'un écusson parti de... à 3 écrevisses de..., et de... à 2 écrevisses de... : J. DU CONGIÉ, FEMME DUDIT TESSIER, GUILIHEM MARCHAT, M. MASSON. — Piégut, chapelle dans la paroisse de Pluviers, aujourd'hui de Périgueux (Nativité). — La chapelle de Sablazone ou Sablione, prieuré-cure en 1310, et prieuré simple en 1612; *probablement détruite.* — Bussière-Badil, ancien prieuré, aujourd'hui de Périgueux (Nativité).

NOTA. — Il est inutile de faire observer que, dans chaque église paroissiale, se trouve au moins un autel de la sainte Vierge, presque toujours gracieusement décoré, et devant lequel les âmes pieuses ne manquent pas de s'agenouiller avant ou après les offices pour y recommander avec effusion et avec confiance à l'intercession de la Mère la demande qu'ils ont faite avec le plus d'insistance au Fils tout puissant et très-bon. — Nous n'avons nommé que les sanctuaires distincts de l'église paroissiale, à moins que ce ne fussent des cryptes de cette église, ce qui forme au plus trois exceptions dans les deux listes.

IV.

LISTE DES CONFRÉRIES DE LA SAINTE-VIERGE.

—

Confrérie de Notre-Dame de Saint-Sauveur à Saint-Martial de Limoges.

Quoique le glorieux apôtre de l'Aquitaine saint Martial ait toujours inspiré un religieux enthousiasme aux habitants de Limoges, qui mettent une confiance sans borne en sa puissante intercession, c'est néanmoins dans l'église bâtie par Louis le Débonnaire sur son tombeau, et consacrée par le pape Urbain II en 1095, que fut établie, en l'honneur de la Mère de Dieu, une confrérie dont les statuts furent rédigés en patois limousin l'an 1212. Nous croyons ces statuts inédits et d'une certaine importance historique. Voici le texte et la traduction, qui pourrait bien n'être pas complètement exacte, quoique je l'aie faite avec soin. Bonaventure de Saint-Amable, qui parle de ces statuts sans les citer (T. III, p. 538), dit avec raison qu'ils sont *en*

langue difficile à entendre. Nadaud les a transcrits *d'une copie au naturel* faite, en 1545, sur l'original que l'on conservait dans l'abbaye de Saint-Martial à Limoges.

En honor de Dieu e de mi domps Snta Maria, an establit una cofrairia li prodome de Lemotges, e prejen lo cofrars que a lor vida la tenhan selon lor poder ; et chacus cofrair deu o jurar o covenir a la honor de la Mair de Dieu; e an establit que una lampa arja de noch e de jorn devant la grant maestal de Nostra Dompna sobre Saint-Salvador. E a totas las festas annals V jaus dissabdes, e lo premiers setges daquesta cofrairia, es lo premier diemenc datvens, o lo segons es lo diemenc aprcs la S.-Marsal ; e es establit que degus noi mene effan. E adonc deu chascus deus cofrars balhar IIII D. per oli., e au selge aprop la St-Marsal, deu hom mudar los paguedors ; e, cant lo cofrair sera malapte, deu mandar ans paguedors, e li paguedors deven lhi presentar lo befach de la cofrairia; e sil ha mestier, deven lhi secorre en sa malaptia doscha a V sol ;

En l'honneur de Dieu et de madame sainte Marie, les prud'hommes de Limoges ont établi une confrérie, qu'ils supplient chaque membre de favoriser de tout son pouvoir jusqu'à la mort : aussi bien, chaque confrère est tenu do faire, avec serment, en l'honneur de la Mére do Dieu, la promesse de ce dévoûment à l'association. On a réglé qu'une lampe brûlerait nuit et jour devant le grand-autel de Notre-Dame de Saint-Sauveur. Aux fétes annuelles, les samedis, le seize de chaque mois, le premier et le deuxième dimanche d'Avent, et le dimanche qui suit la fête de saint Martial, les confréres ne doivent être accompagnés d'aucun enfant. Chacun des confréres doit donner quatre deniers pour l'huile ; et, le seize après la Saint-Martial, on doit changer les trésoriers. Et, quand un confrère sera malade, il doit en faire prévenir les trésoriers, qui devront lui

e si Dieus fai son comendament de lui, deven lhi far disre II messas, una à la sobostura, e autra au septisme, e a chascuna deven proferre VI d. E si de vespras en avan mor deu estre guachias, e tuch li cofrair deven estre a la guacha, e no deven far jornal doscha sia sebelhitz; e deven ardre IL chandelas de la cofrairia, chascuna duna livra, tant cum estara sobre terra; e seu qui no seria a la guacha deu pajar I clerc de III que ni deu aver de la cofrairia; e la sobostura deven tuch estre e a lapsulicio (*videlicet in die septimo*) chascus ab una chandela dun quartairo de cera; e deu chascus mealha per almosna. E, per lo befach daquesta cofrairia, mossenher habes e lo chapitres mossenhor S.-Marsal acolhen parsoniers lo cofrars daquesta cofrairia en totz los bes qui son fach en mostier mossenhor S. Marsal, e en totz los membres; e lor nautre en aital partida cum il en volen a lor ops. E au cofrar mort deu hom balhar la crotz de larjent e lo pali, e deu i anar lo chapelas et lo clerc, et deu naver lo chapelas II d., e loclerx I d., et lo messatges qui ira a la crotz deu proferre

offrir des secours au nom de la confrérie, et lui fournir, s'il en a besoin, dans sa maladie, une somme qui pourtant ne dépassera pas cinq sous Et, si Dieu veut que le malade subisse la loi de la mort, on doit lui faire dire deux messes : l'une, le jour de l'inhumation ; l'autre, le septième jour après sa mort. L'honoraire de chacune de ces messes est de six deniers. Dans le cas où la sépulture aurait lieu le soir, tous les confrères doivent y assister, et ne pas travailler avant que ce devoir de charité ne soit rempli. Jusqu'à ce que le mort soit enterré, la confrérie fera brûler quarante cierges d'une livre. Quiconque manquerait à l'inhumation paiera l'honoraire d'un des trois clercs que la confrérie invite. Chaque confrère doit porter, soit à la sépulture, soit au service (qui a lieu le septième jour suivant), un cierge pesant un quart, et chacun doit pour aumône un méalh. Monseigneur l'abbé et le chapitre de monseigneur saint Martial font aux membres de cette confrérie l'avantage de leur donner part à tout le bien qui se fait dans le monastère de monseigneur saint Martial, et qu'y peut faire chaque

I septisme, et lo cofrars morts deu aisso paiar si pot, e li cofrair daquesta cofrairia an lo perdo deu mostier aichament com las austras cofrairias, e si lua cofrars a tenssa ah lautre, non o deu mostrar a senhoria doscha que o am mostrat aus paguedors; e li paguedor anvit lo clam e aprezas las vertatz deven lor donar patz; e seu qui no volra tener lacor den estre gitatz de la cofrairia; e, si lo cofrars moria fors desta vila, deu lhom far son ordre eum si era prezens, e deu far laicha a la cofrairia, segon son poder, e lo coriua deu dir an secresta cant lo cofrar er mortz, e lo secresta deu o dir en chapitre, e li senhor deven li far lapsolucio. *Actum anno Domini.* M°. CC°. XII.

E a chasenn menjar deu dir lo chapelas de la cofrairia una messa per los mortz, e far lapsolucio euminal, e deu hom a la processio deu Miracgles portar II tortilz ardens. *Actum ut supra.* Scriptio hæc facta post datum, fuit facta ante appositionem sigilli.

moine : en retour, nos confrères donnent à ceux-ci une part semblable à leurs bonnes œuvres s'ils en avaient besoin. A la mort d'un de nos confrères, on doit donner la croix d'argent et le drap mortuaire; le chapelain et le clerc doivent assister à la sépulture, et recevoir, le chapelain, deux deniers, et le clerc, un denier. L'homme employé pour porter la croix recevra un septième de cet honoraire. Le confrère mort aura dû laisser pour les frais d'inhumation s'il l'a pu; et, s'il en était incapable, pour indemniser le monastère, les confrères donneront généreusement ce que donnent les autres confréries en pareille circonstance. Dans le cas où un confrère aurait à se plaindre d'un autre, il ne doit pas en parler aux seigneurs juges avant d'en avoir averti les trésoriers, qui prendront des informations, et, connaissant la cause, les réconcilieront. Quiconque n'accepte pas ce règlement doit être chassé de la confrérie. Si un confrère mourait hors de la ville, on lui doit les mêmes prières que s'il était présent : aussi doit-il lui même un legs à la confrérie s'il est en état de le faire. Le courrier doit

avertir le sacristain de la mort de chaque confrère, et le sacristain doit en donner avis en chapitre, car les moines doivent faire un service pour lui. *Fait l'an du Seigneur mil deux cent douze.*

Chaque mois, le chapelain de la confrérie doit dire pour les morts une messe qui sera suivie de l'absoute. On doit porter à la procession des Miracles deux torches allumées. *Même date.* Cette addition a été faite quand déjà la date était mise, mais avant qu'on apposât le sceau.

Déjà l'abbé Pierre de Pétiviers, qui gouverna l'abbaye de Saint-Martial de 1156 à 1160, avait composé en l'honneur de la sainte Vierge deux proses que nous avons cherchées vainement dans le Missel limousin imprimé en 1505. L'une commençait ainsi :

Ave, Maria, flos virginum ;

l'autre, par ceux-ci :

Gabrieli, cœlesti nuntio.

Dès 1209, sous l'abbé Hugues de Brosse, on exauça, dans le même monastère, le pieux désir de G. Trobat, chantre du sépulcre de Saint-Martial, en chantant chaque jour, dans ce même sépulcre, une seconde messe de la Sainte-Vierge.

Confrérie du Rosaire.

Saint Dominique, fondateur de l'ordre illustre des frères Prêcheurs ou Dominicains, et qui avait recommandé le rosaire comme une *arme toute-puissante contre les hérésies et les vices* (XIIIe siècle), paraît avoir institué cette confrérie. C'est pour cela que les Dominicains ont le privilége exclusif d'ériger et d'agréger les confréries du Rosaire dans toute l'Eglise. Le Rosaire, aussi nommé *Psautier de la sainte Vierge*, consiste à réciter quinze dizaines d'*Ave Maria* avec un *Pater* au commencement de chaque dizaine; mais, pendant cette prière vocale, il faut méditer sur quinze des circonstances de la vie de Notre Seigneur et de la sainte Vierge, circonstances que l'on désigne par le nom de *mystères*, et qu'on divise en cinq mystères joyeux, cinq mystères douloureux et cinq mystères glorieux. Cette méditation fait, comme on l'a dit, un *livre de doctrine chrétienne* du Rosaire, simple et monotone prière vocale, du reste justifiée avec tant d'éloquence par le R. P. Lacordaire dans la Vie de saint Dominique (p. 130-134). Non, la Mère de Jésus-Christ ne fait jamais oublier le Fils; car ses grandeurs et ses priviléges rappellent toujours la bonté, la puissance et la sainteté incom-

parables de celui pour l'honneur de qui elle est faite si grande. L'*Ave Maria* est ici plus spécialement répété, parce qu'il rappelle mieux qu'aucune autre prière la maternité divine, que l'on veut surtout honorer en Marie. Saint Dominique, désirant faire du Rosaire une arme bénie contre les Albigeois hérétiques, mit avec raison en tête de cette prière la récitation du Symbole des apôtres, afin que chaque confrère commençât par confesser la vraie foi et sa confiance en l'Eglise, épouse mystique du Sauveur des hommes enfanté par Marie. — La dévotion du Rosaire, répandue bientôt dans tous les royaumes et dans tous les rangs de la société, a produit partout des fruits nombreux de salut. Aussi Casimir III, roi de Pologne, écrivant au général de l'ordre des Dominicains, disait : « Je vous prie de m'envoyer des prédicateurs du Rosaire : ce sont les meilleurs réformateurs du peuple ». (Voyez le Manuel du Rosaire de M. Sambucy, et le Règlement des confréries du diocèse, par Mgr de Tournefort.)

Cette confrérie est érigée dans les paroisses dont le nom suit :

Archiprêtré de Limoges. — Sainte-Marie de Limoges : les Dominicains l'y établirent dès sa construction, en 1241. On l'y a rétablie seulement

le 2 juillet 1829, quoiqu'elle servît d'église paroissiale depuis le concordat, au commencement de ce siècle. — Châteauneuf : il y fut établi, le 16 novembre 1659, par le R. P. Bonnardeau, prieur des frères Prêcheurs de Limoges (1). — Solignac,

(1) *Copie de l'acte d'institution de la confrérie du Rosaire dans l'église de Ste-Marie-la-Claire de Châteauneuf.*

« Les habitants de Châteauneuf, ayant entendu le grand bien et fruit spirituel que la confrérie de Notre-Dame du Rosaire produit où elle est canoniquement instituée, et les statuts d'icelle exactement observés, et etant d'ailleurs bien certifiés du pouvoir que le saint siége apostolique a donné, par privilége spécial, à l'ordre des frères Prêcheurs d'instituer ladite confrérie dans les lieux qui la demandent, ont tres-humblement supplié ledit révérend prêtre Bonnardeau vouloir, selon le pouvoir qui lui a été donné, instituer dans l'église de Ste-Marie la susdite confrérie de Notre-Dame du Rosaire avec tous les priviléges. Destinant et déterminant lesdits suppliants pour les exercices d'icelle à perpétuité la chapelle du Breuil, qui est apposée au côté gauche et à l'entrée du chœur de ladite église de Ste-Marie, laquelle portera dorénavant le titre de Notre-Dame du Rosaire, et laquelle on a ornée d'un tableau du mystere; s'obligeant de l'entretenir de tout ce qui est nécessaire pour y faire l'office de la Vierge; observer et faire observer tous les statuts et regles d'icelle ; faire chanter la messe haute de Notre-Dame, et faire la procession en chantant les litanies de la Vierge tous les premiers dimanches du mois, et vêpres, et toutes les fêtes de la même Vierge ».

(Il est d'autres conditions que je n'ai pu lire sur l'original.)

Pour copie conforme :

FAURE,
Curé-doyen de Châteauneuf.

12 juillet 1828. — Aixe, 10 janvier 1829. — Le Vigen, 17 septembre 1829. — St-Priest-Taurion, 1830. — Chaptelat, 28 mars 1835. — Bujaleuf, 19 mai 1839. — Sauviat, 21 novembre 1839. — Saint-Martin-le-Vieux, 23 octobre 1844. — Saint-Léonard, 28 septembre 1848. — Saint-Etienne de Limoges, 19 juillet 1851. — Saint-Maureil, 26 mai 1853. — Beynac, 29 mars 1855.

Archiprêtré de Bellac. — A Bellac, dans l'église de Notre-Dame, en 1476. — Au Dorat, dans l'église collégiale, en 1448. — Dinsac, 4 février 1829. — Saint-Sornin-Leulac, 9 août 1833. — Peyrat, 12 juillet 1838. — Folles, 2 avril 1839. — Châteauponsat, 29 avril 1840. — Mézières, 28 septembre 1840. — Nouic, 4 mai 1844. — Jouac, 11 février 1850. — Dompierre, 22 mai 1853. — Saint-Priest-le-Betoux, 10 août 1854.

Archiprêtré de Rochechouart. — Champsac, 12 juillet 1838. — Cussac, 18 novembre 1846. — Saint-Laurent-sur-Gorre, 1855. — Ste-Marie-de-Vaux, 8 juillet 1856.

Archiprêtré de Saint-Yrieix. — St-Yrieix, 16 mars 1827. — Le Chalard, 23 décembre 1835. — La Porcherie, 15 décembre 1840. — Meuzac, 29 avril 1841.

Archiprêtré de Guéret. — La Celle-Dunoise, 3 octobre 1836. — St-Sébastien, 24 septembre 1838. Azerables, 23 décembre 1839. — Linards, 30 janvier 1841. — Bonnat, 19 février 1841. — Naillat, 4 avril 1842. — Lourdoueix-Saint-Pierre, 13 juin 1850. — Maisonnisse, 27 février 1851.

Archiprêtré d'Aubusson. — Saint-Agnant près Crocq, en 1650. — Saint-Avit-de-Tardes, au siècle dernier. — Saint-Pardoux-d'Arnet, 1700. — Dontreix, 31 octobre 1825. — Poussanges, 19 mai 1827. — Saint-Merd-la-Breuille, 6 novembre 1828. — Saint-Maurice près Crocq, 16 juillet 1832. — Charron, 3 mars 1833. — Crocq, 16 octobre 1833. — Mautes, 4 février 1829. — Reterre, 6 juillet 1830. — Faux-la-Montagne, 1831. — Saint-Maurice près Crocq, 16 juillet 1832. — La Celle-Barmontoise, 18 octobre 1833. — Saint-Oradour-de-Chirouse, 9 septembre 1834. — La Courtine, 15 janvier 1835. — Les Mars, 7 octobre 1835. — Saint-Georges-Nigremont, 9 novembre 1835. — Fontanières, 1er décembre 1837. — Chard, 19 mai 1839. — Saint-Avit-de-Tardes, rétabli en 1839. — Mérinchal, 17 septembre 1839. — Néoux, 22 octobre 1839. — Saint-Julien-la-Genête, 21 novembre 1840. — Saint-Pardoux-

d'Arnet, 1er juillet 1841. — Saint-Martial-le-Vieux, 29 mai 1844. — Le Mas-d'Artige, 29 mai 1844. — Saint-Agnant, rétabli en 1844. — Gioux, 30 octobre 1845. — Saint-Pardoux-le-Neuf, 16 septembre 1847. — Sainte-Feyre-la-Montagne, 16 septembre 1847. — Felletin, 28 juin 1848. — Mainsat, 18 novembre 1848. — Croze, 1er octobre 1849. — Sermur, 16 octobre 1849. — Bellegarde, 27 février 1851. — Saint-Avit-le-Pauvre, 7 octobre 1853. — La Villeneuve près Crocq, 24 août 1854. — Saint-Quentin, 19 septembre 1854. — Saint-Bard, 28 novembre 1854.

Archiprêtré de Bourganeuf. — Bénévent, 21 novembre 1837. — Marsac, 30 janvier 1839. — Janaillat, 17 mars 1840. — Pontarion, 27 février 1841. — Saint-Maureil, 24 mai 1854.

Archiprêtré de Boussac. — Chambon, 12 juillet 1828. — Tardes, novembre 1839. — Lussac-les-Nones, 23 octobre 1839. — Viersat, 14 décembre 1844. — Saint-Loup, 7 décembre 1846. — Gouzon, 27 février 1851. — Nouhant, 20 décembre 1852. — Bort, 26 janvier 1853. — Jarnages, 12 février 1853. — Châtelus, 30 septembre 1853. — Clugnat, 10 août 1854. — Gouzougnat, 27 septembre 1854.

Nota. — Pour un grand nombre de ces paroisses, les titres d'érection ont simplement été renouvelés aux époques que nous venons d'indiquer. Ainsi, pour ne citer que quelques noms, il est constant que, à Saint-Maurice près Crocq et à Saint-Pardoux-le-Neuf, cette confrérie était florissante avant la révolution qui termina le XVIIIe siècle; à Magnac-Laval, au Grand-Bourg, à Saint-Merd-la-Breuille, à Gouzougnat, à Aixe, etc., etc., elle datait de temps immémorial. — A Felletin, elle était établie avant 1780.

Confrérie du Scapulaire gris ou de Notre-Dame du Mont-Carmel.

Le scapulaire remonte aux premières années du XIIIe siècle, époque où, dans une apparition au bienheureux Simon Stock, de l'ordre des moines du Mont-Carmel, la sainte Vierge lui remit ce vêtement comme le *signe distinctif de sa confrérie,..... le gage d'une protection spéciale.* — Les fidèles qui reçoivent le scapulaire acceptent ainsi la livrée des serviteurs de la sainte Vierge : ils participent aux prières et aux bonnes œuvres des Carmes et des Carmélites répandus dans l'univers; enfin ils ont droit à quantité d'indulgences. (Voyez le *Manuel de la dévotion au Scapulaire*, par l'abbé Sambucy.) La dévotion du Scapulaire est des plus répandues, et presque tous

les ordres religieux ont pris des Carmes le scapulaire, qui, pour eux, consiste en une pièce d'étoffe trois fois large comme la main, et qui, ouverte par le milieu de manière à laisser passer la tête pour encadrer le cou, retombe, par devant et par derrière, presque jusqu'au bas de la robe.

Cette confrérie est érigée dans les paroisses dont le nom suit :

Archiprêtré de Limoges. — Chez les Carmélites de Limoges, 1618. — Aixe, 1824. — La Meyze, 19 juin 1840.

Archiprêtré de Bellac. — Darnac, 21 septembre 1845. — Droux, 14 octobre 1845. — Magnac-Laval : les membres de cette confrérie et ceux de Notre-Dame Auxiliatrice ont servi à fonder, en 1845, l'Archiconfrérie, qui les supprime. — Chez les Carmélites du Dorat, installées le 5 juillet 1856, et sorties de la communauté de Limoges.

Archiprêtré de Guéret. — Chambon-Sainte-Croix, ... — Maisonnisse, 27 février 1851.

Archiprêtré d'Aubusson. — Le Compas, 30 mars 1839. — Charron, 19 juin 1840. — Mainsat, 2 février 1842, régularisée le 18 novembre 1848.

Archiprêtré de Boussac. — Genouillac, 18 mai 1846. — Domeyrot, 24 mai 1846.

Nota. — Dans plusieurs paroisses de chaque canton du diocèse, des prêtres autorisés à donner le scapulaire revêtent de cette sainte livrée les ames pieuses, bien que l'église qu'ils dirigent n'ait pas de confrérie organisée.

Confrérie du Scapulaire bleu.

Le Scapulaire de l'immaculée Conception de la bienheureuse Marie, ou *Scapulaire bleu*, a été institué pour honorer l'immaculée Conception de la sainte Vierge, surtout en priant pour la réforme des mauvaises mœurs et pour la conversion des pécheurs. On le doit aux sollicitations de la vénérable sœur Ursule de Benincasa, fondatrice de l'ordre des religieuses Théatines, à Naples. Clément X approuva cette dévotion par un bref du 30 janvier 1671, laissant chaque associé libre de s'imposer lui-même des prières et des bonnes œuvres, ou de les faire fixer par son confesseur. Le 12 mai 1710, Clément XI accorda aux associés des indulgences que le *Manuel des enfants de Marie* fait connaître. En prenant le scapulaire bleu, on participe à tous les biens spirituels que font les Théatins et les religieuses Théatines. Les aumôniers des sœurs de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul reçoivent du Scapulaire bleu dans

la paroisse de Saint-Pierre et dans celle de Saint-Michel, à Limoges, et aussi à Aubusson, à Mainsat et à Rochechouart. — Plusieurs autres prêtres du diocèse reçoivent également.

Confrérie de Notre-Dame des Agonisants, association qui a pour but d'obtenir une bonne mort, grâce au patronage de la sainte Vierge.

Cette confrérie fut établie dans l'ancienne paroisse de Sainte-Félicité de Limoges au moins dès 1317; car les palenceaux, que l'on conserve encore, portent cette date; — à Saint-Pierre-du-Queyroix de Limoges, de temps immémorial; — à Saint-Michel-des-Lions de Limoges, de temps immémorial; — à Sainte-Marie de Limoges, 1850: le bref de cette érection, obtenu par M. Chevalier, curé actuel, accorde une indulgence plénière pour le jour de l'entrée dans la confrérie, pour la fête patronale (le premier dimanche après l'Assomption), et à l'article de la mort; une indulgence de sept ans et de sept quarantaines pour quatre autres fêtes de la sainte Vierge, laissées au choix de l'évêque, et enfin soixante jours d'indulgence pour toute œuvre pie faite par un confrère dans les dispositions convenables : toutes ces indulgences sont applicables aux morts. — Cette confrérie existe, depuis 1658, dans

l'église de Notre-Dame de Bellac. En 1708, elle reçut un règlement nouveau signé par le curé et par les officiers de la confrérie. Naturellement la révolution de 1789 avait interrompu les pratiques pieuses qu'elle impose. Depuis 1805, elle a repris une vie nouvelle. (Voyez mon *Histoire de la ville de Bellac*, p. 108.)

La Congrégation de Notre-Dame.

Cette association célèbre fut instituée en 1563 par le père Léon, de la compagnie de Jésus, qui enseignait à Rome. Il avait commencé par rassembler de temps en temps les plus pieux de ses disciples afin d'exciter leur dévotion envers la sainte Vierge, par l'imitation de ses vertus et par la fréquentation des sacrements. Bientôt ces pieuses pratiques furent répandues dans les maisons de la même compagnie; et, comme elles portaient des fruits nombreux et visibles, par une bulle du 5 décembre 1584, Grégoire XIII donnait à ces assemblées une authenticité canonique en érigeant, dans l'église du collége romain, une congrégation sous le titre de *l'Annonciation de la bienheureuse Marie*, et dans laquelle on recevait non-seulement les étudiants, mais encore les autres fidèles. Cette bulle accordait diverses indulgences, et permettait d'ériger dans tous les

colléges de pareilles congrégations, que l'on agrégerait à la première. Sixte V (5 janvier et 25 septembre 1587), Clément VIII (30 août 1602), Grégoire XV (15 avril 1621) et Benoît XIV (24 avril et 27 septembre 1748), ont ajouté de nouvelles faveurs à la congrégation, dont les statuts et les indulgences nombreuses se trouvent dans les Heures à l'usage des congrégations de la Sainte-Vierge (Lyon, Pélagaud, 1840). Ces congrégations se sont multipliées sans nombre dans tous les royaumes. « On forma des congrégations de nobles, de militaires, de gens de robe, de bourgeois, de marchands, d'artisans, de matelots, de pêcheurs, de domestiques.... On compte parmi les congrégants saint François-de-Salles, encore étudiant à Paris, en 1580; Henri de Bourbon, duc de Verneuil, l'an 1621; Antoine de Bourbon, comte de Moret, l'an 1623; Louis de Bourbon, prince de Condé; Armand de Bourbon, prince de Conti, vers l'an 1630.... Parmi les souverains, on compte Sigismond III, roi de Pologne et de Suède; les princes Philippe, Ferdinand et Maximilien de Bavière; Ladislas IV, roi de Pologne et de Suède; Casimir, son frère; les empereurs Ferdinand II et Ferdinand III; plusieurs archiducs d'Autriche, etc. Parmi les prélats, on

compte plus de cent cardinaux, dont plusieurs ont été élevés sur la chaire de saint Pierre, et un grand nombre d'archevêques et d'évêques. » (Heures, p. 46-48.)

La congrégation des artisans de Limoges fut fondée dans la chapelle du collége, que les Jésuites dirigeaient; elle s'y est maintenue jusqu'à la révolution du dernier siècle. Depuis la restauration du culte (avril 1802), l'autel de la *Congrégation des artisans de Limoges* se trouve dans l'église Saint-Pierre de la même ville, et, quoique peu nombreux, les congrégants qui s'y réunissent chantent régulièrement l'office de la Sainte-Vierge les jours de fête. Il va sans dire qu'ils remplissent exactement leurs devoirs religieux. — La congrégation fut établie au petit séminaire du Dorat en 1822, et au petit séminaire d'Ajain, en 18...

Confrérie de Notre-Dame du Puy.

La confrérie de Notre-Dame du Puy (*de Podio*) à Limoges, dans l'ancienne paroisse de Saint-Maurice de la Cité. Le revenu de cette confrérie fut cédé à l'hopital Saint-Gérald de Limoges par sentence du 20 décembre 1576.

Confrérie de Notre-Dame de Lorette.

La confrérie de Notre-Dame de Lorette fut instituée pour honorer la translation miraculeuse en Italie de la maison habitée par Notre-Seigneur Jésus-Christ, la sainte Vierge et saint Joseph à Nazareth. — Elle fut établie dans l'église Saint-Martial de Limoges; *détruite*. — Elle existe encore à Saint-Pierre de Limoges, où, avant l'introduction de la liturgie romaine, on célébrait la fête le troisième dimanche de septembre, quoique la fête véritable soit le 12 décembre. Le jour de cette fête, le clergé de Saint-Pierre, précédé de la confrérie, parcourt en procession le quartier dans lequel se trouve la rue Notre-Dame-de-Lorette. Un autel, toujours richement orné, se dresse, en face de la rue Notre-Dame-de-Lorette, au-dessous de la belle statue que la famille Barbou des Courrières conserve religieusement dans le mur extérieur de ses ateliers d'imprimerie, et devant laquelle elle allume chaque soir une lampe. Pendant la procession, on donne, pour tout le quartier, la bénédiction avec l'image de la sainte Vierge, et les personnes pieuses se font un devoir de passer la nuit suivante près de cet autel, en chantant des cantiques.

Confrérie de Notre-Dame de Pitié.

D'après le Traité des indulgences de Mgr Bouvier, évêque du Mans (Paris, édition de 1849; p. 297), vers le milieu du XVIe siècle, un certain nombre de personnes charitables s'étant réunies à Rome, dans l'intention de visiter les pauvres insensés, et d'en prendre un soin particulier, N. S. P. le pape Pie IV érigea, le 11 septembre 1561, en archi-confrérie, sous le titre de Notre-Dame de Pitié, cette association charitable, qu'il autorisa à communiquer ses indulgences à toutes les confréries qu'elle s'agrégerait légitimement.

Nous ne pensons pas que les confréries de Notre-Dame de Pitié établies dans le diocèse de Limoges aient le même but que celle de Rome : elles n'en ont d'autre que de s'édifier mutuellement. Du reste, dès la fin du XVe siècle, il y avait des autels dédiés à Notre-Dame de Pitié dans notre province, et vraisemblablement des confréries de même nom se réunissaient autour de ces autels. Ainsi, au Dorat, dans la collégiale, qui sert aujourd'hui pour la paroisse, en 1488; à Nedde, en 1495; dans l'église Sainte-Croix d'Aixe près Limoges, en 1519; dans l'ancienne paroisse Saint-Maurice de la Cité, à

Limoges, en 1520; dans l'église collégiale d'Eymoutiers, qui sert aujourd'hui pour la paroisse, en 1546.

La confrérie de Notre-Dame de Pitié est organisée de temps immémorial dans les églises Saint-Pierre et Saint-Michel de Limoges; dans l'église Sainte-Marie de Limoges, depuis le commencement de ce siècle.

Au mois d'octobre 1854, M. Delor, curé de l'église Saint-Pierre de Limoges, demandait que le saint-père accordât des indulgences à cette confrérie, établie depuis plusieurs siècles dans la chapelle de Saint-Aurélien.

Par un décret du 27 novembre 1854, signé du cardinal Asquinius, préfet de la congrégation des indulgences, on a obtenu à perpétuité, avec faculté de les appliquer aux âmes du purgatoire : 1° indulgence plénière à tout associé pour le jour de l'admission dans la confrérie, pour le jour où se célèbre la fête principale (3e dimanche de septembre, fête des Sept-Douleurs de la sainte Vierge), et à l'article de la mort; 2° une indulgence de sept ans et de sept quarantaines en faveur de tout associé qui se confesserait, communierait et prierait pour l'Eglise dans cette intention aux fêtes de la Purification, de l'Annonciation, de la Visitation et

de l'Assomption de la sainte Vierge ; 3e enfin, une indulgence de soixante jours pour toute œuvre pie faite par une personne de la confrérie qui serait en état de grâce, et qui désirerait l'obtenir.

Les fidèles de Limoges ne seront nullement scandalisés de nous voir donner ici un éloge spécial au zèle genéreux qui place, aux yeux des membres de cette confrérie de Saint-Aurélien, l'honneur de Notre-Dame de Pitié et la décoration de son autel bien au-dessus de tout intérêt personnel. Ainsi il n'est pas rare que ces pieuses bouchères, naturellement laborieuses, économes et simples, emploient à décorer leur autel une partie de l'argent que leur famille met à leur disposition pour un vêtement. Une digne et sainte veuve, Marie Cibot née Malinvaud, plus spécialement chargée de surveiller l'entretien de l'autel et du luminaire, met, depuis plus de vingt ans, à remplir ce devoir une passion modeste et touchante.

Confrérie des Pénitents-Blancs de l'immaculée Conception de la sainte Vierge.

Cette confrérie fut établie, en 1680, par Mgr d'Urfé, évêque de Limoges, dans l'église de Notre-Dame de Bellegarde, pour les personnes de l'un et de l'autre sexe. Voici les renseignements que nous donne un excellent ami, M. Fourton, curé actuel de Bellegarde :

Dans le préambule de ces statuts, on lit, entre autres choses, les deux considérants suivants, résumé de ce qu'il y a de plus important : « 1° Nous nous devons conformer à la conduite de l'Eglise, notre bonne mere, laquelle, dans ces temps, nous fait clairement cognoistre le desir qu'elle a que ses enfants ayent une particuliere dévotion pour l'immaculée Conception de Notre-Dame, puisqu'elle nous a ordonné de faire une octave en son honneur, et de faire la même solennité qu'au jour de son Assomption triomphante : en effet, si celle-ci est le couronnement de ses grandeurs, celle-là en est le fondement et le principe. En second lieu, comme la ville de Bellegarde a toujours recognu la sainte Vierge pour sa protectrice et sa patronne, et, à ce dessain, a fait bâtir en son honneur la chapelle dans laquelle est à présent établie notre congré-

gation, nous avons cru être obligés de consigner (*sic*) la même dévotion que nos ancêtres, et de l'augmenter par cette confrérie. Ce tout a été fait par l'ordre et de l'agrément de Monseigneur de Limoges. » (Style et orthographe du manuscrit même.) — Les statuts, divisés en six chapitres, traitent : le premier, de la réception des confrères; le deuxième, de l'institution et des fonctions des officiers; le troisième, des assemblées et des processions; le quatrième, de la conversation des membres tant entre eux que parmi les étrangers; le cinquième, des exercices de dévotion; le sixième, de l'observance des statuts et de la correction des délinquants. Ces statuts, où l'on remarque une foi ardente, une discipline sévère et un vif amour de la sainte Vierge, n'ont rien d'assez saillant pour que nous les transcrivions. La confrérie a un livre d'offices, imprimé à Carpentras, sous ce titre : *l'Office de la glorieuse Vierge Marie, pour dire aux compagnies des pénitents séculiers de l'un et de l'autre sexe, réduit selon la réformation ordonnée par le pape Pie V, confirmée par les papes Grégoire XIII, Clément VIII, Urbain VIII et Grégoire XI.*

Confrérie de la Nativité de Notre-Dame.

La confrérie de la Nativité de Notre-Dame, nommée aussi confrérie de Notre-Dame de Septembre, fut établie à Limoges en 1572; — à Sainte-Marie de Châteauneuf, en 1717.

Confrérie de Notre-Dame de l'Assomption.

Cette confrérie florissait à Laurière, dès 1597, sous le rectorat de Jacques de Volondat. Le 7 novembre 1769, le pape Clément XIV accordait à cette confrérie, à perpétuité et aux conditions ordinaires, une indulgence plénière pour le jour de la réception dans la confrérie, pour celui de la fête patronale, et à l'article de la mort; puis une indulgence de sept ans et de sept quarantaines pour les confrères des deux sexes qui, ayant communié, visiteraient la chapelle de la confrérie un des quatre jours choisis dans l'année par l'évêque diocésain (ces quatre jours furent : la Purification, l'Annonciation, la Nativité et l'immaculée Conception de la sainte Vierge). En outre, le saint-père accordait soixante jours d'indulgence pour l'assistance aux exercices de la confrérie, pour l'accomplissement d'une œuvre de miséricorde, soit corporelle soit spirituelle, et même pour toute

œuvre de piété ou de charité (*aut quodcumque aliud pietatis vel charitatis opus exercuerint*). Toutes ces indulgences sont applicables aux morts.

Confrérie de Notre-Dame Auxiliatrice.

« Il y a trois confréries différentes érigées sous ce titre », dit Mgr Bouvier dans son Traité des indulgences, p. 272, etc. :

1° La confrérie de Notre-Dame Auxiliatrice de Munich. — En 1683, les Turcs assiégeaient Vienne, capitale de l'Autriche. Un capucin, qui prêchait alors à Saint-Pierre de Munich en Bavière, exhorta les fidèles à invoquer contre ces ennemis du christianisme la sainte Vierge sous le titre qu'on aimait à lui reconnaître dans les dangers pressants, celui de Notre-Dame Auxiliatrice. Une multitude de fidèles entrèrent dans cette intention pieuse. Comme le siége fut levé, on attribua la déroute de ces farouches mahométans à l'intervention de la sainte Vierge ; et Maximilien, électeur de Bavière, un des chefs de l'armée chrétienne, demanda lui-même au pape l'érection d'une confrérie sous le titre de *Notre-Dame Auxiliatrice*. Par une bulle datée du 8 août 1684, Innocent XI fonda, dans l'église même de Saint-Pierre de Munich, cette confrérie, qui, en

1738, se composait de plus de trois millions de fidèles.

Pour faire partie de cette confrérie, il suffit d'avoir reçu un certificat d'admission, que peut délivrer, au nom de la confrérie, tout prêtre qui en ferait partie lui-même. Chaque confrère doit : 1° avoir une image de la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus ; 2° s'il est prêtre, dire, une fois par an, une messe dans les intentions de la confrérie, en recommandant à Dieu d'une manière spéciale les associés défunts; s'il est laïque, réciter le chapelet aux fêtes de la Conception, de la Nativité, de la Présentation, de l'Annonciation, de la Visitation, de la Purification, de la Compassion et de l'Assomption de la sainte Vierge, en y ajoutant un *Pater* et un *Ave* pour les confrères morts. En cas d'oubli ou d'empêchement l'un des jours prescrits, on peut réciter un des jours suivants le chapelet négligé; on peut aussi remplacer la récitation de ces chapelets en faisant dire une messe chaque année. On gagne une indulgence plénière en se confessant et en communiant le jour de l'admission. Il y a la même indulgence, aux mêmes conditions, à l'article de la mort, et même si, ne pouvant communier ni se confesser, on prononce, au moins de cœur, avec

contrition, le nom de JÉSUS. Pour tout acte de charité ou de piété, il y a soixante jours d'indulgence. A toutes les fêtes de la sainte Vierge, on dit la messe pour les confrères vivants, et on chante les litanies de la sainte Vierge à Munich. Le mercredi d'après la fête de la Nativité, on chante une messe solennelle et les litanies pour les confrères morts à Munich. On a calculé qu'annuellement, dans cette confrérie il se dit plus de quarante mille messes, et un nombre infini de chapelets, dont profitent les confrères morts et vivants.

2° Notre saint père le pape Pie VII, persuadé qu'il devait à la protection de la sainte Vierge sa constance dans les tribulations qu'il avait subies et la fin de sa captivité (1814), établit, par décret du 16 septembre 1815, pour en perpétuer le souvenir, une nouvelle fête sous le titre de *Secours des chrétiens*, pour le 24 mai. Le même motif a inspiré l'institution de la confrérie de Notre-Dame Auxiliatrice dans la paroisse de Saint-Nicolas à Namur (Belgique). — En approuvant cette confrérie, le 17 novembre 1826, Léon XII l'a enrichie de beaucoup d'indulgences, dont le livre de Mgr Bouvier donne la liste, p. 276.

On est admis aux mêmes conditions que pour Notre-Dame Auxiliatrice de Munich.

3° La confrérie de Munich avait été canoniquement érigée dans la cathédrale du Mans : Grégoire XVI a bien voulu approuver et enrichir d'indulgences (voyez Bouvier, p. 280), par rescrit du 17 mars 1835, cette confrérie du Mans, qui est devenue ainsi distincte des deux précédentes, mais pour laquelle les conditions d'admission ne sont pas changées.

Les confréries de Notre-Dame Auxiliatrice du diocèse de Limoges se rattachent toutes à celle de Munich.

Voici le nom des paroisses où on la trouve érigée :

Archiprêtré de Limoges. — Saint-Léonard, 28 septembre 1848.

Archiprêtré de Bellac. — Magnac-Laval, au mois de mai 1845 : cette confrérie et celle du Scapulaire ont fourni les éléments de l'Archiconfrérie, qui les a supprimées. — Châteauponsat, 29 avril 1840. — Saint-Hilaire-la-Treille, 8 août 1855.

Archiprêtré de Rochechouart. — Saint-Auvent, 3 juin 1833. — Saint-Cyr, 24 avril 1840.

Archiprêtré de Saint-Yrieix. — Saint-Germain-les-

Belles, 20 septembre 1839. — Meuzac, 24 janvier 1840.

Archiprêtré de Guéret. — Le petit séminaire d'Ajain, 12 mars 1840. — Saint-Vaulry, 20 mars 1840. — Bussière-Dunoise, 25 mai 1840. — La Chapelle-Taillefer, 10 juillet 1840. — Chambon-Sainte-Croix.....

Archiprêtré d'Aubusson. — Saint-Agnant, de temps immémorial. — Evaux, 30 novembre 1839.

Confrérie de Notre-Dame du Peyteu.

La confrérie de Notre-Dame *du Peyteu* est composée de toutes les laveuses de Limoges. Elle se réunissait jadis dans l'ancienne paroisse de Saint-André; aujourd'hui elle célèbre sa fête, le 8 septembre, dans l'église Saint-Etienne.

Confrérie de Notre-Dame de Grâce.

La confrérie de Notre-Dame de Grâce florissait à Montrol-Sénart au dernier siècle.

Association des Enfants de Marie.

Depuis 1830, les ouvroirs internes dirigés par les filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul s'étaient beaucoup multipliés : on les consacra à

l'immaculée Conception de la sainte Vierge, espérant stimuler chez les jeunes filles qu'on y recevait l'amour des vertus de leur âge par la dévotion spéciale envers l'auguste Mère de Dieu. Vers 1845, M. Etienne, supérieur général de la congrégation de la Mission et des filles de la Charité, avait rédigé quelques articles d'après lesquels, un conseil d'admission étant formé sous la direction d'un prêtre et de la supérieure de la maison, on associe, après quelques mois d'épreuves dans les rangs des aspirantes, celles des enfants qui sont les plus édifiantes après la première communion. Une médaille de l'immaculée Conception, suspendue à un cordon de laine bleue, les distingue de leurs compagnes. Le 20 juin 1847, M. Etienne obtint de notre saint-père Pie IX le privilége d'établir ces associations, et, pour celles-ci, *toutes les indulgences accordées à la congrégation de la Sainte-Vierge établie à Rome pour les élèves de la compagnie de Jésus.*

Dès 1847, les sœurs de la Charité de Saint-Pierre et de Saint-Michel à Limoges fondèrent dans leurs maisons l'*association des Enfants de Marie.* Les sœurs du même ordre l'ont portée à Aubusson le 3 décembre 1852, à Mainsat en 1853, et à Rochechouart en avril 1856. Elle se trouve actuellement à peu

près dans toutes les maisons religieuses du diocèse chargées de l'enseignement des jeunes personnes.

Archiconfrérie du saint et immaculé Cœur de Marie pour la conversion des pécheurs, souvent désignée par le seul mot Archiconfrérie.

Le 3 décembre 1836, M. Desgenettes, curé de Notre-Dame des Victoires, à Paris, eut l'inspiration pieuse de consacrer sa paroisse au *très-saint et immaculé Cœur de Marie*, qui est le symbole de l'amour qu'a l'auguste Vierge pour son adorable Fils et pour les hommes, puis de fonder, dans cette même paroisse, une association qui aurait pour but de *faire prier pour la conversion des pécheurs*. En 1837, le souverain pontife fut prié d'ériger cette association en *Archiconfrérie pour la France*, et, le 24 avril 1838, le saint-père, dépassant les désirs du vénérable curé de Notre-Dame des Victoires, autorisa le titre d'Archiconfrérie, avec le droit d'agrégation pour la chrétienté tout entière, Rome exceptée. Pour faire partie de l'Archiconfrérie, il faut, étant catholique : 1° se faire inscrire sur le registre d'une église où l'Archiconfrérie soit régulièrement établie ; 2° porter une médaille de l'immaculée Conception *indulgenciée* ; 3° offrir dès le matin les prières et les bonnes œuvres de la journée pour la conversion des

pécheurs; 4° réciter chaque jour un *Pater* et un *Ave* dans le même but; mais le *Pater* et l'*Ave* de la prière quotidienne peuvent être offerts à cette fin. — L'Archiconfrérie est en grand honneur dans tous les diocèses de France et dans grand nombre de diocèses des diverses parties du monde. Grâce au zèle de M. Dissandes de Bogenet, vicaire général à Limoges, l'Archiconfrérie est établie avec succès dans cette ville depuis 1839; grâce encore à son prosélytisme puissant, ces pratiques pieuses sont observées dans les paroisses dont les noms suivent :

Archiprêtré de Limoges. — Saint-Etienne de Limoges, 29 novembre 1839. — Saint-Paul, 28 novembre 1840. — Rempnat, 26 janvier 1841. — La Villeneuve, 26 janvier 1841. — Nedde, 27 août 1841. — Le Vigen, 25 mars 1845. — Jourgnac, 7 mai 1845. — Saint-Martin-Château, 2 juin 1846. — Pierre-Buffière, 25 septembre 1846. — Saint-Léonard, 18 décembre 1848. — Eymoutiers, 18 décembre 1848. — Saint-Priest-Taurion, 18 décembre 1848. — Ambazac, 18 janvier 1849. — Châteauneuf, 24 janvier 1849. — Beaumont, 14 mars 1849. — Bonnat, 17 octobre 1851. — Saint-Sylvestre, 7 février 1852. — Masléon, 21 septembre 1852. — Beaune, 25 novembre 1853. — Peyrat-

le-Château, 12 mai 1854. — Nieul, 1er juin 1854. — Eyjeaux, 7 novembre 1854. — Isle, 29 août 1856. — La Jonchère, 25 mai 1857.

Archiprêtré de Bellac. — Arnac-la-Poste, 7 mai 1845. — Magnac-Laval, 13 mai 1845. — Darnac, ... — Cromac, 7 août 1846. — Le Dorat, 22 septembre 1846. — Mortemart, 18 décembre 1848. — Les Chezeaux, 18 décembre 1848. — Saint-Sornin-Leulac, 18 janvier 1849. — Châteauponsat, 10 mars 1849. — La Croix, 18 janvier 1850. — Bussière-Poitevine, 6 février 1851. — St-Symphorien, 22 février 1851. — Chamboret, 27 décembre 1852. — Morterolles, 26 mai 1853. —Bellac, 1er avril 1854. — Rancon, 1er août 1854. — Bessines, 4 mars 1854. — Lussac-les-Eglises, 18 décembre 1855.

Archiprêtré de Rochechouart. — Champsac, 31 juillet 1847. — Cussac, 14 septembre 1848. — Vayres, 18 juin 1850. — Saint-Junien, 10 mai 1851. — Rochechouart, 23 novembre 1852. — Les Salles-Lavauguyon, 24 juin 1853. — Saint-Mathieu, 30 janvier 1854. — Dournazac, 7 mars 1857.

Archiprêtré de Saint-Yrieix. — Nexon, 18 janvier 1849. — Saint-Yrieix, 19 janvier 1849. — Coussac-Bonneval, 4 juillet 1849. — Saint-Germain-

les-Belles, 27 novembre 1851. — Chalus, 19 mars 1852. — Ladignac, 14 avril 1852. — Saint-Priest-Ligoure, 27 mai 1852. — La Meize, 12 août 1853.

Archiprêtré de Guéret. — Saint-Vaulry, 10 octobre 1840. — Sainte-Feyre, 28 novembre 1840. — Jouillat, 10 août 1842. — La Souterraine, 15 août 1842. — Saint-Sulpice-le-Dunois, 23 décembre 1842. — Linards, octobre 1843. — Saint-Sébastien, 18 juin 1844. — La Celle-Dunoise, 30 octobre 1844. — La Chapelle-Taillefer, 1er mars 1849. — Ladapeyre, 5 mai 1852. — Chambon-Sainte-Croix, 21 septembre 1852. — Le Bourg-d'Hem, 25 novembre 1853. — Le Grand-Bourg, 1er juin 1854. — Champsanglard, 8 septembre 1856.

Archiprêtré d'Aubusson. — Poussanges, 8 janvier 1840. — Auzances, 5 août 1841. — Sannat, 22 décembre 1841. — Evaux, 30 mai 1842. — Saint-Sylvain, 30 mai 1842. — Lupersac, 15 août 1842. — Aubusson, 14 octobre 1842. — Saint-Frion, 30 juillet 1843. — Chénérailles, 25 avril 1844. — Saint-Maixent, 25 septembre 1847. — Mainsat, 11 octobre 1848. — Sainte-Feyre-la-Montagne, 10 décembre 1848. — Saint-Merd-la-Breuille, 18 décembre 1848. — Chard, 18 décembre 1848. — Néoux, 18 janvier 1849. — Saint-Priest-le-

Tromp, 18 janvier 1849. — Gentioux, 18 janvier 1849. — La Nouaille, 14 avril 1849. — Saint-Pardoux-d'Arnet, 25 janvier 1850. — Chamberaud, 8 septembre 1851. — Saint-Alpinien, 28 décembre 1852. — Dontreix, 6 décembre 1855. — Magnac-l'Etrange, 25 mars 1858.

Archiprêtré de Bourganeuf. — Saint-Goussaud, 1840. — Le Monteil-au-Vicomte, 21 mai 1841. — Arrênes, 10 juillet 1842. — Azat-Chatenet, 4 juillet 1849. — Augères, 4 juillet 1849. — Bénévent, 30 janvier 1854. — Bourganeuf, 4 février 1856.

Archiprêtré de Boussac. — Chambon, 8 janvier 1840. — Lussac-les-Nones, 14 septembre 1848. — Le Châtelet-Bidolière, 14 septembre 1848. — Saint-Julien-le-Châtel, 18 décembre 1848. — Boussac, 19 mai 1849. — Lépaud, 5 mai 1852. — Roches-Malvalaise, 15 juillet 1852.

Société des jeunes Economes de Marie.

Pendant le mois de mai 1844, quelques jeunes personnes de Limoges se réunirent, chaque soir, chez une de leurs compagnes, dans l'intention de se livrer en commun à des actes de piété, et de travailler pour les pauvres. Ces réunions procurèrent

bon nombre de vêtements aux enfants indigents qui firent, au mois de juin, la première communion dans la paroisse Saint-Michel.

M. Dissandes de Bogenet, vicaire général et fondateur à Limoges de la conférence de Saint-Vincent-de-Paul, connaissait les dispositions généreuses des saintes filles qui d'elles-mêmes avaient eu l'inspiration de se réunir dans un but de charité, et, le 22 août de la même année, prié de dire pour elles une messe dans la chapelle des sœurs de Saint-Vincent de la paroisse Saint-Michel, il profita d'une assez nombreuse réunion de jeunes personnes pour vanter, avec sa parole d'apôtre, l'avantage d'une association de jeunes filles formée sur le modèle des conférences de Saint-Vincent-de-Paul, c'est-à-dire ayant pour but de conserver dans les demoiselles les sentiments de piété de leur première communion; de les unir entre elles par l'indissoluble lien de la charité, et d'appliquer de bonne heure aux bonnes œuvres des facultés qui trop souvent, chez elles, se consument dans des actes futiles.

Le sermon porta d'heureux fruits.

Le nombre des associées de Mlle Noémie Benoît du Buis, inspiratrice des réunions de mai 1844, s'était accrû. Le jeudi 10 octobre 1844, après une

messe célébrée encore par M. de Bogenet dans la même chapelle des sœurs de Saint-Vincent, on s'occupa sérieusement d'organiser l'œuvre naissante ; et, après diverses réunions, toujours tenues, sous la présidence et avec la direction de M. de Bogenet, dans la maison des sœurs de charité de Saint-Michel, le 28 octobre 1844, Mgr Buissas signa une ordonnance qui érigeait la société des jeunes Economes de Marie *en association de piété et de charité, lui conférant les droits et les priviléges dont jouissent les confréries.*

Voici les dispositions principales du règlement, qui renferme dix-neuf articles et quatre dispositions supplémentaires :

L'association s'applique spécialement à secourir des filles pauvres, en leur procurant la nourriture et le vêtement, puis en plaçant en apprentissage celles qui sont orphelines, ou dont la vertu serait exposée dans leur famille.

On se réunit une fois par semaine, de deux à quatre heures, afin de travailler pour les pauvres, et la première demi-heure de chaque réunion est consacrée à une lecture de piété, qui se fait à haute voix.

En général les membres de l'association sont de

jeunes filles. Les personnes âgées de quarante ans ou mariées ne peuvent être que membres honoraires, à moins que, à l'unanimité des suffrages, elles ne soient admises ou maintenues comme membres actifs.

Pour être admise, il faut, étant agréée par le prêtre directeur et par le conseil, qui se compose d'une présidente, d'une vice-présidente, d'une secrétaire, d'une vice-secrétaire et d'une trésorière, nommées annuellement, avoir, au scrutin secret, les deux tiers des voix. On reçoit de même au scrutin comme aspirantes des petites filles qui n'ont pas fait encore leur première communion, et qui doivent annuellement, comme les membres honoraires, une cotisation d'au moins 12 fr. Les membres actives font une aumône chaque semaine.

Chaque jour, toutes doivent, pour demander les vertus chrétiennes et le don de piété, réciter la prière *ô Domina mea, sancta Maria, etc.*, et l'invocation *sainte Valérie, sainte Philomène, saint Louis-de-Gonzague, priez pour nous.*

La fête principale de l'association est la *Présentation de la sainte Vierge au temple* (21 novembre), la sainte Vierge étant considérée comme « la fondatrice, la souveraine, la supérieure et protectrice principale et première de l'association ». On célèbre également

les fêtes de sainte Valérie, de sainte Philomène et de saint Louis-de-Gonzague, patrons secondaires.

Aixe, Bourganeuf et Rochechouart ont formé sur le modèle de celle de Limoges leur association de jeunes Economes de Marie.

Servantes de Marie.

La confrérie des Servantes de Marie est une association de jeunes ouvrières établie dans l'église Saint-Pierre de Limoges, en 1849, par M. l'abbé Delor, curé de cette paroisse. Le 23 janvier 1854, l'autorité diocésaine a bien voulu approuver le règlement que le digne curé avait rédigé pour cette association pieuse et charitable, dont la fête patronale est la Visitation de la sainte Vierge (2 juillet). L'association a pour but, en appelant la protection toute spéciale de la Mère de Dieu sur un âge exposé à toutes sortes de périls, de faciliter aux jeunes ouvrières la sanctification du dimanche; d'entretenir entre elles l'esprit de charité chrétienne; de donner un patronage aux petites filles après leur première communion; de procurer du travail, et, en attendant, d'offrir quelques secours aux jeunes personnes qui en manquent; de visiter et de soigner autant

que possible les pauvres gravement malades, et qui ne trouvent pas dans leur famille une assistance suffisante ; enfin d'enseigner le catéchisme aux enfants qui ne peuvent pas venir assez régulièrement aux catéchismes de la paroisse.

Les Servantes de Marie viennent d'être établies à Aixe près Limoges par M. l'abbé Chapelle.

Confrérie de Marie immaculée.

La confrérie de Marie immaculée, établie, depuis 1851, avec l'autorisation de l'ordinaire, dans la chapelle de Saint-Aurélien, annexe de la paroisse Saint-Pierre de Limoges, avait prié, vers la fin de 1853, M. Delor, doyen de cette paroisse, de demander pour elle des indulgences.

Vers la fin du mois de juin 1854, on reçut deux brefs datés l'un du 30, l'autre du 31 mai 1854. Ils accordent une indulgence plénière à chaque associée le jour de la réception dans la confrérie et à l'article de la mort ; le jour où on célèbre la fête patronale (8 décembre), et aux fêtes de la Conception, de la Nativité, de l'Annonciation, de la Visitation, de la Purification, de la Présentation et de l'Assomption de la sainte Vierge ; puis soixante jours d'indulgence

pour toute œuvre pie faite avec les dispositions convenables; enfin, quelque part qu'on dise la messe pour une associée défunte, l'indulgence qu'on eût obtenue à un autel privilégié.

Nota. — M. l'abbé Rougier, curé des Salles-Lavauguyon, est en instance pour obtenir l'érection canonique, dans sa paroisse, d'une confrérie qui aura le nom de *Marie immaculée au temple*, et dont il est le fondateur. Nous n'en connaissons pas encore les statuts.

V.

MOIS DE MARIE.

Les exercices pieux faits chaque jour du mois de mai en l'honneur de la sainte Vierge, et connus sous le nom d'*exercices du mois de Marie*, ont provoqué de notre saint père Pie VII, le 21 mars 1815, la faveur de trois cents jours d'indulgence pour chaque jour et une indulgence plénière pour le jour où communieront les fidèles qui auraient pratiqué régulièrement ces exercices.

Sainte-Marie de Limoges fut la première église de cette ville où l'on introduisit ces pieux exercices, et ils s'y firent avec un certain éclat qui les mit dès le début en grand honneur (1834). Bientôt on les fit partout avec succès. Dès sa nomination à Saint-Pierre de Limoges (1847), M. Delor, curé actuel, obtint un concours immense par la distinction de sa parole et par le chœur de cantiques composé de dames musiciennes venues de toutes les

parties de la ville : aussi les quêtes abondantes des réunions du mois de Marie, les présents généreux des petites filles choisies pour couronner l'image de la sainte Vierge, les souvenirs pieux offerts à l'occasion des mariages et des premières communions joints aux dons des paroissiens les plus riches, tous ces secours ont permis de donner à l'église Saint-Pierre la chapelle de la Ste-Vierge la plus riche et la plus élégante de Limoges. En 1854, on avait employé 6,000 fr. à remplacer le badigeon des voûtes et des murailles par un enduit qui simule la pierre, à faire un parquet neuf, et à redorer un rétable du XVIe siècle, sculpté avec soin, et où figurent deux peintures sur bois traitées avec goût et délicatesse. Le 15 août de la même année, Mgr Bernard Buissas bénissait solennellement une statue en plâtre de la sainte Vierge plus grande que nature et d'un beau travail. Depuis, grâce aussi peut-être au zèle infatigable de Mlle Marie-Uranie Bleynie, qui s'est donné l'honneur de veiller à l'entretien de l'autel, on a reçu pour le décorer plusieurs riches tapis, divers candélabres dorés, deux lustres élégants, des vases précieux, et, dernièrement encore, de la part de douze premières communiantes, une lampe de forme gothique en bronze

doré. Nous attendons un vitrail qui terminera ces travaux de restauration. Mgr Desprez vient d'accorder (8 décembre 1857) une indulgence de quarante jours à toute personne qui, convenablement disposée, récitera un *Pater* et un *Ave* devant cet autel pendant son épiscopat.

Il va sans dire que la dévotion envers la sainte Vierge ne se concentre pas dans l'église Saint-Pierre : assurément les autres paroisses de la ville rivalisent de zèle. — A Sainte-Marie, en 1850, vingt-cinq sous-officiers ou soldats du 8e chasseurs chantèrent régulièrement, pendant le mois de mai, des cantiques en l'honneur de la sainte Vierge. — A Saint-Michel non-seulement on a refait à neuf, avec des boiseries gothiques, une chapelle de la Sainte-Vierge où figurent deux vitraux, dont un représente la sainte Vierge tenant au bras l'enfant Jésus (ces vitraux sont dus à M. Thévenot, de Clermont) ; mais encore on a fait peindre, dans la chapelle Sainte-Anne, deux fresques qui recevront un éloge mérité quand nous parlerons des objets d'art relatifs à la sainte Vierge.

Toutes les communautés du diocèse font depuis longues années le mois de Marie, pour lequel les petites filles de chaque école se réunissent aussi

autour d'un autel dressé tout exprès dans le lieu de leurs réunions.

Depuis trois ans, au collége de Limoges, on a la gracieuse idée de chanter des cantiques avec accompagnement d'instruments de musique, dans la chapelle, à l'heure de la prière du soir.

Depuis 1831, dans nos trois petits séminaires, chaque professeur apporte à son tour, pendant le mois de Marie, un mot d'édification que les élèves font suivre de leurs chants les plus pieux et les plus enthousiastes; et, si, pendant ces saintes semaines, un grand congé prenait l'heure accoutumée des réunions, la piété des enfants devient plus édifiante encore; car, musique en tête, on se rend dans l'église de campagne la plus voisine, et cette halte aux pieds de Marie reste dans l'âme comme un souvenir des plus parfumés.

Presque toutes les paroisses du diocèse célèbrent le mois de Marie; mais un très-grand nombre de curés sont assez heureux pour voir les paysans des villages les plus éloignés se réunir pour ces mêmes pratiques soit dans une maison, soit dans une grange, sous la présidence de la personne la plus pieuse et la plus intelligente de ces localités. Ainsi, sans avoir cherché à recueillir le nom de ces pa-

roisses pour une liste complète, nous pouvons citer : Evaux, Mainsat, Sannat, Mautes, Chatain, Mérinchal, Lupersac, Dontreix, Chambon, Chard, Charron, Roches-Malvalaise, Les Mas, Le Compas, Saint-Agnant, Saint-Maurice, Saint-Pardoux-d'Arnet, Saint-Merd-la-Breuille, Felletin, Saint-Frion, Saint-Georges-Nigremont, Crose, Saint-Vaulry, Saint-Yrieix-la-Montagne, Beissac, Faux-la-Montagne, Saint-Sébastien, Crozant, Lioux-les-Monges, Saint-Priest près Evaux, Cussac, Oradour-sur-Vayres.

VI.

DÉVOTIONS SPÉCIALES.

Il serait assez difficile de citer les diverses formes que prend la dévotion des fidèles envers la sainte Vierge; mais, dans tous les périls, les pauvres de la ville et les paysans s'empressent de brûler des bougies ou des cierges devant son image à l'église paroissiale ou dans la chapelle voisine. Dans beaucoup de paroisses, et notamment à Dompierre, après un mariage, on prie toujours à son autel, et on lui offre des bouquets; après un baptême, le parrain et la marraine y présentent toujours l'enfant.

D'après un antique usage, dans certaines paroisses (Saint-Paul-d'Eyjeaux, Gouzougnat, etc.), le premier dimanche de chaque mois, après vêpres, on fait autour de l'église une procession où l'on chante les litanies de la sainte Vierge, dont on porte l'image, et devant l'autel de laquelle, en rentrant, on fait une station.

Dans tout l'arrondissement de Bellac, à partir du premier dimanche de mai, jour où l'on commence, à Bellac, à Saint-Sornin-Leulac, etc., jusqu'au milieu de l'été, chaque paroisse fait, pendant un dimanche, à travers champs, et quelquefois à des distances de plusieurs lieues, une procession pendant laquelle des hommes vêtus de robes blanches et pieds nus portent l'image de la sainte Vierge. Ces processions sont très-suivies, et, à Saint-Sornin-Leulac en particulier, on y compte jusqu'à trois mille personnes. L'origine de cette dévotion n'est pas connue : les uns disent que ces processions furent instituées au XVIe siècle afin de protéger, par la dévotion envers Marie, ce coin de terre où les calvinistes faisaient des efforts pour s'introduire. D'autres affirment, avec peut-être plus de vraisemblance, car c'est la tradition la plus répandue, que, à une époque reculée et inconnue, on établit ces processions pour obtenir d'échapper à une épidémie, et que dès lors on continue en action de grâces. — Pendant l'année, les personnes de cet arrondissement qui sollicitent de Dieu une grâce quelconque chargent fréquemment les mendiants de la localité de faire pour eux, moyennant une aumône, la *procession*. On dit que maintes fois ces

mendiants, parcourant, le chapelet à la main, les sentiers que l'on suit le jour de la procession dont nous venons de parler, ont obtenu des guérisons miraculeuses.

A Limoges, et dans presque toutes les villes du diocèse, on rencontre assez fréquemmeut, à l'angle des rues, des statues de la sainte Vierge devant lesquelles on allumait chaque soir une lampe qui brûlait toute la nuit, et où les personnes pieuses du quartier aimaient à se réunir après le coucher du soleil, en été, pour chanter des cantiques et pour faire la prière en commun. Ces gracieuses et pieuses réunions, qu'on avait reprises au commencement de ce siècle, sont tombées depuis près de quarante ans, et c'est à peine si l'on aperçoit une ou deux veilleuses devant les madones de chaque ville. L'amour du bien-être a tellement multiplié les besoins de chaque famille qu'il a fallu retrancher d'abord toute dépense que n'imposait pas une dévotion de rigueur.

La définition du dogme de l'immaculée Conception a été pour tout le diocèse l'occasion d'un enthousiasme vraiment inattendu. A Limoges notamment, tandis que les maisons des riches, les hôtels et les cafés empruntaient aux lanternes vénitiennes les

signes les plus variés et les réverbérations les plus gracieuses, en encadrant d'ordinaire une image de la sainte Vierge, la lampe du pauvre brûlait sur chaque fenêtre dans les carrefours. Même ces maisons infâmes dont on n'ose prononcer le nom donnaient leur signe de foi, au grand scandale de la police, qui fut sur le point d'y faire opposition. Quelques maisons d'hérétiques gardèrent leur froide obscurité : elles semblaient avoir honte au milieu de la joie franche et pieuse des promeneurs qui encombraient les rues. Les clochers de nos églises projetaient aussi une immense lumière. Il est vrai de dire que les autorités aidèrent à cette démonstration avec un zèle vraiment édifiant : leur exemple fut entraînant. La division militaire, le palais de justice, l'hôtel de la préfecture, la mairie, furent splendidement illuminés. A la préfecture, on lisait, en traits de flammes, « CREDO » ; et, à la mairie, « AVE MARIA », au milieu d'une longue ligne de croix lumineuses. Huit jours après, chaque ville du diocèse prétendait surpasser les démonstrations de son chef-lieu. A Mainsat notamment, du produit des dons spontanés des fidèles, et en vue d'obtenir la cessation d'une épidémie, qui s'arrêta bientôt en effet, on acquit une belle statue de l'immaculée Concep-

tion, qui paraissait triomphalement dans une procession très-solennelle et commémorative le troisième dimanche de l'Avent, en 1856.

Digitized by Google

VII.

OBJETS D'ART RELATIFS AU CULTE DE LA SAINTE VIERGE.

Du XIIe siècle à la fin du XVIIIe, les émaux de Limoges ont joui d'une réputation européenne; du XIIe au XVIIe siècle, Limoges s'est occupée avec succès à peindre sur verre; depuis le commencement de ce siècle, la fabrication de la porcelaine est devenue l'industrie principale de la même ville.

L'émaillure, la peinture sur verre et la porcelaine ont payé leur tribut d'hommages à la sainte Vierge.

Emaillure.

Il serait trop long de décrire et même d'indiquer tous les émaux limousins qui représentent la sainte Vierge. Nous parlerons de trois seulement.

— Mme veuve Pouyat née Aubusson de Soubrebost garde précieusement un émail du commencement du XVIe siècle, qu'on peut attribuer aux Pénicaud ou aux Laudin anciens. Il est assez remarquable

par sa grandeur (24 cent. de haut sur 20 cent. de large) et par le nombre des personnages. Il est vrai que les quatorze figures qui le composent n'ont qu'une expression vulgaire ; les vêtements sont roides, et les règles de perspective sont négligées, comme elles l'étaient généralement alors. Le sujet, c'est la naissance de la sainte Vierge. La scène représente l'intérieur d'un appartement dont les murs, les portes et les fenêtres sont soigneusement dessinés par des filets d'or qui forment les joints des pierres ainsi que l'encadrement des fenêtres et des portes sur un fond gris.

A gauche, et à l'extrémité supérieure du tableau, se trouve sainte Anne, couchée, moitié vêtue, dans un lit dont la couverture est d'un bleu pâteux, et dont les rideaux, qui tombent d'un ciel de lit de forme carrée, sont verts à reflets d'or. Entre ces rideaux, qui sont ouverts par devant, et le lit de la malade, paraissent deux commères, dont l'une verse dans un bol une potion avec un pot à l'eau bleu, tandis que l'autre présente un bassin dans lequel sainte Anne semble vouloir se laver les mains, qu'elle tient au-dessus du lit, les manches relevées jusqu'au coude. La garde-malade, assise sur une banquette, et fatiguée des veilles précédentes, dort

Digitized by Google

la tête appuyée sur le bras droit, qui repose au rebord du lit. Au pied de ce même lit, on voit le berceau de l'enfant.

Devant ce premier groupe, toujours à gauche, près d'une espèce d'établi d'ouvrier chargé d'une corbeille à ouvrage, figurent cinq femmes, dont la plus rapprochée regarde, en la tenant sur ses genoux, l'enfant qui vient de naître, et qu'elle a enveloppée de langes, après l'avoir lavée dans un baquet de bois qui se trouve à ses pieds. Parmi les quatre autres femmes, une espèce de dame, distinguée par son costume plus élégant et plus décolleté, et qui tient, de la main droite, un pot à l'eau, semble faire une recommandation à une subalterne, dont la coiffure est celle des paysannes de la Creuse. La servante tient un vase évidemment rempli pour fortifier l'enfant. Les deux autres commères regardent la sainte Vierge, et l'une d'elles, assise sur un vaste fauteuil, le main sous le menton, semble préoccupée de cette naissance.

Le troisième groupe est composé de femmes à l'air indifférent : des deux, qui sont assises sur une espèce de banquette, l'une boit sans façon et avec avidité dans un pot à l'eau fort large et de couleur verte ; l'autre caresse un enfant de quatre ou cinq

années ; la troisième se tient nonchalamment debout par derrière, revêtue d'un manteau bleu.

Toutes ces femmes ont une coiffure de forme différente.

Au sommet du tableau paraît, sous la forme d'une colombe blanche, l'Esprit-Saint, qu'entoure un immense faisceau de rayons d'or qu'on a récemment retouchés pour les réparer.

— M. Taillefer, négociant à Limoges, possède, dans sa riche collection d'émaux, plusieurs portraits de la sainte Vierge. Nous signalons spécialement un petit tableau des plus gracieux par la composition et des plus brillants par l'éclat des couleurs : c'est l'œuvre ~~de Léonard~~ d'un Pénicaud, dont on voit au revers les initiales surmontées de la couronne royale.

Le tableau figure la sainte Vierge succombant de douleur à la vue des instruments du supplice de Notre-Seigneur et de certains signes qui lui rappellent, comme les dés, le vil intérêt qui anima les bourreaux, comme la bourse de Judas et le coq, la trahison et le renîment des amis du Sauveur.

Dans le fond, voyez la colonne en marbre blanc et le coq à la crête d'un rouge étincelant ; puis la croix, qui se détache en jaune sur le bleu du firmament :

cette croix supporte l'échelle, l'éponge, la lance, la bourse de Judas, les martinets sanglants et la tunique sans couture. Dans un plan plus rapproché, et sur le sol, d'une teinte verte, est le tombeau, en forme d'auge, sur les bords duquel sont déposés trois clous et le linceul. Un ange à la chevelure d'or, aux ailes d'un bleu plus clair que celui du ciel et tachetées de blanc, vêtu d'une dalmatique blanche qu'enrichissent de larges franges d'or, saisit sous les bras le corps inanimé de l'Homme-Dieu, et le soutient presque debout. Ce messager céleste semble présenter le divin supplicié aux regards de la sainte Vierge, qu'il contemple avec tristesse. A droite du tableau, saint Jean, assis, soutient contre sa poitrine, en l'entourant de son bras droit, Marie affaissée sur elle-même et résignée, mais défaillante. Le bien-aimé disciple a une double préoccupation; car il soulève de la main gauche, pour l'enlever, la couronne d'épines qui se trouvait encore sur le front meurtri et ensanglanté de son adorable maître. Les quatre personnages ont un nimbe d'or. Les draperies sont bien jetées; le voile et le manteau bleus de la sainte Vierge, bordés de filets d'or, accusent très-bien leurs plis naturels et gracieux. La perspective manque aussi dans cet émail.

Ecoutons enfin M. l'abbé Texier, décrivant un autre émail limousin du XVIe siècle et sans signature :

— « La sainte Vierge, vêtue d'une robe blanche semée de points d'or et recouvrant une robe de couleur rouge dorée, est debout, dans l'attitude de la prière. Sur sa draperie est figuré un nimbe d'or, au milieu duquel un petit être humain, nu, joint les mains et s'incline. Et en effet, au haut des cieux, Dieu le Père bénit la divine Mère de Jésus fait homme. Sur le fond bleu de l'émail brillent l'olivier et le cèdre, la tour de David, et tous ces symboliques attributs sous lesquels le plus sage des rois désignait la mystique épouse des Cantiques. « Et, comme ce livre s'applique parfaitement à la » Vierge bienheureuse, elle est d'une suave ima- » gination cette peinture où l'on représente autour » d'elle le soleil, l'étoile, la lune, la porte du ciel, » le lis entre les épines, le miroir sans tache, le » jardin fermé, et autres semblables, en y ajoutant » les paroles : *Vous êtes toute belle, mon amie; il* » *n'est pas de tache en vous : pure comme le soleil,* » *belle comme la lune, étoile de la mer, porte du* » *ciel*, etc. (1). » — (*Essai sur les Argentiers et les*

(1) Molanus, *de Historia SS. Imaginum*, p. 393, édit. Paquot.

Emailleurs de Limoges. — Poitiers, Saurin, 1843, p. 229.)

Peinture sur verre.

Nos artistes verriers avaient fait des œuvres fragiles : aussi beaucoup, les meilleures peut-être, sont complètement détruites, en partie par le fait du vandalisme protestant et des fureurs de 1793. Nous empruntons à l'*Histoire de la peinture sur verre en Limousin*, par M. l'abbé Texier, la liste des vitraux qu'on trouve encore dans notre diocèse avec l'image de la sainte Vierge ; et, comme M. Texier a le talent de ces descriptions, nous lui prenons aussi toutes celles qui ont trait à notre sujet.

1° A la cathédrale de Limoges, une des six fenêtres percées dans les pans coupés dont la réunion forme l'abside représente l'*Annonciation*. Il y a deux figures du XIVe siècle placées chacune dans une niche de la baie, qui a deux jours. « L'ange tient une banderolle sur laquelle on lit ces mots, en caractères majuscules du XIIIe siècle : « AVE MARIA » ; il est vêtu d'une robe rouge et d'un manteau vert. La partie inférieure de ce vitrail est remplie de débris confusément disposés. A la hauteur des pieds de l'ange,

le restaurateur moderne a placé une main. La Vierge a une robe blanche *semée de quatre-feuilles rouges très-pâles*, *peints en apprêt*. Son manteau est bleu. Cette grande figure est dans un état déplorable. »

Dans le tympan du vitrail de la seconde chapelle du collatéral sud, « Jésus-Christ meurt sur la croix entre la sainte Vierge et saint Jean. Des anges répandus à l'entour tiennent les instruments de la passion. Toutes ces figures et des panneaux d'arabesques sont d'une touche pleine de finesse et de vivacité. » (Texier.) — Ce dernier travail est du XVIe siècle.

2° M. Féret, curé de Solignac, possède deux vitraux de la fin du XIVe siècle, qui représentent, l'un, l'éducation de la sainte Vierge ; l'autre, son couronnement dans le Ciel. Chacune de ces scènes est entourée d'une élégante architecture gothique.

3° Dans l'église d'Augne (Haute-Vienne), deux roses du XVe siècle représentent l'*Annonciation* et l'*Adoration des Mages*.

4° Dans l'église de Saint-Michel, à Limoges, un vitrail divisé en trois jours par deux meneaux, et que l'inspection des costumes et du style fait attribuer à la fin du règne de Charles VII, peint la vie de la sainte Vierge. Autrefois on y voyait vingt-et-un tableaux : il n'en reste plus que quinze.

« Un cadre d'architecture en grisaille, à ornements jaunes, enferme chaque tableau. Dans les deux jours extérieurs, ce cadre est formé par une ogive en accolade surbaissée ; au centre, il se compose d'arcs en anse de panier. Toute cette verrière est dans un désordre affreux. Les tableaux, au lieu d'être distribués, selon l'ordre chronologique, en des lignes verticales ou horizontales se faisant suite, occupent les places suivantes :

1	8	14
13	12	9
7	11	10
2	5	6
4	0	3

» 1. La *Présentation au temple* (six personnages). — Marie est reçue sur le seuil de cet édifice par le grand-prêtre, environné de ses lévites.

» 2. L'*Annonciation* (deux personnages). — L'ange et Marie sont agenouillés aux deux côtés d'un prie-Dieu. La peinture de la figure de la Vierge ayant complètement disparu, le verre est demeuré blanc et incolore.

» 3. *Travail de la Vierge* (cinq personnages). — Marie est occupée à tisser une étoffe; de petits anges, répandus dans l'air autour d'elle, jouent de divers instruments. Cette scène est charmante.

» 4. *Mariage de la sainte Vierge* (huit personnages). — Il faut noter dans ce petit tableau la modestie de Marie et la simplicité de son costume. Saint Joseph au contraire a une robe blanche magnifiquement brochée en or. Il passe un anneau au doigt de la sainte Vierge.

» 5. *Visitation de la sainte Vierge* (trois personnages). — La Vierge, dans l'attitude la plus simple et la plus gracieuse, ayant ses blonds cheveux flottants, embrasse tendrement sa cousine. Les deux saintes sont debout. On peut comparer la composition de ce tableau à celle du même sujet figurée sur le vitrail Saint-Jean, panneau n° 3.

» 6. *Naissance du Sauveur* (trois personnages). — Saint Joseph et la sainte Vierge adorent l'enfant Jésus.

» 7. *Annonciation aux bergers* (quatre personnages). — Les bergers sont vêtus de surtouts de couleurs variées, taillés comme nos blouses modernes. Une aumusse à capuchon couvre leur cou et leur chef. Leurs hauts-de-chausses collants s'arrêtent à la

hauteur du genou. Sur le rollet tenu par les anges on lit les mots par lesquels le mystère de l'incarnation fut révélé aux pasteurs : *Gloria in excelsis Deo.*

» 8. *Circoncision* (huit personnages). — Cette scène est figurée d'une manière très-naïve. La Vierge a un manteau bleu qui recouvre une robe bleue.

» 9. *Purification* (sept personnages). — La Vierge, vêtue d'une robe bleue et d'un manteau d'argent damassé d'or, présente au grand-prêtre l'enfant Jésus vêtu d'un robe violette. Derrière la sainte Vierge se tient une suivante charmante à cheveux flottants, qui porte un livre et un panier où sont les deux colombes destinées au sacrifice.

» 10. *Adoration des Mages* (six personnages). — Un des rois orientaux est vêtu d'un manifique surcot de velours violet bordé de fourrures.

» 11. *Songe de saint Joseph* (deux personnages). — Il est couché sur un lit ; un ange lui apparaît, et l'avertit des périls qui menacent le divin Enfant.

» 12. *Fuite en Egypte* (quatre personnages). — Ce sujet présente de frappants rapports de ressemblance avec le même sujet sculpté, au XIVe siècle, au pourtour du chœur de Notre-Dame de Paris : il faut, encore une fois, remarquer avec quelle insistance le peintre sur verre maintient son parti pris du cadre architec-

tural : *l'âne porteur de la Vierge et du divin Enfant marche, dans une magnifique salle gothique, sur un pavé de carreaux alternativement noirs et jaunes.* Un bœuf est au dernier plan.

» 13. *Massacre des Innocents* (neuf personnages). — Hérode préside à l'exécution de ses ordres cruels. Au premier plan, une mère éplorée s'est précipitée aux genoux d'un soldat qui va égorger son fils. Cette figure a une grâce exquise. La mère porte une coiffure semblable à celle des sœurs de Charité. coiffure assez commune au xve siècle.

» 14. *Couronnement de la Vierge* (quatre figures). — Le Père et le Fils, assis sur des trônes, posent une couronne sur la tête de Marie, agenouillée au milieu d'eux. Le Fils, à la gauche du spectateur, tient un globe; le Père porte un livre.

» 0. — Ce panneau est masqué par la boiserie de l'autel.

» Le cadre général d'architecture, qui embrasse et relie tous les cadres particuliers, est terminé par des clochetons que décorent des statuettes représentant Eve. La mère du genre humain, entièrement nue, se voile de la feuille de figuier, et tient le fruit si fatal à sa postérité. C'est une manière ingénieuse de rappeler que Marie est la seconde Eve, destinée,

dès l'origine, à réparer les maux causés par l'Eve primitive.

» Trois autres vitraux en couleur se remarquent dans la même église. Ils sont plus qu'à moitié détruits. Dans celui qui est percé au-dessus de la porte du nord, les lobes du tympan ont seuls été sauvés. Trois subdivisions représentent l'*Annonciation*. L'ange et Marie sont agenouillés dans deux trèfles juxta-posés. Au sommet se montrent Dieu le Père et la symbolique Colombe. » (Texier.)

5° L'église d'Eymoutiers (Haute-Vienne) conserve encore de beaux vitraux, qui sont des dernières années du XVIe siècle. Dans la partie curviligne de deux fenêtres, figure l'*Annonciation*. Dans la même partie d'une autre, on voit le *Couronnement de la sainte Vierge*. Dans des parties plus visibles de trois autres baies, on représente la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus; et encore, à la cinquième fenêtre de l'abside du nord, « la sainte Vierge est agenouillée devant un prie-Dieu sur lequel est un grand livre ouvert à fermoirs. Une colombe portée par un rayon jaune va à son oreille gauche. Sa robe est pourpre, et son manteau bleu. — La couleur et le dessin de cette composition sont ravissants : il est évident que ce panneau a été emprunté à une

autre fenêtre. La figure de la Vierge a des proportions plus considérables que les autres personnages. » (Texier.)

Dans l'abside centrale (quinzième fenêtre), l'*Annonciation* est encore représentée dans la partie principale du vitrail : « Un ange vêtu d'une chape est agenouillé. Sur un phylactère enroulé autour de son bâton de héraut, terminé par un lis, on lit : « *Ave, gratia plena* ». La Vierge complétant cette composition est debout devant un prie-Dieu. Sa robe est bleue, et son manteau blanc. » (*Ibid.*)

6° Vitraux de La Borne. (*Voyez la notice sur cette chapelle.*)

7° Les trente fenêtres de l'église Saint-Pierre, aujourd'hui fermées pour la plupart, avaient toutes leur clôture translucide et historiée, et certes la sainte Vierge dut y être représentée plus d'une fois; car aujourd'hui même, quoique notre église ne garde presque plus trace de ces richesses artistiques, l'inscription « *Maria mater Dei*, Marie mère de Dieu », se lit dix fois sur la bordure en couleur décorée d'ornements d'une fenêtre dans laquelle les verres vulgaires ont remplacé les verres peints.

Voici la description de la verrière restée seule intacte à Saint-Pierre. Elle est de Pierre Pénicaud,

et représente la *Mort de la sainte Vierge et son Couronnement dans le ciel.*

« Un riche et somptueux appartement, que l'art gothique et la renaissance ont meublé et décoré de concert, est pavé de marbres précieux et de briques émaillées, où courent des léopards de gueules. Les apôtres sont réunis autour d'un lit à courtines de velours rouge broché d'or que recouvre un ciel doré auquel sont suspendus des rideaux verts. La sainte Vierge, enveloppée d'une ample draperie bleue, est étendue sur ce lit funèbre; son visage, pâle, est calme et serein. Près du chevet est debout l'apôtre bien-aimé. A sa gauche, saint Pierre lit les prières consacrées, et tient un goupillon. Son étole pend sur le lit. Un autre personnage tient un charmant bénitier d'or; un troisième anime de son souffle des charbons placés dans un délicieux encensoir d'argent. La flamme illumine son visage de ses rougeâtres reflets. Les assistants sont dans des attitudes variées comme leurs sentiments, debout, agenouillés, assis, selon qu'ils prient, qu'ils pleurent ou méditent. Au premier plan, un apôtre montre le texte à un personnage qui feuillette un livre. Ce dernier est assis sur un riche coussin de velours à glands et à lacets d'or.

» Pendant que cette scène se passe sur la terre attristée, le ciel, resplendissant comme un palais de pierres précieuses, s'ouvre pour recevoir la Vierge bénie. Vêtue d'un manteau royal, ellè est agenouillée entre le Père et le Fils, assis sur un trône, et accompagnés de la symbolique Colombe. Ils déposent sur la tête de Marie une couronne d'or. Le Père, vêtu d'une robe verte, a un manteau rouge bordé d'or et de pierreries, que lie une agrafe figurant les tables de la loi. Il tient un globe. Le Fils porte le même attribut, et n'est vêtu que d'un manteau rouge.

» Les anges, diversement costumés, se tiennent à distance. Ils célèbrent par un concert le triomphe de Marie. La salle magnifique où se passe cette scène a un pavé brillant qui montre de toutes parts ces initiales glorieuses M. A. — A l'entour du trône divin se lisent ces mots : *Gaudent Angeli laudantes et benedicentes Deum.* » (Texier.)

Porcelaine.

Nos fabricants de porcelaine, naturellement préoccupés d'un succès de commerce, laissent, pour la plupart, à la manufacture de Sèvres l'honneur de produire des œuvres d'art. Pourtant Limoges fournit

aussi des statues de la sainte Vierge qui ne sont pas sans mérite.

La maison Pouyat a donné, depuis long-temps, une Vierge assez gracieuse (58 centimètres avec le socle) : elle tient, comme pour le laisser prendre, l'enfant Jésus, qui sourit et tend lui-même les bras ; en 1851, une Vierge immaculée un peu plus grande et bien drapée, mais dont la figure est un peu virile. — On doit à la maison Ruaud : 1° une statue de 72 centimètres tenant l'Enfant-Dieu sur le bras droit ; 2° une Vierge immaculée très-artistiquement moulée (40 centimètres avec le socle adhérent), mais mondaine, cambrée et portant corsage, ce qui lui donne assez la tournure d'une reine du moyen-âge. — Une Vierge de 43 centimètres avec le socle, et d'une bonne inspiration religieuse, bien drapée, et joignant les mains ouvertes pour prier, sort des ateliers de M. Chabrol. — La maison Senamaud a une Vierge immaculée de 50 centimètres, dont la tête est fort bonne. — La maison Gaté, Guyonnet et Berger a eu la bonne idée de varier la forme : on lui doit une gracieuse statuette (8 centimètres 1/2 sans le socle) représentant la bienheureuse Vierge debout, les avant-bras croisés sur la poitrine, les mains ouvertes et la tête jetée en arrière, saisie d'un

secret enthousiasme comme elle en dut éprouver quand elle dit le *Magnificat*. — MM. Dubois et Jouhanneaud ont donné une Vierge à la chaise (83 centimètres), une Vierge immaculée et une Vierge mère (60 centimètres). M. Dubois, qui est artiste, a moulé lui-même ces statues. — On doit à la maison Valin et Berthoud le chef-d'œuvre de nos statues religieuses, une *Mater dolorosa* de 58 centimètres.

Sculpture.

On voit dans l'église Saint-Pierre de Limoges, sur l'autel de Notre-Dame des Agonisants, qui est le plus rapproché du clocher, une statue en albâtre de 95 centimètres, et qui mérite d'être citée. Dans la main droite de la sainte Vierge, on aperçoit le fragment d'une tige brisée qui dut figurer un lis. A ses pieds, Eve, couchée nue, mange le fruit défendu, et repousse du pied le démon, représenté par une figure humaine dont le corps s'allonge comme celui d'un serpent, et qui semble vouloir fuir pour éviter que la nouvelle Eve, Marie, n'accomplisse la prophétie en lui écrasant la tête. L'Enfant-Dieu, assis nu sur le bras gauche de la sainte Vierge, appuie la main droite sur la poitrine de sa mère, et tient dans

la gauche, comme pour l'étouffer, un oiseau qui cherche à le mordre.

Dans sa *Notice sur le tombeau de saint Junien*, notre savant ami M. l'abbé Arbellot signale comme fort remarquable une image de la sainte Vierge qui décore le tombeau en pierre calcaire de saint Junien dans la ville de ce nom. Pendant les *séances générales d'archéologie* tenues à Limoges par la Société française d'Archéologie, en 1847, M. des Moulins, inspecteur des monuments de la Gironde, fit remarquer que les images renfermées, comme celle-ci, dans un *vesica piscis* sont fort rares. M. de Crossas, de Limoges, avait lithographié cette image pour le *Bulletin de la Société Archéologique du Limousin*. Le XIVe volume de la Société française d'Archéologie reproduit la même image (p. 394) d'après un dessin de M. Léo Drouyn, autre inspecteur divisionnaire de Bordeaux.

Voici le commentaire de M. Arbellot :

« Sur le côté droit du tombeau, au milieu de douze niches garnies de statuettes, et rangées trois à trois par ordre symétrique, on voit, dans une auréole ovoïde, la Vierge mère tenant son Enfant divin. Elle est assise sur un trône : un nimbe

aussi magnifique que celui du Christ rayonne autour de sa tête; son front est ceint d'une bandelette ornée de perles et de pierreries; un long voile entoure son visage avec une pudeur exquise; sa main droite montre un lis; sa main gauche soutient l'enfant Jésus, qui se tient debout sur le genou gauche de la Vierge. Le divin Enfant porte le nimbe croisé; il est vêtu d'un manteau et d'une tunique aux plis légers; il tient un sceptre de la main gauche, et son bras droit est gracieusement replié autour du cou de sa mère. Il a les pieds nus comme il convient à une personne divine; les pieds de la Vierge sont couverts d'une légère chaussure. « Il y a, dit M. Mérimée, de » la grâce dans la position de la Vierge et dans » l'ajustement de ses draperies, qui, bien qu'un » peu raides, ne manquent pas d'une certaine » élégance. » L'amande mystique qui l'encadre est soutenue par quatre anges nimbés, à la taille svelte, aux ailes déployées, qui se tiennent, dans des poses hardies et pittoresques, aux quatre coins du rectangle qui renferme l'ovale divin. Sur le rebord de l'auréole elliptique est entaillée en creux, en lettres onciales, l'inscription suivante, dont les caractères accusent la forme du XIIe siècle.

Cette inscription, que personne, jusqu'ici, n'a reproduite avec une complète exactitude, se compose de deux distiques en vers léonins :

AD. COLLVM. MATRIS. PENDET. SAPIENCIA. PATRIS:
ME. XPI. MATREM. PRODO. GERENDO. PATREM:
MVNDI. FACTOREM. GENITRIX. GERIT. ET. GENITOREM:
MATERNOSQ. SINVS. SARCINAT. HIC. DOMINVS.

» Nous avons essayé de traduire en vers français *léonins* cette inscription antithétique, dont le style a rebuté jusqu'à présent les archéologues :

La sagesse du *Père* est au cou de la *Mère;*
Du Christ je suis la *Mère*, et je porte mon *Père.*
Mère de l'*Eternel*, je porte mon *auteur,*
Et mon sein *maternel* soutient le *Créateur.* »

Tableaux.

« Au collége, le tableau du maître-autel est un original de Rubens. Le sujet est l'Assomption de la Vierge. Deux objets partagent l'attention des connaisseurs : la Vierge, qui occupe la partie supérieure du tableau, et, dans le bas, son tombeau ouvert, autour duquel sont distribués les apôtres et les saintes femmes. Quoique Rubens ait peint sa seconde femme, qu'il ait soigné le détail des draperies, qu'il ait placé avec art plusieurs groupes d'anges à côté

de la Vierge, la majesté de ce principal personnage est un peu froide, et son triomphe n'a rien de brillant. Mais la partie inférieure du tableau est tout autrement intéressante. On voit au milieu le tombeau ouvert avec les linceuls jetés sur les bords ; autour sont plusieurs groupes de personnages, et, sur le fond, au-delà du tombeau, on aperçoit les saintes femmes. Pour varier les airs de têtes et l'intérêt, le peintre a su attacher les regards de ses différents personnages sur divers objets qui ne détruisent point l'unité du sujet, et qui y ramènent le spectateur par différentes vues. Les uns fixent la Vierge, et, frappés de la puissance qui, après l'avoir arrachée à la mort, l'enlève à leurs yeux dans le vague des airs, ils se sont prosternés ; ou bien, par des gestes animés, vous occupent de ce double prodige. D'autres regardent avec curiosité le tombeau vide : de ce nombre sont les saintes femmes, qui, sur une coupe de visage très-agréable, laissent entrevoir un mélange de surprise et de regret. Enfin les autres semblent seulement pénétrés des idées sublimes du bonheur dont va jouir la Vierge, et vous les inspirent. L'expression de toutes ces têtes est pleine de feu et de génie. Un des personnages agenouillés montre, sur le devant du tableau, la plante de son

pied : les artistes font un grand cas de ce détail, qui est dessiné et peint avec beaucoup de vérité. J'ai vu nombre de gens sur lesquels les beautés du tableau n'avaient fait aucune impression s'enthousiasmer à l'occasion de ce pied, dont le mérite ne peut être bien saisi que par un artiste. La composition de ce grand tableau est simple et savante, le dessin mâle, la touche franche et vigoureuse; mais le ton général du coloris est trop gris et trop faible, ce qui nuit à l'effet. » — (*Ephémérides de la généralité de Limoges*, 1765, p. 157.)

Les églises de Sainte-Marie et de l'Hôpital à Limoges et plusieurs autres du diocèse ont de bons tableaux où figure la sainte Vierge. Celui de l'Hôpital rappelle la pieuse tradition d'après laquelle l'Esprit-Saint, descendant sur les apôtres le jour de la Pentecôte, se reposa sur la tête de la sainte Vierge pour se répandre de là en forme de langue de feu sur les autres personnes présentes au cénacle.

Fresques.

Avant que M. l'abbé Texier eût parlé, dans le journal de Limoges (12 octobre 1857), des peintures murales de la chapelle Sainte-Anne à Saint-Michel, M. Fournier, conseiller à la cour impériale,

avait bien voulu rédiger, pour notre brochure, en forme de note, la savante description qu'on va lire :

« Au culte de Marie se rattache naturellement celui de sa sainte mère. On ne peut, en effet, honorer sainte Anne sans honorer aussi celle à laquelle Dieu lui réservait la gloire de donner le jour.

» Cette gloire, déjà si grande par la destinée plus glorieuse encore de Marie, s'est accrue de tout ce que pouvait y ajouter la proclamation du dogme de l'immaculée Conception.

» C'est ce que l'éminent artiste chargé de la décoration de la chapelle de Sainte-Anne a admirablement compris et rendu.

» Profondément chrétien, il a senti qu'il ne devait plus, comme l'art l'avait fait jusqu'ici le plus habituellement, se borner à honorer sainte Anne par la représentation des soins affectueux donnés par elle à l'enfance de Marie, et des scènes de cette pieuse éducation qui devait préparer la Vierge sainte à la gloire de sa maternité divine.

» La foi lui a révélé qu'il fallait désormais l'honorer, surtout dans la naissance de cette enfant, prédestinée dès sa Conception immaculée, et, par cette conception même, à cette divine maternité, parce que honorer cette naissance c'était honorer l'immaculée Conception.

» Heureux d'avoir à formuler cet hommage au dogme dont il avait vu à Rome la solennelle proclamation, il s'est mis à l'œuvre avec ardeur.

» En quelques heures sa main habile et sûre avait rendu sa pensée, et arrêté le plan de cette scène, si simple en apparence, de la naissance d'une enfant, et qu'un profond sentiment religieux pouvait seul relever à la hauteur des destinées presque divines de cette enfant choisie de Dieu.

» Les joies qui l'accueillent dans ce remarquable tableau sont si naïves et si pures; le sourire de sainte Anne, celui de saint Joachim, expriment un bonheur si calme et si doux; ils sont empreints d'une telle sérénité qu'on y sent je ne sais quelle suavité préférable aux félicités purement humaines : on croit y sentir l'influence de l'Esprit-Saint, qui domine cette scène touchante, et préside à la naissance de cette enfant, mère prédestinée déjà de l'Homme-Dieu.

» A cette prédestination de Marie, par le fait seul de sa naissance et même de sa conception immaculée, l'artiste a voulu, dans un second tableau, ajouter le commencement de la réalisation de sa destinée par sa présentation au temple.

» Il a su, par le sentiment chrétien qui remplit

ses œuvres, autant que par le naturel de sa composition, donner à ce sujet traité tant de fois un intérêt tout particulier.

» Le grand-prêtre, sur les degrés du temple, reçoit la jeune enfant des mains de sainte Anne; saint Joachim les suit, levant au ciel un regard où se trahit le pressentiment de toutes les douleurs réservées à l'avenir de cette chère enfant. A la porte du temple, est assis un de ces pauvres, rebut de la société antique, avec lesquels Celui qui naîtra d'elle s'identifiera au point de dire : *Ce que vous avez refusé au moindre d'entre eux, vous me l'avez refusé à moi-même.*

» En face, un groupe de ces enfants dont le Sauveur aimera à s'entourer semble contempler Marie humblement agenouillée devant le grand-prêtre.

» L'exécution de ces peintures a rencontré des difficultés presque insurmontables dans l'état des murs profondément salpétrés. Heureusement la patience consciencieuse de l'artiste a fini par en triompher : la couleur de ces deux grandes pages de l'art chrétien a pu rester au niveau de leur remarquable dessin.

» Ces œuvres, que nous osons dire capitales, suffiraient à fonder la réputation d'un artiste si

celle de M. Langlois était encore à faire. Mais des travaux importants, notamment un saint Joseph dans l'église de la Trinité du Mont, riche de tant de chefs-d'œuvre, et le miracle des Fleurs de sainte Germaine, offert au saint-père par la ville de Toulouse, et placé par ce pontife vénéré à Castel-Gandolfo, l'ont, depuis plusieurs années, fait connaître et apprécier à Rome.

» La décoration de la chapelle de Sainte-Anne se complète par un autel en pierre, approprié au style de l'église, et sculpté avec soin par un artiste limousin, M. Nalbert. »

Sur la simple présentation d'une photographie de M. Bonnaud, de Limoges, M. Danguin, habile graveur, s'est acquis le droit de reproduire la fresque de la Nativité.

M. Vénassier, curé de Saint-Michel, et ses paroissiens doivent se féliciter d'avoir fourni au talent de M. Langlois l'occasion de se produire en France, et d'avoir doté leur église et notre ville d'œuvres d'art si remarquables.

Architecture.

Notre-Dame du Pont, à Saint-Junien et Notre-Dame de la Borne. (*Voyez les notices.*)

VIII.

ACTES DE DÉVOUMENT ENVERS LES STATUES DE LA SAINTE VIERGE. — PROFANATIONS PUNIES.

Dans les tristes jours où l'on dépouilla les églises à la fin du dernier siècle, chaque paroisse eut des dévots à Marie qui tentèrent, au péril de leur vie, de soustraire à la profanation ses bénites images, et presque chaque paroisse aussi a vu périr misérablement les forcenés qui les outragèrent. Nous ne multiplierons pas ces récits, quoiqu'ils offrent aux ames pieuses un touchant intérêt. Nous en prenons trois seulement.

A Bellac, dès qu'on eut fait connaître le projet de brûler sur la place publique les ornements sacerdotaux et les statues des saints, un brave ouvrier, Joachim Labetoulle, inspiré par les traditions de foi et de piété de sa famille, s'introduisit, au péril de ses jours, dans l'église pendant la nuit, et parvint à porter dans sa maison une statue de la sainte Vierge qu'on regardait comme miraculeuse. Son voisin

Desbordes lutta de générosité avec lui pour avoir le dangereux honneur de garder ce précieux dépôt. Par prudence, Labetoulle, dont on allait visiter le domicile, cédait enfin. Un misérable aperçut Desbordes chargé de la sainte image, et le dénonça. Cette statue eut le sort des autres, et les deux *fanatiques* échappèrent eux-mêmes à grand'peine. Mais Dieu tient compte des bonnes intentions : ces familles ont été bénies.

—

Vers le même temps, un mendiant de Montrol-Senart (Haute-Vienne), nommé Séguy, tremblant aussi qu'on ne mutilât la statue de marbre de Notre-Dame de Grâce, aimable et bonne protectrice que de temps immémorial on venait vénérer avec tant de foi, de toutes les paroisses voisines, le premier dimanche de mai et le premier dimanche d'août; Séguy parvint à ouvrir l'église pendant une nuit obscure, puis à porter l'image vénérée dans le cimetière. Là se trouvait ouvert à tous les vents une espèce de phare de forme carrée, au milieu duquel il put creuser sans crainte pour enfouir son trésor. On ne l'avait point entendu, car le bourg est sur le flanc de la montagne, dont le cimetière domine le

sommet ; mais il tremblait que, malgré ses précautions, cette terre nouvellement soulevée ne servît d'indice, et ne trahît son secret. Alors, profitant encore de l'obscurité de la nuit, il emporta, à travers un chemin montant et rocailleux, sa précieuse statue de marbre jusqu'au village du Pic, chez un propriétaire qui l'avait abrité et nourri souvent, et dont la piété était bien notoire. Mais justement cette piété, connue de tous, allait être un grief, et d'ailleurs on avait dénoncé la soustraction de la sainte image. Le brave paysan avait remercié bien des fois Notre-Dame de Grâce de l'avoir tiré de tel ou tel péril ; sa femme aussi l'avait invoquée avec succès pendant des couches laborieuses : pourtant, toute réflexion faite, et les larmes aux yeux, on pria Séguy d'aller plus loin. Séguy partit sans insister ; mais il pleurait et s'indignait de ce que la peur fait oublier si aisément que les amis de Dieu, les saints, sont plus puissants que les hommes. « Eh bien ! ajoutait-il, dussé-je être roué, moi, je ne laisserai pas détruire cette sainte image, devant laquelle j'ai si souvent été consolé ! » Et, reprenant courage, sans rien plus dire à personne, il entra dans une grange, dont il creusa le sol, et où il enfouit la statue, qui a repris sa place d'honneur dans l'église de Montrol-

Senart, et devant laquelle plus de deux mille personnes viennent s'agenouiller chaque premier dimanche d'août.

—

La ville d'Evaux (Creuse) conservait avec la plus grande vénération une statue en pierre de la sainte Vierge, statue qui remonterait, dit-on, à l'époque romane, et devant laquelle beaucoup de fidèles avaient trouvé la ferveur qui obtient les miracles. Quand on dépouilla les églises d'Evaux, les patriotes, *ennemis du fanatisme*, n'oublièrent pas la statue qu'on venait prier de fort loin : ils la déposèrent avec les ornements sacrés et les autres statues de bois destinées au feu pour honorer l'avènement de la liberté de conscience. Le feu n'atteignant pas la pierre, les quatre furieux qui présidaient la fête sacrilége trouvèrent excellent, pour arrêter la *superstition*, de jeter la statue miraculeuse dans le puits d'un monastère que des Augustins avaient occupé, et que des Génovéfains venaient de quitter. On devine de quels blasphèmes cette scène scandaleuse fut égayée. Un de ces quatre misérables s'applaudissait surtout, avec un rire sardonique ou plutôt stupide, de lui avoir

cassé la *margoulette* (la langue). La peur, et souvent le désir d'empêcher quelques excès, attiraient nécessairement à ces fêtes impies des gens sensés, et même des hommes pieux. Un fervent chrétien, nommé Chatard, eut la bonne fortune de saisir et d'emporter à Uriel (Allier) la tête en pierre qui s'était détachée du tronc de la statue. En 1840, son petit-fils, M. Colomban-Chatard, ancien professeur de rhétorique au petit séminaire d'Iseure (Allier), rendit cette tête précieuse, qui gardait encore un des morceaux de bois destinés à la fixer dans le tronc, que, en 1802, M. Ninard, curé d'Evaux, avait fait sortir tout mutilé du puits des Génovéfains, et pour lequel il avait fait sculpter une tête en bois. — Sans doute Dieu est patient parce qu'il est éternel, et tous les crimes ne reçoivent pas dès cette vie leur châtiment; mais tout le monde regarde à Evaux comme un châtiment de Dieu la fin tragique des quatre profanateurs de la statue de Notre-Dame d'Evaux : l'un s'est coupé la gorge dans un accès de désespoir ; un autre s'est brisé la tête en tombant sur un rocher pendant qu'il visitait un domaine acquis pour une paire de bœufs durant la révolution; dans l'espoir de sauver la vie au troisième, si fier *d'avoir fait casser la*

margoulette de la statue, le médecin a dû lui couper la langue par suite d'une maladie mortelle qui ne faisait qu'une plaie de sa tête entière. Le 20 juin 1840, M. Lainé, curé actuel, de qui nous tenons ces détails, plaçait solennellement sur son tronc, et avec amende honorable, la tête de pierre que la famille Chatard lui avait remise. Quelques jours après, le quatrième chef des profanateurs tomba foudroyé dans sa chambre, et, comme pour rappeler la miséricorde inépuisable et l'intervention puissante de la sainte Vierge, celui-ci eut le privilége d'être inhumé aux pieds de la sainte image.

IX.

LIEUX DE PÈLERINAGE CONSACRÉS A LA SAINTE VIERGE.

Notre-Dame d'Arliquet.

Tous les habitants de Limoges connaissent la riche vallée qui s'ouvre, au midi de la ville, par des jardins toujours fertiles, et que la nouvelle route de Bordeaux cesse de suivre, après dix kilomètres, à l'entrée de la petite ville d'Aixe.

Cent fois tous ont joui du charme qu'offre au regard, dans cet espace, une route d'un parcours facile et rapide qui cotoie notre majestueuse rivière en présentant l'aspect le plus varié : — à droite, des vergers, des bosquets ombreux, des rochers à pic, des coteaux couverts de bruyères odorantes où paissent les blancs troupeaux, la dominent jusqu'au château gothique de Vertamont; après quoi l'œil se repose sur les champs de froment et de vigne : — à gauche, la nature est plus belle encore : voyez la

Vienne avec ses bruyantes usines où le kaolin se broie ; où la laine s'effile ; où se forment des tapisseries soyeuses, émaillées de fleurs ; où le blé se prépare pour l'alimentation de l'homme ; où le linge se transforme en papier, et où le papier lui-même s'anime et parle pour jeter dans notre âme toutes les émotions de la vie ; — voyez la Vienne où se mirent tour à tour le saule et l'églantier qui bordent les prairies, les moulins en ruine, les jeunes chênes des bosquets et les blanches maisons posées presque à pic au-dessus des châtaigneraies et des jardins anglais ; — la Vienne où peuvent enfin calmer leur fureur divers torrents dont le plus considérable porte le beau nom de Briance.

Aussi là chaque jour se croisent les calèches des riches oisifs ou fatigués des pénibles labeurs de l'esprit, les tilburys des jeunes ouvriers partis en caravane joyeuse ; là s'évertuent les écoliers en vacances ; là se délassent, au milieu d'une aimable et jeune famille, les travailleurs que le dimanche rend à la liberté.

Aixe étant le lieu des parties de campagne, l'industrie complaisante s'est chargée bientôt de faciliter les moyens de transport : des omnibus, partis de Limoges dès sept heures du matin, reprennent les

voyageurs deux heures après si l'on n'aime mieux attendre à deux ou à cinq heures du soir.

Or, ces amateurs de la belle nature et des plaisirs des champs n'étant pas tous uniquement préoccupés d'affaires où de conceptions poétiques, on dit que, depuis long-temps, l'austère curé d'Aixe gémissait de ces relations trop faciles avec le chef-lieu de notre province ; mais voici que tout à coup, grâce au patriotisme pieux du R. P. Rouard de Card, alors novice chez les Dominicains à Rome ; grâce à la puissante et bienveillante intervention du brave général Allouveau de Montréal, né en Limousin, ces mêmes omnibus qui remplissaient Aixe d'hommes qui chôment le lundi au préjudice du dimanche, ces omnibus se sont trouvés bien plus encore au service de la dévotion. Un bref venu de Rome a fait le miracle en accordant les indulgences les plus abondantes à une modeste chapelle presque inconnue jusqu'à ce jour. Dès lors la foule des pèlerins s'est portée vers ce sanctuaire. *Sic honorabitur quemcumque voluerit rex honorare*, comme criait Aman conduisant en triomphe le juif Mardochée.

Nous sommes à un kilomètre d'Aixe, que nous apercevons par delà la Vienne, avec ses coteaux plantés de vignes; avec les noirs décombres du

château qui domine encore le vaste moulin de terre à porcelaine nouvellement construit ; avec ses maisons échelonnées sur le roc, et avec la tour de son église gothique. Franchissons le petit pont de l'Aurance, affluent de la Vienne, et, prenant immédiatement le sentier à droite pour traverser le hameau, après cinq minutes de marche, nous serons agenouillés dans la chapelle que nous saluons d'ici.

Pour être dans la vérité et pour plaire à Dieu, près de la crèche de Bethléem, il fallut que la simplicité de cœur des bergers les disposât à croire aux paroles des anges : autrement dans un enfant faible et pauvre ils n'eussent pas soupçonné le Messie ; de même, en entrant dans cette chapelle, dont l'art n'a point surveillé l'architecture, si l'on ne se rappelait que, en vertu de sa délégation divine, l'Eglise catholique dispense toutes les faveurs célestes comme le fit le Sauveur lui-même, on ne soupçonnerait pas que ce triste sanctuaire offrît aux pèlerins venus dans les dispositions requises toutes les grâces qu'on reçoit dans la chapelle de Lorette en Italie, cette chapelle la plus belle et la plus riche de l'univers, et où l'on vénère la sainte maison dans laquelle grandit le Rédempteur du genre humain. C'est pourtant authentique : en vertu d'une bulle de

Pie IX, le cardinal Antonelli, préfet de la congrégation de Lorette, accorda, le 6 novembre 1855, une indulgence plénière pour les pèlerins qui viendraient aux fêtes de la Nativité de Notre-Seigneur, de la Conception, de la Nativité et de l'Annonciation de la sainte Vierge, ainsi qu'à l'anniversaire de la translation de la sainte maison en Italie (12 décembre); puis une indulgence de sept ans et de sept quarantaines pour chacune des autres fêtes de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge, et aussi pour la fête de sainte Anne et pour celle de saint Joseph.

Une indulgence ! cela fait rire certains esprits, qui devraient y voir au moins un excellent moyen d'exciter les fidèles à la fuite du vice, que dis-je? à l'amour *effectif* du bien.

Nous invitons toutefois même ces profanes à visiter Notre-Dame d'Arliquet. On sait que Jean-Jacques et Bernardin de Saint-Pierre furent attendris jusqu'aux larmes en entendant prier dans une église de campagne des environs de Paris.

Du reste, quand l'homme *ne pose pas* par une vanité maladroite mais trop commune, il est religieux. Mieux qu'ailleurs, à Notre-Dame d'Arliquet, le souvenir de la première communion reviendra. La simplicité de l'édifice et la beauté du site parlent au cœur.

La chapelle d'Arliquet est un carré long que sa toiture écrase, et dont quelques pas mesurent la largeur. Sa porte, sur laquelle on lit : *Sainte Mère de Dieu, priez pour nous*, s'ouvre, au couchant, dans le pignon, que surmonte une cloche aux vibrations argentines ; à l'orient, se dresse un autel modeste sur lequel repose, en arrière du tabernacle, une image de Marie, qui contemple d'un regard calme le corps inanimé de son adorable Fils placé sur ses genoux. Aux murailles et aux lambris de la voûte, on voit les versets des litanies de la Sainte-Vierge ou des symboles qui les rappellent.

On ignore l'origine de ce sanctuaire, qui existait pourtant en 1606, et qu'on répara sans doute en 1636, car une pierre porte cette date à l'un des angles des murailles. Peut-être son nom vient-il de ce que, au XVIe siècle, on aurait caché, pendant un jour d'alarme, dans ce lieu écarté, des reliques qu'on désirait soustraire à la fureur sacrilége des huguenots. Naturellement, à la fin du dernier siècle, la chapelle ne fut pas protégée par sa solitude contre les impies : elle subit une espèce de ruine, dont la fit sortir M. Labiche de Reignefort, chanoine théologal de Limoges. Il y a près de trente ans, un saint vieillard qui avait confessé la foi sur

les pontons, et qui administrait alors la paroisse d'Aixe, reprit cette restauration. A l'appel de M. l'abbé Roche, que secondait si bien son vicaire distingué M. Fontey, les dons pieux des paroissiens répondirent. Le zèle éclairé de M. Chapelle, curé actuel, a fait le reste. Aujourd'hui on vient, de plusieurs lieues à la ronde, en pèlerinage dans la chapelle d'Arliquet, où la sainte messe est dite chaque jour pendant les mois de *mai*, *septembre* et *octobre*, et deux ou trois fois la semaine pendant le reste de l'année.

J'ai parlé du paysage : il est délicieux. C'est un vallon fertile qu'arrose l'Aurance, dont l'onde paisible, protégée par un rideau de peupliers, produit à peine un murmure en caressant les branches flexibles des vergnes et des saules. A l'est, vers l'horizon, vous apercevez le manoir féodal de Reignefort, qui domine les grands chênes ; au couchant, le moulin d'Arliquet, qu'il a fallu traverser, puis, par delà la route de Bordeaux à Limoges, la rive gauche de la Vienne ; partout ailleurs, autour de vous, des vignes, des prairies, des champs couverts des diverses récoltes propres au Limousin, ou bien des bosquets tapissés de mousse, pleins d'ombrage, de parfums et de chants d'oiseaux.

Digitized by Google

La pauvreté de la chapelle, jetée dans un si riche cadre, vous rappellera mieux l'humble maison de Nazareth; la lumière que laissent passer quelques fenêtres étroites, et le murmure monotone d'un filet d'eau qui descend de la montagne, et qui prend un cours plus paisible sous les murs de la chapelle avant de se mêler à l'Aurance, tout vous invite au recueillement. Pourquoi craindre d'y céder? L'image de Marie prêche la résignation dans les peines par l'espoir du Ciel; elle enseigne à sacrifier au devoir ce que humainement on aime le plus, et les divers titres de cette Reine promettent un dévoûment maternel. Croyez-moi : il n'est pas sûr que les plaisirs les plus vantés donnent une joie comparable à celle que goûte une âme en prière; mais les saints combats de la vertu ont des charmes incontestables, et, quand on s'est donné l'honneur d'en jouir, on méprise sincèrement les voluptés grossières des sens.

P. S. — Depuis que le journal de Limoges a publié les lignes qu'on vient de lire (8 septembre 1857), la chapelle d'Arliquet est devenue l'occasion d'une fête des plus gracieuses et des plus édifiantes dont nons ayons eu le spectacle. Quand la mort l'a

surpris, Mgr Buissas désirait célébrer par une cérémonie solennelle l'agrégation de cette chapelle à Notre-Dame de Lorette. Mgr Desprez avait fixé cette cérémonie au 6 et au 7 avril 1858, époque où il viendrait pour la première fois à Aixe. Une indisposition subite a mis le pieux prélat dans l'impossibilité d'apporter à la fête l'éclat que donne toujours la présence d'un prince de l'Eglise ; mais, quand la nouvelle de cet incident est venue jeter la ville dans une espèce de consternation, déjà des tentes immenses étaient dressées avec un autel dans une prairie entre l'Aurance et la chapelle d'Arliquet, afin qu'on y pût chanter la messe le mercredi 7, en donnant à la foule des pèlerins la satisfaction de voir constamment le prêtre officiant et les ecclésiastiques employés près de lui ; déjà, à l'entrée du pont, sur la rive droite de la Vienne, se dressait un superbe arc de triomphe, formé de verdure, et sur la voie que la procession devait parcourir flottaient, de distance en distance, des oriflammes aux couleurs nationales ; déjà même les maisons d'Aixe s'emplissaient des amis qui pouvaient séjourner jusqu'au lendemain. Il n'était plus temps de remettre la fête.

Le mardi soir, on alla donc en procession solen-

nelle d'Aixe à la chapelle d'Arliquet chercher l'image de la sainte Vierge pour la placer dans l'église paroissiale, d'où le lendemain on la rapporta dans son sanctuaire. Cette première partie du programme s'est exécutée en laissant dans toutes les âmes l'émotion la plus douce et la plus enchantée.

A l'approche du crépuscule, on partit. L'innombrable confrérie du Rosaire, les petites écolières des Filles du Sauveur, les petits garçons des instituteurs, les pénitents noirs, un clergé nombreux, et, sans exception, tous les bourgeois d'Aixe, précédés des autorités de la ville, et suivis d'une foule compacte, formaient des lignes immenses d'où partaient des chants harmonieux et variés.

Au retour, quand on descendit le monticule qui cache la chapelle à la ville, la nuit s'était faite, et le firmament se parait de radieuses étoiles, qui semblaient vouloir honorer ainsi celle qu'on dit belle comme l'astre roi de la nuit; la ville et les maisons d'alentour saluaient également de leur brillante illumination l'image de la Reine du Ciel. La pluie des jours précédents et de la matinée avait fait place à une soirée radieuse, et cette première heure de la nuit était sereine et embaumée. Comme subitement le vent s'était tû, les cierges des enfants et des

pénitents purent, jusqu'à l'église, former de longues lignes de lumière dans ces rues où chaque maison présentait une statue de Marie entourée de fleurs et de bougies allumées; dans ces rues où pétillaient, en formant des gerbes, vingt feux de joie préparés par les enfants du quartier. La Vienne elle-même, grossie par des pluies abondantes, formait un concert inaccoutumé en se brisant mugissante contre les arches du pont. L'émotion remuait tous les cœurs, et d'abondantes larmes coulaient.

Toutes ces âmes, saintement touchées, avaient besoin qu'une voix éloquente traduisît publiquement leur joie et leur reconnaissance envers Marie. M. Delor, curé de Saint-Pierre de Limoges, avait accepté la présidence de la cérémonie, sur les instances de son digne ami M. le curé d'Aixe. Entré dans l'église, il a satisfait ce désir, et augmenté encore l'émotion universelle, par sa parole si pleine de cœur et de poésie, dans une improvisation toute de circonstance.

Le lendemain mercredi, on a recommencé la procession de la veille, mais avec une foule de sept à huit mille personnes, toutes en habits de fête et de tous rangs. Comme la veille, quatre ecclésiastiques nés à Aixe, accourus de divers points du diocèse,

et parés de dalmatiques, portaient l'auguste image sur un brancard, pour lequel les dames de la ville avaient imaginé des ornementations du meilleur goût et de la plus riche élégance, ornementations qu'on retrouvait variées, mais non moins gracieuses ni moins riches, à l'autel d'Arliquet et au trône dressé dans l'église paroissiale pour y recevoir l'image pendant la nuit précédente.

Maintenant, grâce au soleil, le coup-d'œil de la procession avait un autre aspect que la veille : les robes bleues des religieuses, les vêtements blancs des petits garçons et des petites filles, qui tous portaient des branches de lis, les robes noires et les bâtons d'argent des pénitents, les soutanes rouges des enfants de chœur, les surplis, les bannières, tout cela tranchait sur les vêtements vulgaires d'une façon diverse suivant les plis du terrain que l'on parcourait. Les roulements cadencés de nombreux tambours, les joyeuses volées des cloches, l'air embaumé des sentiers, les chants, la joie calme des pèlerins, tout excitait à la prière, et l'on priait avec effusion.

Près de l'estrade où l'on a chanté la messe, dans la prairie, se dressait une chaire : M. Beluze, missionnaire apostolique, y était monté après l'évangile

pour dire un mot de la sainte Vierge. A son tour, quand il a eu terminé la messe, le R. P. Rouard de Card, actuellement provincial des Dominicains de Belgique est venu occuper la chaire. Heureusement inspiré par sa modestie, il nous a raconté comment Notre-Dame d'Arliquet a pu obtenir, plutôt que tant d'autres lieux de pèlerinage, l'agrégation à Notre-Dame de Lorette; et, s'effaçant lui-même, lui l'inspirateur de toutes les démarches qui ont si bien réussi, il a cherché à persuader qu'on devait cette faveur aux prières de quelque habitant d'Aixe, pauvre peut-être et inconnu, mais aimé de Dieu. Tout l'auditoire a beaucoup admiré l'exquise délicatesse du brave général de Montréal, alors commandant des troupes françaises à Rome, et aujourd'hui sénateur. Après avoir reçu le bref d'agrégation, il prit la peine de le porter lui-même, dans son costume officiel, au pauvre novice dominicain son compatriote, et, tout joyeux, il l'aborda par ces mots : « Nous avons gagné la bataille ». Ce trait rappelle les temps de la chevalerie.

Assurément, comme le dit très-bien M. Rougerie dans son compte-rendu publié par le journal de Limoges : « Les habitants d'Aixe transmettront fidèlement à leurs enfants l'impérissable souvenir de

cette auguste cérémonie; et, comme les autorités d'Aixe s'étaient rangées avec un pieux empressement autour de l'image de celle que l'Eglise nomme la *Vierge puissante* et le *siége de la sagesse*, elle aidera leur difficile mission en affermissant les cœurs dans la justice et dans la paix ».

Le digne curé d'Aixe, qui avait préparé cette fête à très-grands frais et avec une intelligence admirable, vient de faire frapper une médaille de Notre-Dame d'Arliquet pour rendre son pèlerinage plus populaire. Cette médaille représente la sainte Vierge tenant le corps inanimé du Sauveur sur ses genoux. Autour on lit : « *Notre-Dame d'Arliquet, priez pour nous* ». — Au revers, la sainte Vierge, portant l'enfant Jésus, est assise sur la maison de Nazareth, que deux anges soutiennent.

Incessamment on bénira une nouvelle cloche pour Notre-Dame d'Arliquet. M. le comte de Villelume et Mme Benoît de Lostende sont choisis pour parrain et marraine.

Notre-Dame du Pont à Saint-Junien.

Si, parmi les lieux de pèlerinage du diocèse de Limoges, Notre-Dame d'Arliquet est le plus riche

en indulgences, Notre-Dame du Pont est celui qui a reçu les plus illustres pèlerins.

Saint-Junien, troisième ville du diocèse de Limoges par sa population, doit son origine à la dévotion des nombreux fidèles qui visitaient les tombeaux de deux solitaires du VIe siècle, saint Amand et saint Junien, qui se sanctifièrent en ce lieu. Ce sol, jadis assez sauvage pour offrir une retraite à des hommes fatigués de la vie sociale, se trouve aujourd'hui le plus fertile du département de la Haute-Vienne. La chapelle de Notre-Dame du Pont est à un kilomètre sud-ouest de la ville, sur le bord de la Vienne, qui doit chaque matin en refléter l'ombre dans ses flots calmes et limpides.

On nomme la chapelle Notre-Dame *du Pont* parce qu'elle est adjacente au pont jeté sur la Vienne pour conduire de Saint-Junien à Rochechouart. Le site, complètement encaissé, est plus riche que gracieux, car il n'a pas d'horizon. A quelques pas de la porte principale, de pauvres maisons, derrière lesquelles paraît une longue ligne d'ateliers où se façonnent les peaux dont Saint-Junien se sert pour sa grande industrie, la fabrication des gants; au nord-est, les jardins et quelques maisons éparses

forment une espèce de rue fort escarpée ; puis, à l'est, une usine et, à l'autre rive de la Vienne, des prairies, au-dessus desquelles se dessinent à peine, au milieu des châtaigneraies, trois hameaux : Jareffi, Bois-au-Bœuf et Mont-Jovis. Un mamelon que recouvre un taillis fait obstacle à la Vienne à l'ouest, et l'oblige à faire un circuit qui la dérobe au regard. De la chapelle, une haie vive et des peupliers empêchent de suivre distinctement les voyageurs et les voitures qui descendent de Rochechouart à Saint-Junien ; mais, de cette même route en descendant vers la Vienne, la ville de Saint-Junien et les flèches romanes de son église, encadrées dans une forêt d'arbres à fruits, offrent un beau coup-d'œil.

La chapelle de Notre-Dame était un simple oratoire en 1394. Pierre de Montbrun, évêque de Limoges, avait permis, le 27 mai 1451, que, sur les ruines de ce modeste sanctuaire, on construisît une chapelle plus spacieuse. Immédiatement on se mit à l'œuvre, et l'édifice fut terminé au mois de novembre 1454, *à la grande satisfaction* de tous (*miranter perfeit*), comme le marque le troisième vers de l'inscription suivante, que l'on voit encore dans la muraille à gauche près du sanctuaire :

ANNO MILLENO NOVIES L I SEMEL, ISTA
REGINE CELI FACTA CAPELLA FUIT.
QUAMQUE SEQUENS TERNUS MIRANTER PERFICIT ANNUS,
PRINCIPIUM PREBET MAIUS, FINEM QUE NOVEMBER.
M. C. C. C. C. L. I.

c'est à-dire : « L'an mil neuf fois cinquante une fois un, cette chapelle fut construite pour honorer la Reine du Ciel. La troisième année suivante la vit se terminer à la grande satisfaction de tous. Les travaux commencèrent au mois de mai, et se terminèrent au mois de novembre. — 1451. »

Ce monument, dont le sanctuaire nous a été conservé, indique des proportions restreintes, car l'élévation est de 6 mètres 15 centimètres seulement, et la largeur de 8 mètres 60 centimètres. Vraisemblablement la générosité des seigneurs des paroisses voisines facilita la construction qu'autorisait Pierre de Montbrun : les faits suivants semblent le prouver.

Gauthier de Peyrusse des Cars y fonda son anniversaire en 1458, et déjà, en 1453, il lui avait fait diverses offrandes : les seigneurs de Rochechouart, de Lastours et de Lambertie exprimèrent aussi leur reconnaissance envers Notre-Dame du Pont, et ces dons leur méritèrent la faveur de faire sculpter

leurs armes dans la chapelle afin d'y figurer comme bienfaiteurs.

Comme le roi Louis XI fit deux pèlerinages en ce lieu, naturellement on vit augmenter encore le nombre des pèlerins vulgaires, qui y venaient en foule. En revenant de Bayonne, accompagné du duc de Berry, son frère, et de plusieurs autres princes du sang, Louis XI arriva (1er juillet 1463), vers l'heure de vêpres, à Limoges, où il vénéra le chef de saint Martial. Le lendemain au soir, il entrait à Saint-Junien après avoir dîné à Verneuil. On ne dit pas quels dons le royal visiteur fit à la chapelle de Notre-Dame du Pont, mais on raconte qu'il anoblit les magistrats de Saint-Junien qui portaient le dais sous lequel il fit son entrée dans la ville; puis, dès le lendemain 3 juillet, il signait les lettres-patentes dans lesquelles on lit :

« ... En nous humblement requérant que notre plaisir soit pour honneur et révérence de Dieu et de Notre-Dame priée et adorée (lisez *honorée*, on n'adore que Dieu) audit lieu de Saint-Junien, leur octroyer que dores en avant et à toujours ils puissent par chacun an lever et faire lever, cuillir et recevoir par leurs receveurs ou commis, l'appétissement ou huictieme partie du vin qui dores

en avant se vendra à détail dans la dicte ville et banlieue de Saint-Junien, pour le proufist qui en istra convertir et employer ez dites réparations, affaires et négoces nécessaires d'icelle ville..., avons octroyé et octroyons de grâce spéciale, et par ces présentes voulons et nous plaît qu'ils puissent prendre et faire prendre, cuillir et lever l'appétissement ou huictieme pardie du vin, etc. ».

Lors de son second pèlerinage, Louis XI revenait de Poitiers, comme l'exprime ce texte de Jean Bouchet (*Annales d'Aquitaine*, IVe partie, ch. IX) : « Les ambassadeurs de Bretagne partirent de Poitiers un samedi de caresme audit an mil quatre cent soixante-quatre (1), apres congé prins du roy, lequel partit le dimanche pour aller en voyage à Notre-Dame du Pont Saint-Junian en Limosin. » Sans doute encore, *pour honneur et révérence de Dieu et de Notre-Dame*, le roi fit des libéralités ; mais, pour mieux marquer l'estime qu'il faisait de ce sanctuaire, en 1470, il envoya douze cents

(1) L'usage de commencer l'année au 1er janvier n'a été universel en France que depuis l'année 1567. De 1301 à 1567, on commençait l'année le 25 mars en Haut-Limousin ; et, au contraire, à Paris, elle commençait seulement le samedi saint, après la bénédiction de l'eau baptismale. Il faut donc lire ici 1465. — R.-P.

livres, qui servirent à la construction actuelle, plus spacieuse et plus élégante que celle qui la précédait. En 1490, Isabelle de Grammont donna aussi à Notre-Dame du Pont cinquante livres. En 1547, Gauthier Bermondet, seigneur de Saint-Laurent-sur-Gorre, y fit hommage d'un cœur d'or, qu'il exprima le désir de voir renouvelé en mutation de personnes du fief de La Quintaine, paroisse de Panazol près Limoges.

La construction faite aux frais de Louis XI est un rectangle de 18 mètres 65 centimètres de long sur 11 mètres de large et 9 mètres 65 centimètres de haut. D'élégantes colonnes la divisent en trois nefs de trois travées.

Le toit de la chapelle est en batière, et la façade se trouve ainsi à l'ouest, où huit degrés conduisent à une porte soigneusement sculptée, qu'encadrent des contre-forts surmontés d'aiguilles adjacentes au pignon, et terminés en fronton sur le panneau de devant, qui repose près de la quatrième marche. Sur ce même panneau, à chacun des pilastres, figuraient des armoiries qu'on a grattées; mais les trois fleurs de lis de l'écu de France se voient encore à la clef de voûte de la deuxième travée, et, sur la boiserie du sanctuaire, restent sculptés trois lions

grimpants, couronnés et lampassés, et posés 2 et 1.

Sur chaque panneau intérieur se trouvent des niches vides dans lesquelles, par reconnaissance envers Louis XI, les chanoines de Saint-Junien avaient fait placer deux statues qui représentaient le roi et la reine à genoux devant une image en pierre de la sainte Vierge assise, et présentant l'Enfant-Dieu, qui se voit encore dans le tympan de la porte, dont un pilier carré de granit forme deux battants. L'encadrement de cette porte figure trois voussures. L'extrados est orné de crochets, et, sur le sommet, qui s'élève en forme de pédicule, repose une croix de granit. Un contre-fort soutient chaque angle de cette façade, dans laquelle on a pratiqué deux fenêtres qui correspondent aux bas-côtés. Sur le côté nord du fronton que le pignon forme, et en dehors du toit, on a construit un petit clocher en arcade.

La vénération des habitants de Saint-Junien pour Notre-Dame du Pont est toujours profonde, et les fidèles des paroisses voisines lui témoignent une confiance que de nombreuses faveurs ont justifiée (1).

(1) Nous avons utilisé pour cette notice les *Documents historiques sur la ville de Saint-Junien* de M. l'abbé Arbellot. M. Bourgoing-Mélisse nous a donné les dimensions de la chapelle.

Notre-Dame de Sauvagnac (1).

« Au XIIe siècle, un brave chevalier, le seigneur de Mérignac, revenant de la croisade, et se voyant sur le point de faire naufrage, avait fait vœu de construire une chapelle à la Vierge s'il échappait à la mort. Fidèle au vœu qu'il avait fait pendant la tempête, il éleva ce pieux sanctuaire à Notre-Dame, dans ce lieu sauvage et agreste, au milieu des montagnes de Grandmont. En souvenir de cette délivrance, on voyait, dans cette église, avant la révolution, une lampe d'argent en forme de vaisseau. — Mais, depuis quelque temps, cette chapelle était nue et dégradée, et les nombreux pèlerins qui avaient repris la route de ce sanctuaire étaient attristés de le voir dans un tel état de pauvreté et de dégradation.

» L'œuvre de la restauration et de l'agrandissement de cette chapelle, entreprise par M. de Bogenet, vicaire-général, encouragée par le haut patronage de Mgr Buissas, avait trouvé dans le diocèse de Limoges, et dans la ville épiscopale

(1) *Sauvagnac* ou *Salvanhac* est vraisemblablement formé des mots *salvus ab aqua*, sauvé de l'eau. — R.-P.

surtout, les plus vives sympathies. Un comité ayant été organisé pour recueillir les souscriptions, en peu de temps la piété généreuse des fidèles a permis de consacrer à la restauration de cet édifice une somme de douze mille francs.

» Les travaux ont été rapidement exécutés sous l'habile direction de M. Vanginot, architecte de la cathédrale. L'ancienne chapelle a été conservée, et on l'a agrandie en y ajoutant une abside semi-circulaire. Fortifiée par des colonnes aux chapiteaux élégants, cette abside est éclairée par cinq fenêtres ogivales que décorent des vitraux provenant de la célèbre manufacture de M. Thévenot, de Clermont. La fenêtre du fond de l'abside présente l'image de la Mère de Dieu portant l'enfant Jésus dans ses bras; à droite, brillent les images de l'apôtre saint Martial et de sainte Valérie, la glorieuse martyre; à gauche, apparaissent saint Joseph et saint Etienne de Muret, le fondateur de l'ordre de Grandmont, l'honneur de ces montagnes. L'autel, en pierre calcaire, habilement sculpté par Jourde sous la direction de M. Vanginot, réunit la solidité à l'élégance, et des plaques en porcelaine peinte et dorée, qui servent à l'ornementation, sont un heureux essai qui montre tout ce que l'art pourrait exécuter en ce genre. —

Mais il serait trop long de décrire les vitraux, les costumes et les attributs des divers personnages, les détails de sculpture et les riches couleurs rehaussées d'or qui contribuent à l'ornement du nouveau sanctuaire et de l'ancienne église : nous avons hâte de parler de l'inauguration de cette chapelle et de la brillante cérémonie du 2 septembre.

» Dès le matin, malgré la pluie qui détrempait le sol, et rendait plus difficiles les chemins montueux qui conduisent à Sauvagnac, plus de dix paroisses, conduites par leurs pasteurs, se mettaient en marche avec leurs bannières déployées; et, au milieu des averses qui tombaient par intervalles, en voyait ces pieux cortéges faire leur entrée dans le village en chantant les litanies de la Vierge au son joyeux des fifres et des tambours. D'élégantes voitures avaient amené de Limoges l'élite de la bourgeoisie, et toutes les villes et bourgades environnantes comptaient dans cette foule de nombreux représentants. Les économes de Marie de Limoges avaient porté, pour orner la statue miraculeuse, une splendide couronne, une robe magnifique et un riche manteau de velours bleu broché d'or.

» Toute la matinée, des messes avaient été dites,

sans interruption, aux deux autels de la chapelle, et les nombreux fidèles venus en pèlerinage avaient pu satisfaire leur dévotion. A onze heures, une messe plus solennelle fut célébrée par M. de Bogenet pour les personnes qui avaient concouru à la restauration de la chapelle : pendant ce temps un chœur harmonieux de voix d'élite retentissait dans ce sanctuaire, dix fois trop étroit pour la foule qui s'y pressait de toutes parts.

» M. le vicaire-général, dans une chaleureuse allocution, a parlé de la dévotion à Marie, et a remercié les fidèles dont les aumônes avaient concouru à la restauration de cet édifice. Il a énuméré les personnes qui avaient déployé du zèle pour cette œuvre, et tout l'auditoire s'est aperçu que, dans cette énumération, il n'oubliait que lui, l'âme et le cœur de cette sainte entreprise.

» A une heure du soir, les diverses paroisses se sont dirigées processionnellement sur un coteau voisin, du haut duquel le regard embrasse un immense horizon. Là plusieurs feux de joie étaient préparés pour célébrer, dans la soirée, les sept joies de la Vierge. L'arrivée de la statue miraculeuse sur le plateau où stationnait le cortége a été saluée par une décharge de mousqueterie : puis la procession

a formé sur la montagne un cercle immense pour entendre une allocution de M. Labrune, ancien curé d'Ambazac, aujourd'hui archiprêtre d'Aubusson.

» Il n'y avait là ni monticule de terre ni bloc de rocher qui pût servir de tribune à l'orateur. En quelques minutes, des bras vigoureux, saisissant les matériaux de l'un des feux de joie, ont construit avec des branchages et des bruyères une chaire d'un nouveau genre, sur laquelle le prédicateur est monté pour adresser une allocution en patois à la foule sympathique qui l'environnait.

» M. Labrune, qui parle admirablement l'idiome de nos campagnes, qui en connaît à fond le génie, les ressources, les expressions énergiques et pittoresques, a, pendant une demi-heure, vivement intéressé, touché, impressionné son immense auditoire. Tantôt excitant une hilarité générale par ces traits spirituels, ces expressions énergiques, ces tournures naïves que comporte le genre, et qui sont dans le génie de cette langue, tantôt remuant la foule par des accents pathétiques qui allaient au cœur, il a raconté, avec un intérêt dramatique, plusieurs guérisons miraculeuses qui avaient eu lieu, dans ces dernières années, à Notre-Dame de Sauvagnac, et il citait le nom des personnes guéries

et le lieu où elles habitaient dans les environs. Après cette allocution, le cortége s'est remis en marche.

» C'était un bien beau spectacle que celui que présentaient en ce moment les coteaux de Sauvagnac. Ce cortége immense qui se déroulait en serpentant sur le versant de la montagne dans les contours sinueux du chemin rustique, ces bannières des diverses paroisses, ces drapeaux flottants, ces costumes d'un pêle-mêle et d'une variété si pittoresques, ce chant des litanies mêlé au bruit mesuré des tambours, ce chœur plus harmonieux de voix choisies qui accompagnait la statue de la Vierge, tout cet ensemble formait un spectacle encore plus beau que le vaste coup-d'œil que présentaient les vallées profondes encadrées par les montagnes et bornées par l'horizon lointain; et assurément ces collines n'avaient pas vu d'aussi beau spectacle depuis ces temps illustres du moyen-âge où les papes et les rois, suivis d'un pompeux cortége, venaient frapper à la porte de l'abbaye de Grandmont.

» Le soir, après vêpres, M. l'abbé Gay, dont la voix éloquente a le privilége d'attirer et de captiver la ville de Limoges, a fait, sur le culte de Marie, avec le talent qu'on lui connaît, une instruction pieuse, pleine d'aperçus neufs et ingénieux. Le

chant du *Te Deum* et du cantique *Je vais quitter ce sanctuaire* a terminé cette fête, qui laissera dans le cœur de tous les pèlerins un profond souvenir. »

L'article qu'on vient de lire, publié, le 8 septembre 1855, par M. l'abbé Arbellot dans *le Vingt Décembre, Courrier de Limoges*, nous a naturellement dispensé de répéter moins bien le récit d'une fête à laquelle nous n'avons pu prendre part. Pourtant il nous paraît convenable d'ajouter quelques lignes.

D'abord nous donnerons un éloge bien mérité au vénérable curé de St-Léger-la-Montagne, M. Monneron, qui, malgré une distance de trois kilomètres et malgré son âge assez avancé, vient, plusieurs fois par semaine, de son presbytère à Sauvagnac, situé sur son territoire, se mettant ainsi à la disposition des pèlerins, qu'il accueille avec une cordialité vraiment sacerdotale.

Beaucoup de paroisses des environs de Sauvagnac s'y rendent chaque année en procession : celles de Bessines et de La Jonchère, le lundi de la Pentecôte; les autres, à divers jours. En 1847, Mgr Buissas était venu s'édifier à Sauvagnac. Le 21 septembre 1857, Mgr Desprez y est aussi venu offrir la chape qu'il portait à Rome dans la cérémonie où fut proclamé le dogme de l'immaculée Conception.

La Société des Economes de Marie de Limoges a offert également, le 21 septembre 1857, une lampe en cuivre verni qui figure deux vaisseaux coupés, l'un par l'autre, à angle droit. Ce même jour, l'affluence subite des pèlerins qui accompagnaient le prélat à Sauvagnac fut telle à la gare du chemin de fer qu'elle nécessita le départ d'un second convoi.

Après avoir remis en honneur ce pèlerinage, le puissant patronage de M. de Bogenet vient d'obtenir de notre saint-père le pape, à perpétuité :

1° Indulgence plénière pour toute personne qui, s'étant confessée, et communiant, même dans sa paroisse, à l'une des fêtes suivantes : la Conception, la Purification, l'Annonciation, l'Assomption et la Nativité de la sainte Vierge, viendra prier à Sauvagnac, aux intentions ordinaires du saint-père. Pour faire, dans la chapelle, cette prière, qui, comme le savent les personnes pieuses, peut se réduire à cinq *Pater* et cinq *Ave*, on a depuis l'heure de midi, la veille de ces cinq fêtes, jusqu'au coucher du soleil, le lendemain ;

2° Une indulgence de sept ans et de sept quarantaines chaque fois que, étant au moins contrit, on vient, un jour ordinaire, prier à Sauvagnac dans les

mêmes intentions. — Toutes ces indulgences sont applicables aux morts. Voici le texte du bref :

PIUS PP. IX.

Ad perpetuam rei memoriam. Ad augendam fidelium religionem et animarum salutem cœlestibus Ecclesiæ thesauris pia charitate intenti, omnibus et singulis utriusque sexus Christifidelibus vere pœnitentibus et confessis, ac S. communione refectis, qui ecclesiam seu publicum oratorium in honorem imm. Virg. Deiparæ pagi vulgo *Sauvagnac* nuncupati Lemovicen. diœc. quinque de Ecclesiæ præcepto ejusdem B. M. V. I. festivitatibus, a primis vesperis usque ad occasum solis dierum hujusmodi, singulis annis devote visitaverint, et ibi pro christianorum principum concordia, hæresum extirpatione, ac S. Matris Ecclesiæ exaltatione pias ad Deum preces effuderint, qua festivitate ex hisce id egerint, plenariam omnium peccatorum suorum indulgentiam, et remissionem misericorditer in Domino concedimus. Qui vero quolibet die hæc eadem pietatis opera, corde saltem contriti, in Domino præstiterint, septem annos totidemque quadragenas de injunctis eis, seu alias quomodolibet debitis pœnitentiis in forma Ecclesiæ consueta relaxamus. Quæ omnes et singulæ indulgentiæ peccatorum remissiones, ac pœnitentiarum relaxationes, ut etiam animabus Christifidelium quæ, Deo in charitate conjunctæ, ab hac luce migraverint, per modum suffragii applicari possint pariter in Domino impertimus. In contrarium facientibus, non obstantibus quibuscumque, præsentibus,

perpetuis, futuris temporibus valituris. — Datum Romæ, apud S. Petrum, sub annulo piscatoris, die IV decembris M DCCC LVII, pontificatus nostri anno duodecimo.

Pro domino cardinali Macchi :

J.-B. BRANCALEONI CASTELLANI.

Vidimus ut executioni mandetur :

DISSANDES DE BOGENET, V. G.

Lemovicis, 3 maii 1858.

Liste des membres du Comité chargé de la restauration du sanctuaire de Notre-Dame de Sauvagnac en 1841.

MM. Dissandes de Bogenet, vicaire-général. — Merle, curé de Laurière. — Labrune, curé d'Ambazac. — Monneron, curé de Saint-Léger-la-Montagne. — Fournier, conseiller. — Lamy (Edouard), banquier, *trésorier*. — Lamy (Théophile), président de la conférence de Saint-Vincent de Paul. — Laroudie, président de la Société de Saint-François-Xavier. — De Salles (Gustave). — Blénye, docteur en médecine. — Hervy (Augustin).

Mmes de Mentque, présidente des dames de charité de Saint-Michel. — Nicot, présidente des dames de charité de la cathédrale. — Lagorce, présidente des dames de charité de Saint-Pierre. — Laforest, présidente des dames de charité de Sainte-

Marie. — Benoit du Buis (Noémi), présidente des jeunes Economes de Marie. — Bonin. — De Salles (Gustave). — De Veyvialle. — De Léobardy.

Notre-Dame de Lorette.

Sur la route de Poitiers à Limoges, en quittant Bellac, qu'on laisse à droite, assis, dans son calme heureux, au flanc d'une vallée fertile, pendant près d'un kilomètre, l'œil se repose agréablement sur une blanche et modeste chapelle qui regarde elle-même la ville, dont elle est séparée par deux versants fort rapides, au pied desquels la paisible Basine se jette dans le Vincou, courant plus considérable mais presque aussi peu bruyant que lui.

Cette chapelle, c'est Notre-Dame de Lorette ou de Vadat, jadis voisine de l'ancienne église paroissiale de Bellac, qui était hors ville, et dans ce même village de Saint-Sauveur, tandis que l'église actuelle, où se réunissaient des prêtres communalistes, servait simplement d'annexe.

La chapelle de Notre-Dame de Vadat, renversée à la fin du dernier siècle, avait été bénite le 22 mars 1621. En 1625, les habitants de Bellac avaient demandé des Cordeliers pour habiter cet ermitage.

Ils y établirent un prêtre pour y célébrer chaque jour la sainte messe. Ce prêtre était nommé par le curé de Bellac, par le corps de ville et par la sénéchaussée. Comme l'acte du 29 septembre 1648, par lequel la ville de Bellac s'obligeait à réunir au collége des Doctrinaires cette chapelle et ses dépendances, est resté sans résultat, la maisonnette adjacente à la chapelle a été occupée, jusqu'à la fin du dernier siècle, par un prêtre tantôt religieux, tantôt séculier, chargé de veiller sur ce modeste sanctuaire, où certains misérables crurent qu'on devait garder des trésors, tant la piété des fidèles les portait à y venir fréquemment.

Le lundi de la Pentecôte de 1695 (23 mai), François B..., capitaine d'infanterie en retraite, Léonard Pa..., son parent, Jean M..., arquebusier, Jacques C..., voiturier, et Jean P..., meunier, soupaient ensemble chez M... Ils formèrent le projet d'aller le lendemain voler les vases sacrés de Lorette, après avoir tué le chapelain, Jean Chabelard, qui l'habitait avec un neveu d'environ huit ans. Le mardi, vers deux heures du soir, ces cinq misérables se trouvèrent au rendez-vous. M... entra seul dans la chapelle, où Chabelard disait son bréviaire, à genoux devant l'autel. Invité à passer dans la sacristie pour

attendre un instant, il alla bien vite par la cuisine et la cour introduire ses complices restés dehors; mais le bruit qu'ils firent força le bon prêtre à interrompre ses prières pour savoir ce qu'on lui voulait. Ces messieurs demandant à boire, Chabelard consentit *de bon cœur*, et se rendit au cellier. On l'y suivit, et, pendant qu'il tirait le vin, François B... le renversa d'un coup de hache sur la tête; les autres consommèrent le meurtre, et le cadavre fut jeté dans le puits de la cour. Cependant le neveu de la victime entra, et il connaissait M..., son parrain. Il fallut s'en défaire encore. Les assassins, après l'avoir précipité dans le puits, prirent le calice, qu'ils brisèrent, l'argent, les joyaux et autres objets déposés chez lui par des particuliers : ils emportèrent tout, même son papier journal. B... s'empara de l'argent. Le calice fut enterré au pied d'un petit arbre dans un jardin de Chapterie. C... cacha les bijoux dans le puits de son jardin. Mais les murs ont des yeux, et les buissons des oreilles. Le procès-verbal d'Audebert du Francour, vice-sénéchal de la Basse-Marche, raconte qu'on sut retrouver toutes ces choses. Le 16 juin suivant, C... et Pa... furent arrêtés, et M... peu après. B... et P... s'étaient évadés.

Joseph Charon, sieur de La Borde, procureur du

roi, chargé du réquisitoire, fit condamner ces cinq brigands à être rompus vifs à la roue après avoir fait amende honorable, la torche au poing, devant l'église de Notre-Dame. M... fut exécuté le premier, le 9 août 1695, puis exposé sur le grand chemin de Bellac au Dorat ; C... et Pa... subirent aussi leur sentence le 20 octobre suivant : leurs cadavres furent exposés sur la route de Limoges, au-dessus de la montée du ruisseau de Géroux. Les deux autres coupables ne purent être exécutés qu'en effigie.

La chapelle de Notre-Dame de Lorette, dévastée en 1793, devint propriété nationale. En 1805, un ouragan terrible emporta sa toiture. La masure qui resta, achetée par la famille Mallebay-Décheyrat, disparut bientôt : cependant mademoiselle Claire Décheyrat, morte depuis religieuse à Poitiers, fit placer l'image de la sainte Vierge dans une niche adjacente au pignon de la maison actuelle, et l'on vint encore la vénérer.

Un dévot confrère de la sainte Vierge, M. Lazare Goujaud de Chapterie, aimait surtout à se rendre à Lorette chaque soir quand il quittait le travail. Les récits du foyer lui avaient appris dès l'enfance le concours et la solennité touchante du 8 septembre

dans ce même lieu si désolé maintenant. Ce souvenir des anciens jours, que sa mémoire rappelait si souvent, lui donna la pensée d'acheter l'emplacement, et d'ériger à ses frais un petit oratoire. M. Mérigot, curé de la paroisse, informé de ce projet, voulut faire quelque chose de plus convenable : des aumônes ont élevé la construction actuelle, que l'art n'a pas embellie, mais que la foi des paroisses voisines n'en estime pas moins précieuse.

Depuis le 8 septembre 1843, époque où elle fut bénite par M. Dissandes de Bogenet, vicaire-général, l'affluence est, à chaque anniversaire, de plus en plus considérable. De tout le canton l'on vient processionnellement, avec la croix, les bannières, les vêtements de fête et des bouquets de fleurs, entendre la messe de son curé dans la chapelle. La paroisse de Blond surtout se distingue par le grand nombre d'hommes qu'elle députe.

Lorsque, après la grand'messe, on porte le saint sacrement de Lorette à Bellac, toute la ville est debout, silencieuse et recueillie dans les rangs, ou joyeuse et parée aux fenêtres, pour s'édifier de ce pieux spectacle, et recueillir sa part des bénédictions. Tous les jeudis de l'année, une messe est dite à Lorette, et les enfants des pensions de la ville y

viennent alternativement, les jeunes filles chanter des cantiques, et les petits garçons faire entendre leur musique bruyante.

On conserve encore de l'ancienne chapelle la pierre d'autel, un bénitier en granit, puis, sur la porte d'entrée, une large pierre, qui marque la date 1621 au-dessous des lettres M A, du monogramme Jésus sauveur des hommes (IHS), et d'un écusson soutenu par deux anges. Une gracieuse image de la sainte Vierge surmonte, dans l'intérieur, un autel en marbre d'assez bon goût. Tout près, à droite, se trouve aussi l'ancienne image.

M. Mérigot a fait inscrire aussi sur la porte d'entrée 1843, date de la nouvelle construction (1), pour laquelle, en 1850, des lézardes firent craindre une chute prochaine, ce qui inspira l'heureuse idée de construire de chaque côté deux contre-forts, qui s'élèvent en forme de tourelles, et donnent de loin à la chapelle un aspect plus monumental. Le prêtre, d'honorable et pieuse mémoire, à qui l'on doit la chapelle de Notre-Dame de Lorette, avait acheté, de son petit patrimoine, la maisonnette et le jardin qui joignent le sanctuaire. Il craignait que,

(1) On a écrit, par erreur, 1844.

près de ce lieu de prières, on n'établît quelque taverne. En mourant chanoine à Limoges, il a donné cet unique et modeste héritage à la fabrique de Bellac pour le clergé de la paroisse.

Notre-Dame de Châteauponsat.

A peu près à un kilomètre nord-est de Châteauponsat, au milieu de grasses prairies et de champs fertiles, vers le sommet du coteau dont la Gartempe baigne le pied, et sur le flanc duquel la ville est assise, trône modestement, dans une chapelle sans aucun caractère d'architecture, une image vénérée de la sainte Vierge.

Cette chapelle, qui existe au moins depuis 1212, dut avoir dès lors des proportions assez considérables; car, en 1463, elle servait d'annexe à l'église paroissiale. Au XVIe siècle, cette chapelle fut profanée et brûlée par les pères de ces calvinistes, qui, depuis 1830, ont fait tant de vains efforts pour pénétrer à Châteauponsat et dans les provinces voisines, et que pourtant un prêtre catholique interdit, devenu prêtre de Châtel, a su, par l'effet de sa vieille rancune, introduire avec succès dans la paroisse de Villefavard quand la loi l'en a chassé lui-même. La *Notice historique sur Châteauponsat* de

M. Daubin nous apprend que Notre-Dame de Châteauponsat fut restaurée en 1625, et agrandie, en 1728, par M. Tardy de La Jaunière; elle est, en effet, très-vaste.

Comme les moines de Châteauponsat avaient été appelés de Déols ou Le Bourg-Dieu près Châteauroux, on fait, encore aujourd'hui, à Châteauponsat, la procession commémorative qu'ils établirent à l'occasion d'un miracle arrivé à Déols le 29 mai 1187. Voici le fait raconté par M. Daubin :

« Un des soldats de Richard, comte de Poitou, qui était venu au secours de Château-Raoul contre les Anglais, ayant perdu son argent au jeu de dés, de dépit et de rage se mit à blasphémer contre la sainte Vierge, de laquelle il y avait une figure de pierre tenant entre ses bras son petit enfant Jésus sur un des arcs-boutants de l'église de Notre-Dame de Déols; il lui jeta une pierre, brisa et fit tomber le bras de ce divin Enfant; mais, comme si Dieu eût voulu témoigner aux spectateurs combien cette injure lui était sensible, il sortit à l'instant, de la rupture de ce bras, comme de la blessure d'un corps animé, quelques gouttes de sang au grand étonnement des spectateurs. Elles furent ramassées, et guérirent plusieurs maladies.

» Le soldat ne demeura point impuni ; car, agité de fureur et comme possédé du démon, il tomba par terre, et mourut au même instant.

» Jean sans Terre, fils puîné d'Henri II, roi d'Angleterre, emporta avec lui le bras rompu de cette image. Le prieur de Saint-Gildas rapporte que, en mémoire de ce miracle, le roi son père fit bâtir en son royaume une chapelle, qu'il dédia à Notre-Dame, qui fut appelée *du Réduit*.

» Rigard, Bernard, Vincent, et La Thaumassière dans son Histoire du Berry, qui rapportent ce miracle, disent que ce soldat était de la troupe des cotereaux, ramassis de gens sans aveu, sans foi et sans loi. »

Assez fréquemment, dans l'année, le dimanche qui suit le 8 septembre surtout, Châteauponsat a le spectacle d'une dévotion qui peut avoir un côté plaisant, mais qui témoigne d'une grande foi et d'un grand respect pour la sainte Vierge. Après la messe, les femmes qui désirent guérir de la fièvre ou s'en préserver par l'intercession de la sainte Vierge, se retirent à un des angles de la chapelle, près de la porte qui est en face de l'autel, à l'ouest, puis, dépouillant leurs robes, apparaissent tout à coup dans un costume blanc, fort modeste, qu'elles avaient

revêtu d'avance. Sur la tête elles placent un tablier blanc qui retombe en arrière en forme de voile, et d'ordinaire sur ce voile est attachée une couronne que forme de la cire jaune allongée en tresse. Des monceaux de robes restent ainsi déposés, tandis qu'on voit ces femmes s'en aller par lignes interrompues, mais parfois jusqu'au nombre de deux cents, recueillies, le chapelet à la main et pieds nus, à travers les sentiers et les rues que suit la procession quand le clergé la préside. Elles viennent jusqu'à l'église, où elles baisent les pierres d'autel après s'être agenouillées dans chaque chapelle afin d'obtenir aussi l'intercession des saints dont les reliques se trouvent dans la pierre consacrée. De l'église elles retournent à la chapelle, où elles reprennent leurs robes. Les hommes font aussi le petit pèlerinage, mais avec leur vêtement ordinaire.

La sainte Vierge, tant aimée dans la banlieue de Châteauponsat, a donné déjà, nous l'avons dit, des marques de sa protection aux paroisses où l'hérésie allait s'introduire. Du sanctuaire de Châteauponsat, son image semble regarder les campagnes de Balledent, de Droux, de Rancon, de Roussac et de Villefavard : nous espérons bien qu'elle bénira de plus en plus ces pauvres paroisses, si long-temps

tourmentées par des étrangers que l'Angleterre salarie. Ces gens simples, devant lesquels on a tant calomnié, en les dénaturant, le dogme et le culte catholique, méritent bien un intérêt spécial de la part de celle qui est la Mère du bon Pasteur, mort pour le salut de tous.

Notre-Dame du Puy.

Par reconnaissance envers le grand-maître des chevaliers du Temple, qui l'avait racheté de l'esclavage des musulmans après la troisième croisade, Raoul de Montgeniers, seigneur du Puy en Velay, fit don aux chevaliers du Temple d'une statue de la sainte Vierge réputée miraculeuse. De là le nom de Notre-Dame du Puy conservé à la sainte image que l'on vénère à Bourganeuf, et qui remonte, en effet, au temps des croisades. Le don précieux de Raoul de Montgeniers, accompagné religieusement par quatre templiers, avait été déposé provisoirement dans le château du prieuré de Saint-Jean de Bourganeuf (province de la Marche, aujourd'hui Creuse), prieuré qui devint plus tard le chef-lieu de la langue d'Auvergne, division importante de l'ordre des chevaliers de Rhodes ou de Malte, auxquels il passa quand on abolit l'ordre du Temple (1311).

Afin de faciliter aux fidèles la vénération de Notre-Dame du Puy, bientôt les chevaliers du Temple avaient fait bâtir, dans une forme digne d'eux, une chapelle où un prêtre nommé et entretenu par leur ordre disait régulièrement la messe. On a fait remarquer avec raison que le côté de la ville choisi pour la chapelle de Notre-Dame du Puy était, stratégiquement parlant, *le seul passage ouvert aux glaives ennemis, et la foi de nos pères en avait confié la défense au Ciel.*

Les chevaliers de Malte continuèrent la rente nécessaire à l'entretien d'un prêtre. Du reste les dons des fidèles suffisaient seuls aux dépenses de chaque jour. Un syndic, nommé par le grand-prieur d'Auvergne, était chargé de veiller au matériel. La chapelle actuelle date seulement de 1746. Alors tous les habitants de Bourganeuf se firent une joie de concourir à sa restauration, les uns par des dons en argent, les autres en fournissant des matériaux ou en travaillant gratis. On fit très-bien de conserver sur le linteau de la porte l'inscription touchante qu'on y lisait depuis des siècles :

VIRGINI DEI PARÆ ♥ MISERIS SUCCURRENTI
SOLATIUM EXILII NOSTRI

ce qui veut dire : « A la Vierge Mère de Dieu, secours des malheureux et consolatrice de notre exil ».

Cette chapelle, qu'ombragent deux immenses tilleuls (1), se trouve sur la route de Bourganeuf à Clermont, au sommet de la ville, qui est assise, avec ses tours majestueuses, sur des pentes rapides et irrégulières, près du Taurion, qui court au fond de la vallée. Du seuil de la chapelle, vous avez, à droite, un horizon vaste et gracieux, que forment les blanches métairies et les champs découpés dans la verdure ; à gauche et en face, par delà la ville, des montagnes grisâtres avec leurs bouquets d'arbres verts.

Quand on profana les églises à la fin du dernier siècle, une pauvre femme eut le bonheur de cacher la statue de Notre-Dame du Puy dans son humble demeure, où les personnes dont elle connaissait la discrétion vinrent fréquemment prier. La joie fut générale et vive le jour où l'image vénérée fut replacée dans son sanctuaire. La population entière

(1) Dans son bel *Album historique et pittoresque de la Creuse*, M. P. Langlade a donné en lithographie la façade de cette chapelle, celle de l'église de Notre-Dame du Larier à Bourganeuf, et aussi la vue de la chapelle de Notre-Dame de Crocq

de Bourganeuf et des paroisses voisines prenait rang dans la procession que l'on fit alors.

Depuis une trentaine d'années, pour préparer les fidèles à la fête de l'Assomption, on fait, avec beaucoup de solennité, à Notre-Dame du Puy, vers la chute du jour, les exercices d'une neuvaine, à laquelle prennent part presque tous les habitants de la ville. Aussi, comme la chapelle n'a jusqu'au sanctuaire que 12 mètres de long sur 9 mètres de large, on entend souvent de bonnes âmes dire : « Ces jours-là, pour contenir la foule, les murs de la chapelle s'écartent et s'agrandissent ».

Il est notoire dans le pays que divers infirmes sont rentrés chez eux guéris après un pèlerinage à Notre-Dame du Puy, et que des enfants mourants avant d'avoir reçu le baptême en ont été rapportés pleins de force. Aussi, lorsqu'un enfant est en danger de mort avant d'être baptisé, malgré les protestations du clergé, qui regrette de voir tenter Dieu par des actes imprudents, certains parents vont à la chapelle, même en passant devant l'église, où l'on s'empresserait d'administrer à ces chétives créatures le sacrement qui ouvre le Ciel.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que déjà, grâce au zèle de M. Coussedière, curé de

Bourganeuf, on trace le plan d'une chapelle qui donnera une idée meilleure et plus vraie de la vénération des habitants de la contrée pour Notre-Dame du Puy. On destine à cette construction 50,000 fr.

En terminant cette notice, nous ne résisterons pas au plaisir de raconter un fait qui du moins prouve une fois de plus les salutaires effets d'une éducation chrétienne. S'il y a eu miracle ou non, nous n'en savons rien. Le lecteur en restera juge.

Les braves de la grande armée revenaient de Moscou, vaincus par la rigueur du climat, mais toujours dignes de la France, et redoutables encore à leurs ennemis (1812). Dans leurs rangs se trouvait un jeune soldat né à Bourganeuf, et nommé Raugeron. Comme il le raconte lui-même, dans vingt batailles, excité par l'enthousiasme général, il avait vu la mort sans pâlir, et il avait traversé gaîment ce défilé dans lequel la mitraille des ennemis écrasait nos soldats, tandis que, pour consoler, si c'était possible, le héros d'Austerlitz et de Friedland, qui contemplait avec douleur ce désastre, nos musiciens avaient l'heureuse inspiration de jouer : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille?* désignant ainsi Napoléon par le nom de père. Mais un jour, mourant de soif au milieu des

neiges, Raugeron résolut de s'attarder afin de chercher de l'eau courante, le plaisir de s'y désaltérer dût-il lui coûter la liberté ou la vie. Il eut, en effet, la joie de voir, au fond d'un ravin, une eau fort limpide, près de laquelle un sentier le conduisit. Mais on l'avait aperçu; et, quand il voulut revenir sur ses pas, quatre Cosaques l'attendaient au sommet du ravin. Bien vite il comprit qu'il n'échapperait pas en suivant le ruisseau, et d'ailleurs il n'est pas digne d'un Français de fuir des ennemis qui le provoquent. Il remonta donc le sabre au poing. La rencontre fut vive, et, malgré son adresse, Raugeron, sentant tout à coup la peau de son front lui voiler les yeux, crut à sa dernière heure. Comme par inspiration, le souvenir de la sainte Vierge lui revint. Sa mère lui en avait dit tant de merveilles! Il s'écria, avec un énergique juron : « Ah! Notre-Dame du Puy, si vous ne me sauvez pas, je suis mort! » et, reprenant courage, il courut de toutes jambes, après avoir frappé, sans savoir comment, à droite et à gauche. Au bout de quelques heures, il avait rejoint l'armée. Mais la cicatrice de sa blessure reste très-apparente; et, quand il la montre, il rappelle dans quelle circonstance il la reçut. Toujours il ajoute qu'il a échappé grâce à Notre-

Dame du Puy, dont il s'occupait fort peu depuis long-temps.

Notre-Dame des Places (1).

Même avec des principes religieux un homme peut n'être point irréprochable dans ses mœurs ; mais, entre lui et l'homme qui n'a pas la foi, on remarque à l'avantage du premier une différence énorme. Si l'homme religieux devient coupable d'une façon quelconque, le remords le poursuit, et du moins il arrive une heure où, se frappant la poitrine, il doit satisfaction, c'est-à-dire réparation, envers Dieu et envers les hommes. L'homme sans foi tâche de s'étourdir, et d'oublier son péché. D'ailleurs rien ne l'oblige à s'accuser. Sans doute une faute est toujours regrettable; néanmoins certains hommes ont été plus grands après leur chute qu'auparavant : ainsi David, Théodose, etc.

Vers la fin du XVIIe siècle, un membre de l'illustre famille Foucaud de St-Germain-Beaupré, poussé par

(1) Nous devons la plupart des renseignements qui nous ont servi pour cette notice à M. Périot, ancien maire de Crozant et propriétaire de Notre-Dame des Places. M. Bourguignon, curé de Crozant, a bien voulu nous confier la gravure sur cuivre de l'image miraculeuse que l'on conserve aux Places.

une passion brutale, eut le malheur, dans une partie de chasse, d'exposer, par son insistance, une vertueuse bergère à se noyer dans la Cedelle, petite rivière qui coule à un kilomètre des Places, où était un de ses châteaux. La mort héroïque de cette pauvre enfant inspira un repentir salutaire au libertin, qui, pour expier sa faute, fit bâtir en l'honneur de la Reine des vierges la chapelle des Places, dans la paroisse de Crozant.

Cette chapelle, posée sur le penchant d'une colline, au milieu d'un bel horizon, dans une des plus riches parties de la Creuse, montre sa date sur le linteau de la porte. On y lit 1686, et tout auprès figurent les armoiries des Foucaud : *d'azur semé de fleurs de lis d'or*. Ces armoiries se retrouvent sculptées sur le retable de l'autel.

En 1664, on avait trouvé dans le château des Places une statue en pierre représentant la sainte Vierge assise sur un tombeau en forme de bière, et tenant sur ses genoux le corps inanimé de son adorable Fils. Cette statue fut déposée dans une chapelle, aujourd'hui détruite, dont un village de Crozant, situé à un kilomètre des Places, garde le nom, *La Chapelle-Sainte-Foy*. Cette statue, mutilée en 1793, se trouve aujourd'hui aux Places, où elle a opéré de

grands miracles, comme l'indique une gravure sur cuivre, au bas de laquelle se trouve l'inscription suivante : « *Le portrait de la Vierge trouvé dans le château des Places en la Haute-Marche, le* 17 *août* 1664, *de laquelle le visage sue toujours, et fait de grands miracles* ». Cette gravure, placée au commencement de notre brochure, a été mutilée aussi, comme on l'a pu voir, par quelques misérables. — Il est à croire que le petit château dessiné sur l'arrière-plan est celui des Places, actuellement démoli.

Au siècle dernier, on venait de fort loin, d'Orléans et de beaucoup d'autres grandes villes, visiter Notre-Dame des Places. Chaque semaine, on y voit encore des pèlerins, qui accourent en grand nombre aux fêtes de l'Annonciation, de la Nativité et de l'immaculée Conception de la sainte Vierge, mais en plus grand nombre encore aux fêtes de la Purification et de l'Assomption. Le dimanche qui précède la fête de saint Jean-Baptiste, au mois de juin, les pèlerins sont aussi nombreux à Notre-Dame des Places; et, ce jour-là, la dévotion prend un caractère spécial. Si déjà ils n'ont commencé à se recueillir et à prier dans l'église de La Chapelle-Baloue, où l'on honore Notre-Dame de Lorette, et

qui se trouve à quatre kilomètres des Places, partant de cette dernière chapelle, ils vont finir leur procession, quelques-uns pieds nus, à La Chapelle-Baloue. Comme il se trouve près de Notre-Dame des Places une fontaine, la plupart des pèlerins tiennent à cœur d'y boire pour guérir ou pour se préserver de la fièvre.

Notre-Dame de La Borne.

L'élégante chapelle de Notre-Dame de La Borne, bâtie dans les premières années du XVIe siècle, rappelle naturellement la triste histoire et la mort tragique de Charles d'Aubusson, avant-dernier baron de La Borne.

L'illustre famille d'Aubusson a produit des héros et presque des saints : Turpio d'Aubusson, évêque de Limoges en 898, et très-recommandable par sa sainteté; plus tard, l'immortel Pierre d'Aubusson, grand-maître de Rhodes, l'une des plus nobles figures de l'histoire de la chrétienté, mort en 1503, etc. — Charles, fondateur de la chapelle de La Borne, ne leur ressemblait pas : il se signalait, au contraire, dans sa province, par de mauvaises mœurs et par des violences. Il semblerait que Dieu eût un jour

résolu de le toucher; car, pendant qu'il chassait avec sa fougue ordinaire, à quelques pas de son château aujourd'hui démoli, dans cette même vallée où est Notre-Dame de La Borne, il s'enfonça dans un marais, et, malgré sa vigueur, il n'espérait pas en sortir. Alors il fit vœu sans doute de se convertir, et de bâtir en l'honneur de la sainte Vierge une chapelle s'il échappait à ce péril. La construction du pieux sanctuaire témoigne la générosité du baron, qui pourtant fut aidé dans sa pieuse entreprise par un religieux nommé [illegible], dont les armes figurent à côté de celles des d'Aubusson sur le vitrail et sur la porte principale. Malheureusement il ne changea pas de conduite; car, *pour ses excès et pour divers crimes*, par arrêt du grand conseil du roi, il eut la tête tranchée, et fut ensuite mis en quartiers, le 23 février 1533, à Paris. Le repentir lave tous les crimes : vraisemblablement la sainte Vierge, qu'il avait dotée d'un nouveau sanctuaire, et qui est le refuge des pécheurs, lui obtint d'accepter l'ignominie de sa mort en expiation.

Jeanne, l'unique fille de Charles de La Borne, reçut du roi François Ier les biens de son père, qui avaient été confisqués. Comme son mari l'avait rendue malheureuse, et qu'elle n'avait pas d'enfant,

elle testa, le 10 mars 1569, sans doute en faveur de Charles son frère naturel, qui était aussi son cousin par la branche des d'Aubusson seigneurs de Villac. La branche des d'Aubusson seigneurs de La Borne s'éteignit en ce même Charles l'an 1580.

Notre-Dame de La Borne, qui appartient à la paroisse de Saint-Michel de Vaisse (canton de Saint-Sulpice-les-Champs, Creuse), a donc reçu son nom du village qui est situé à quelques pas, et aussi de son fondateur lui-même, dont l'écusson figurait sur la porte principale, qui est au nord.

Un peu de merveilleux se mêle toujours aux traditions locales. On dit que la statue de Notre-Dame de La Borne fut trouvée enfouie près de l'emplacement où s'élève la construction, et qu'alors jaillit de cette excavation la source dont l'eau serpente près de la muraille à laquelle l'autel est adossé.

L'édifice est bien orienté, et paraît avoir été terminé en 1524; car une pierre des contre-forts porte cette date, tandis que, au bas du vitrail, on lit 1522, époque où probablement la verrière fut commandée, et la construction entreprise. La naissance des trois voûtes en arête des trois travées est à 3 mètres 85 cent. au-dessus du sol. A droite, en entrant, se trouvent deux chapelles latérales,

dont les voûtes sont à arcs doubleaux, et sur l'une desquelles s'élevait le clocher, aujourd'hui démoli. A gauche, on voit une autre chapelle latérale, qui pourrait avoir été construite ultérieurement. La fertilité du sol de La Borne contraste avec l'aridité des bruyères qu'il a fallu traverser pour y venir.

Une ancienne tapisserie, qui décore un des murs de Notre-Dame de La Borne, représente Charles d'Aubusson, à genoux et découvert, dans la posture d'un suppliant. Il tient son cheval par la bride, et fixe les yeux sur la sainte Vierge, qui paraît avec l'enfant Jésus au-dessus d'un nuage.

— Voici encore, d'après M. Texier, la description des magnifiques vitraux de La Borne :

« Cette grande page occupe les trois jours d'une fenêtre ogivale du fond de l'église. Dans la partie inférieure est endormi Jessé, vénérable vieillard à longue barbe blanche. De sa poitrine sort une vigoureuse tige verte sur laquelle se sont épanouies de larges fleurs à calice violet. Elles sont occupées par neuf rois aïeux de N.-S. J.-C., tenant des phylactères sur lesquels se lisent des inscriptions en caractères romains. Dans la dernière fleur, au sommet du vitrail, est debout la sainte Vierge offrant l'enfant Jésus à l'adoration du monde. Toute cette

composition, d'un ton très-chaud, se détache sur un vigoureux fond rouge. Dans les lobes de l'amortissement de l'ogive sont peintes des femmes tenant les instruments de la passion. Ces figures, d'un dessin beaucoup plus léger, et mal ajustées d'ailleurs, ont dû appartenir à un autre vitrail. Au bas de la verrière, à droite du spectateur, est agenouillé un personnage regardant la Vierge. Il est revêtu d'une soutane bleuâtre; son chef est largement tonsuré. Derrière lui, et debout, une sainte, âgée et vêtue de blanc (sainte Anne), paraît le présenter à la sainte Vierge. Une banderole déroulée devant le donateur porte ces mots en caractères romains : O MATER DEI, MEMENTO MEI. Un écusson suspendu à la hauteur de sa tête est *d'argent à sept fusées de sable.* Un autre écusson décore la gauche du vitrail; il est *d'or à la croix ancrée de gueules.* Au-dessous, un cartouche en verre blanc porte cette inscription :

M. D. XXII.

F. François.

» La date est en caractères romains, et la signature en caractères gothiques. A l'autre extrémité du vitrail, on lit sur un écusson en verre bleu : *Ma*

feit fere[1] *Marsat, chambrier de.....* » — (*Histoire de la peinture sur verre en Limousin.* Extrait du Bulletin de la Société Archéologique du Limousin.)

Un manuscrit de 1675, qui est de J.-B.-A. Chorllon, sieur de Cherdemont, président au présidial de Guéret, rapporte le miracle suivant, dont l'authenticité ne saurait être mise en doute :

« L'année 1662, une jeune fille de Felletin nommée Marie Beau, âgée de neuf ou dix ans, paralytique de naissance, qui n'avoit jamais marché, et demeuroit toujours assise, ainsi que tous les habitants de Felletin l'avoient vue et connue, ayant sollicité ses pere et mere de la conduire à La Borne, où il y a depuis long-temps une image et chapelle en l'honneur de la sainte Vierge Mere de Dieu, dans la confiance qu'elle avoit de trouver sa guérison, la mere de cette jeune personne la conduisit à La Borne, où, pendant la neuvaine qu'elles y firent, étant un jour dans la chapelle, et faisant leur priere, elle commença à crier, comme si on la tourmentoit beaucoup, et, se levant sans l'assistance de sa mere, elle cria qu'elle étoit guérie ; et, disant cela, elle marcha, et alla baiser le piller qui supporte l'image de la sainte Vierge : et cette fille marcha ensuite comme si jamais elle n'avoit été

(1) Lisez : Viarsat, chambrier de Chambon.

perclue. L'official et le juge du lieu ont fait procès-verbal de ce miracle, que Dieu a voulu faire par la miséricorde et intercession de sa sainte Mere, pour renouveler la dévotion des fideles à sa sainte image et chapelle, bâtie depuis long-temps, et honorée et fréquentée par toute la province. On ne peut douter de la vérité de ce miracle par l'attestation de toute la ville de Felletin, qui a vu et connu cette fille avant et depuis sa guérison. J'ai vu depuis cette fille, qui m'a conté sa guérison, et qui, mariée deux fois ensuite, a eu de nombreux enfants. »

Après un fait aussi merveilleux, il n'est pas étonnant que dix-sept paroisses des environs soient venues, chaque année, jusqu'à la fin du dernier siècle, implorer en procession Notre-Dame de La Borne.

Jusqu'à ce jour les murailles de l'édifice étaient restées en assez bon état de conservation, malgré l'humidité du lieu où il se trouve ; mais une restauration devenait urgente : il fallait au moins rejointoyer tous les murs, remplacer certaines pierres de taille, repiquer les autres, que le salpêtre ou la mousse couvraient, refaire un glacis près du ruisseau, poser de nouvelles dalles, réparer le vitrail, refaire trois autels, et procurer des ornements. Le zèle infa-

tigable de M. Dissandes de Bogenet, vicaire-général à Limoges, secondé par M. Labrune, curé d'Aubusson, et M. Reby-Lagrange, curé de Saint-Michel de Vaisse, y a pourvu. La ville d'Aubusson a fourni la majeure partie des aumônes. M. Narjoux, inspecteur des travaux diocésains, a dirigé les travaux.

Notre-Dame de Saint-Quentin.

L'église actuelle de Saint-Quentin, qui est dans le canton de Felletin (Creuse), date seulement du XVe siècle. La crypte existait-elle au XIe siècle, époque où, d'après la *Gallia christiana nova* (T. II, instr., col. 172), Jourdain de Larron, évêque de Limoges, donna, pendant le règne de Henri Ier, la quatrième partie du revenu de cette paroisse à sa cathédrale, dont le doyen nommait en effet le curé, d'après un statut du chapitre daté du 22 octobre 1482? Nous le pensons; car la voûte de cette chapelle souterraine est en plein cintre ainsi que les trois espèces de soupiraux qui lui jettent un peu de jour à travers un mur des plus épais, et sur lequel on a pu poser sans crainte la nouvelle construction.

L'image de la sainte Vierge porte sur le bras droit

l'Enfant-Dieu. Elle est placée, dans l'embrasure de la fenêtre du milieu, devant un autel qui se trouve perpendiculairement au-dessous de celui de la paroisse. Ses murs sont nus: ici rien ne peut distraire; et, si vous détourniez la tête, votre ferveur augmenterait, car vous penseriez à la mort. A votre gauche, vous pouvez distinguer un tombeau sans inscription et sans sculptures. Vraisemblablement là repose un des de Maumont, qui, en 1470, étaient seigneurs de Saint-Quentin en la Marche, ou bien c'est un des membres de la famille de Queylus, qui habita aussi ce manoir, naguère encore adossé contre la montagne, à peu près à un kilomètre sud de l'église, mais qu'on a démoli pierre à pierre depuis le commencement de ce siècle. Ainsi ce lieu éveille le souvenir des catacombes de Rome, où le respect et la confiance des premiers chrétiens envers la Mère de Dieu avaient déjà dessiné son image, et où l'on marchait à travers les tombeaux, à la lueur des lampes, pour s'agenouiller librement devant l'autel du Sauveur.

Le très-grand nombre des pèlerins qui viennent à Saint-Quentin descendent des cantons de La Courtine et de Gentioux; mais, dans toute la banlieue, si peu qu'on soit dans la peine, on s'écrie : *Bonne Vierge*

de Saint-Quentin, ne m'abandonnez pas! Nous-même nous avons vu, pendant notre enfance, la ville presque entière de Felletin venir, le 15 août, prier dans la chapelle souterraine avec un recueillement général, et sans s'effrayer de la difficulté des chemins tortueux et rocailleux ou pleins de boue. On portait les plus petits enfants; les autres suivaient, conduits par la main ou devisant entre eux. La famille réunie priait dans la chapelle, ou du moins dans l'église si l'on craignait la foule qui se heurte dans la crypte de Notre-Dame. Aujourd'hui le concours n'est pas moins nombreux ; mais, grâce à la route départementale qu'on vient d'ouvrir d'Eymoutiers à Felletin, les oisifs de cette dernière ville trouvent agréable de parcourir la vallée fraîche et pittoresque que la Saintquentine arrose ; en sorte que des préoccupations de plaisir ou de vanité changent le caractère de ce pèlerinage, que la piété seule inspirait autrefois.

L'Hôpital Fanfène ou Fontfaène.

En 1258, Fanfène était habité par des religieuses de l'ordre de Fontevrault, et dépendait du prieuré de Blessac près Aubusson. Evidemment le nom *d'Hôpital* fut donné à ce lieu parce qu'on y trans-

porta des malades en temps d'épidémie : peut-être fut-ce à la fin du XVIe siècle. Montaigne dit, dans son *Journal du voyage en Italie*, que Felletin, où il passa en 1581, *étoit encore demi-déserte pour la peste passée*. Aujourd'hui Fanfène est une simple chapelle rurale, située à quatre ou cinq kilomètres de Felletin, sur la route de Crocq, dans la paroisse de Saint-Frion. Quand on bâtit un monastère en ce lieu, si on eut l'intention de lui appliquer le mot *farfenum* (dans Festus, ce mot signifie un arbrisseau qui ne produit que des verges), ce fut assez bien trouvé, car les maigres prairies qui se voient au nord de la chapelle sont toutes boisées de saules, d'osiers et de vergnes. Fontfaëne pourrait venir aussi du latin *fons fagi* ou *faginæ*, fontaine ombragée par des hêtres. La fontaine à laquelle viennent boire les malades atteints de la fièvre est, en effet, ombragée par des hêtres, qui forment une allée devant la chapelle, et, au nord, vers les prairies. La chapelle est abritée, au midi, par un mamelon inculte, d'où l'on découvre un horizon immense, le mont d'Or, le Puy-de-Dôme et les montagnes qui avoisinent Guéret. Nous sommes sur un sommet aride et sauvage, et l'on sent la vérité de ces paroles : *L'âme s'élève au-dessus des*

bruyantes futilités du monde là où le corps est élevé au-dessus des bruits de la terre.

Comment ne pas se rappeler l'exil quand on est entré dans la chapelle par des sentiers couverts de ronces, en traversant de tristes bruyères, auxquelles la sueur de l'homme dispute quelque pauvre récolte de seigle ou de sarrasin?

Le 8 septembre, les pénitents blancs de Felletin se rendent en procession à Fanfène, et il s'y fait un grand concours, toujours édifiant par le recueillement des pèlerins. Chaque fois que moi-même, élève ou professeur au collége de Felletin, j'y suis venu, j'ai désiré plus fermement rester fidèle à l'Enfant-Dieu dont la Mère immaculée retenait les moindres paroles pour devenir plus sainte. Oui, nous tous qui aimons Marie, nous devons lui demander qu'elle nous unisse plus intimement à Celui qui est le salut du monde. Elle l'a reçu pour nous le donner : qu'elle le fasse passer de ses bras dans les nôtres; et, s'appuyant sur notre cœur, il le purifiera; il y augmentera ou il y ranimera cette sainte ardeur qui mérite le Ciel!

X.

ADDITIONS.

Dans notre chapitre II, nous avons oublié de noter :

Archiprêtré de Limoges. — Notre-Dame de La Règle, monastère de filles bâti par Louis le Débonnaire (817) : ce roi l'aurait seulement restauré, d'après une tradition locale qui en attribue la fondation à saint Martial lui-même au Ier siècle; *détruite pendant la révolution.*

Archiprêtré de Bellac. — Notre-Dame de Droux, monastère de l'ordre de Fontevrault, fondé en 1119, et nommé, dans la bulle du pape Calixte, Argentière; *détruite.*

Archiprêtré de Rochechouart. — Notre-Dame de Lorette, chapelle rurale dans la paroisse des Salles-Lavauguyon, près du château de Lavauguyon; *détruite.*

Archiprêtré de Saint-Yrieix. — Notre-Dame du

Rocher, chapelle rurale dans la paroisse de La Meize.

Archiprêtré de Guéret. — Notre-Dame des Places. (*Voyez la notice.*)

Dans notre chapitre III, nous avons oublié de noter :

1° Grandmont, monastère fondé au xe siècle par saint Etienne de Muret à Muret près Ambazac, résidence que les moines quittèrent peu après pour habiter Grandmont, situé sur la paroisse de Saint-Sylvestre, archiprêtré de Limoges. Toutes les dépendances de cette abbaye, qui est devenue chef d'ordre, et dont voici la liste, où l'on trouvera quelques noms déjà cités, étaient aussi sous le patronage de la sainte Vierge : Aubepierre, Badeix, Balazis, Boisvert, Bonneval de Montusclat, Bonneval de Serre, Bronzeau, Charnhac, Epaigne, Etricor, Jayac, La Drouille-Blanche, Le Chatenet, où étaient des religieuses, Le Cluseau, L'Escluse, Loubert ou Bonhomie, Malegorce, Muret, Plagne, Prourières, Puygibert, Rosset, Sermur, Tresen.

2° Plusieurs prieurés de l'ordre de Fontevrault. Robert d'Arbrisselles, ayant fondé à Fontevrault deux monastères distincts, l'un pour les hommes,

l'autre pour les femmes, avait voulu que les hommes fussent soumis aux femmes, pour offrir ainsi l'image sensible de la maternité de la sainte Vierge envers saint Jean, et aussi celle de la soumission volontaire du disciple bien aimé de Jésus envers l'auguste Marie. Or, comme la sainte Vierge devait être le modèle de ces religieuses, de même que saint Jean devait être celui des moines, toutes les chapelles de cet ordre étaient dédiées à la sainte Vierge, et avaient un oratoire en l'honneur de saint Jean. Il est donc encore nécessaire de nommer toutes les maisons de cet ordre situées dans le diocèse. Les voici, quoique déjà nous en ayons nommé quelques-unes : Droux, Puy-Saint-Jean ou Ajars, Pont-Chaulet; Blessac, qui au XIVe siècle eut seul neuf cents religieuses, et dont dépendaient Fougères, Vige, Le Trucq, cure dans le canton de La Courtine, Arfeulhe près Crocq; Fontfène près Felletin, Parsac, Villandri; Combas-Bournet, p. et c., dont dépendait Fougères; Vacqueure près Bellac, dépendant de Montazay, Banaccac de Villesalem, Saint-Avenes de Cubas, Boubon, p. et c.

3° Eymoutiers et Voulon (Hte-Vienne); *détruites*, — Nouzerolles, Pradeau, Soubrebost et Villard (Creuse).

En écrivant le chapitre IV, nous ne connaissions pas les faits suivants, que nous fournissent deux feuilles d'un manuscrit de Legros récemment retrouvées :

En 1255, à Saint-Pierre du Queyroix de Limoges, était la confrérie de Notre-Dame du Queyroix. (*Archives des vicairies de Saint-Martial*, liève générale, p. 255.) — La confrérie du Grand-Lampier de Notre-Dame des Arènes se tenait à Saint-Michel-des-Lions en 1377 et en 1387 (*ibid.*, p. 11 et 24). — La confrérie de Notre-Dame du Puy-d'Anici (*Aniciensis*) ou du Puy en Velay existait à Limoges en 1402 (*ibid.*, p. 46); elle existait à Saint-Pierre du Queyroix de Limoges en 1483 et et 1508 (*ibid.*, p. 37 et 294). — La confrérie de Notre-Dame appelée de Saint-Sauveur, à Saint-Martial, existait en 1421. (*Terrier des communalistes de Saint-Pierre du Queyroix*, 1540, fol. 7 recto.) — La confrérie de Notre-Dame de Pitié était établie dans la chapelle des Grands-Carmes, à Limoges, en 1480. (Legros, *Mémoires manuscrits sur les évêques de Limoges*, p. 469.) — La confrérie de la Conception Notre-Dame existait en 1503 et en 1508 dans la chapelle de La Courtine à Limoges. (*Terrier des communalistes de Saint-Pierre du Queyroix*, 1540,

fol. 177 verso.) — En 1533, la confrérie de Notre-Dame des *Talhadours* ou tailleurs existait dans la chapelle du monastère de La Règle à Limoges. (Legros, *Abbayes du Limousin*, p. 578.) — La confrérie de Notre-Dame de Bon-Conseil faisait ses offices, en 1438 et en 1540, à l'autel de Notre-Dame la Joyeuse, dans l'église de Saint-Pierre du Queyroix de Limoges, et sa fête était le 8 septembre. (*Terriers communalistes de Saint-Pierre du Queyroix*, 1540, fol. 29 recto et fol. 361 recto.)

Depuis que le chapitre VII est imprimé, nous sommes allé voir les vitraux de M. le curé de Solignac. Il en possède *trois*, hauts de 63 centimètres, et sur lesquels la sainte Vierge est représentée : 1° le Couronnement de la sainte Vierge; 2° celui que M. Texier appelle l'Education de la sainte Vierge, évidemment symbolique : on y voit Marie enfant, agenouillée, les mains ouvertes et jointes sur la poitrine, comme pour demander, d'après la recommandation de sainte Anne, debout près d'elle, la venue du Messie, qu'elle adore en esprit, puisque Notre-Seigneur est devant elle ressuscité, gardant les marques des cinq plaies, et tenant une croix triomphale ; 3° l'Ascension, où la

Mère du Sauveur, mêlée aux disciples, paraît au premier rang, les yeux fixés sur son Fils, et tenant un livre fermé dans la main droite.

XI.

PRIÈRE A LA SAINTE VIERGE (1).

Regina celi alma,
Tocius orbis Domina,
Virgo humilis et pia,
Esto michi propicia.

Tuum immortalem sponsum,
Spiritu Sancto conceptum,
Genuisti Jesum Christum,
Cujus sanctissima membra
Aluisti, ô Domina,
Tua carne mundissima.

O! quam es admirabilis,
Pulcra es, laudabilis,
Que portasti in uterum
Regem celi et Dominum!

(1) Extrait des archives de la préfecture, registre manuscrit des Statuts de la confrérie des *Pauvres à vêtir et des chaises* (de la *cofreria deus paubres vistir et de la chieyras*), rédigés en 1395. — Cette prière se trouve écrite sans ordre entre une prière adressée à N.-S. Jésus-Christ et une autre adressée à l'ange gardien. Toutes les trois précèdent les statuts.

Tu es enim Virgo tota,
Et post Filium intacta.
Multis plagis sauciatus,
Ad te fugio, Domina,
Quia tu es medicina
Que cuncta sanas vulnera.

Conceptus sum in delictis,
Et nutritus in peccatis,
Omnibusque reus membris,
Et imundus multis modis,
In vinclis orrende mortis,
Absolve me, impecatrix.

Extremum diem metuo,
Et in imum expavesco;
Suspiro corde intimo,
Quia morti adproprio
Quam fugere non valeo.

Infelix, quid sum dicturus,
In extrema mortis hora,
Quando erunt manifesta
Mei cordis abscondita?
Tunc loquentur piacula
Que modo sunt quasi muta.

Heu michi miserimo!
Quo fugio tanta mala?
Recessit delectacio,
Et remansit contricio.

Sed tu, Virgo gloriosa,
Que, post Christum, es spes sola
Et consolacio maxima,
Aufer a me piacula;

Etenim, morti subdita,
Tua sancta clemencia,
Tuum exora Filium
Ut renovet corpus meum;
Purificet et cor meum,
Tantis plagis vulneratum.

Amen !

—

Traduction.

Reine du Ciel, bienfaisante Souveraine de l'univers, Vierge humble et pieuse, soyez-moi propice.

Vous avez miraculeusement conçu de l'Esprit-Saint, et vous avez enfanté votre immortel époux Jésus-Christ, dont vos mamelles virginales ont nourri le corps adorable, ô ma Souveraine.

Oh ! que vous êtes admirable et belle, et digne de toutes louanges, vous qui avez eu l'honneur de porter dans vos chastes flancs le Roi du Ciel votre Dieu !

Oui, vous êtes complètement pure et vierge encore après avoir enfanté Jésus. Aussi, ma Souveraine, je me

réfugie près de vous, moi couvert de tant de plaies hideuses : n'avez-vous pas le privilége de guérir toutes les blessures?

Je fus conçu dans l'iniquité et nourri dans le péché; tous mes organes ont été des instruments d'offense; je me suis même souillé de mille manières, et tout cela mérite l'inévitable châtiment qu'apporte la mort, dont j'ai horreur. O vous qui n'avez pas péché, obtenez mon pardon!

La pensée du dernier jour m'épouvante. Mes entrailles frémissent douloureusement, et mon âme gémit, parce que la mort approche, et que je ne puis la fuir.

Malheureux que je suis! qu'aurai-je donc à dire à cette dernière heure? Alors les plus secrets replis de mon cœur seront à nu; alors tant de fautes que j'oublie moi-même parleront pour m'accuser.

Hélas! infortuné, quel lieu pourrait me soustraire aux terribles châtiments de Dieu? Les vains plaisirs du monde se seront évanouis comme des ombres : il n'en restera que le repentir.

Vous du moins, Vierge glorieuse, vous qui, après le sauveur Jésus-Christ, êtes notre seule espérance et notre ferme consolation, purifiez-moi, et ne me laissez pas en proie à la corruption du tombeau; je vous en conjure par votre clémence ineffable. Suppliez votre Fils de ressusciter mon corps, et qu'il daigne aussi purifier ma pauvre âme, que tant de tristes blessures rendraient hideuse à ses yeux.

Ainsi soit-il!

ERRATA.

Page 3, *au lieu de* « Mgr Berthaud », *lisez* « Mgr Berteaud ».

Page 16, *au lieu de* « 1659 », relativement au grand séminaire, *lisez* « le 19 mars 1662 ».

Page 27, pour la collégiale de La Chapelle Taillefer, *ajoutez* « *détruite* ».

Page 29, pour la chapelle de l'Arrial ou du Larrier, *effacez* le mot « *détruite* », et *ajoutez* « ancienne église paroissiale du XIIe siècle, restaurée au XVe ».

Page 88, ligne 14, *effacez* le mot « *Louis* », qui précède celui de « *Pénicaud* ». Le monogramme que nous avons traduit par ces deux noms, se trouvant employé par tous les émailleurs de la famille Pénicaud, ne doit signifier que *Pénicaud Limousin*, comme le fait observer M. Texier dans son *Dictionnaire d'orfèvrerie*.

Page 159, à la dernière ligne, *au lieu de* « 1311 », *lisez* « 22 mars 1312 ».

23 JY 6

TABLE DES MATIÈRES.

Page

Dédicace..... V

Préface..... VII

I. — Liste des ouvrages écrits sur la sainte Vierge par des auteurs appartenant au diocèse de Limoges..... 1

II. — Liste des églises et des chapelles qui sont sous le vocable de la sainte Vierge..... 5

III. — Eglises et chapelles placées sous le patronage de la sainte Vierge..... 16

IV. — Liste des confréries de la Sainte-Vierge..... 33

Confrérie de Notre-Dame de Saint-Sauveur à Saint-Martial de Limoges, — du Rosaire, — du Scapulaire gris ou de Notre-Dame du Mont-Carmel, — du Scapulaire bleu, — de Notre-Dame des Agonisants; — la Congrégation de Notre-Dame; — Confrérie de Notre-Dame du Puy, — de Notre-Dame de Lorette, — de Notre-Dame de Pitié, — des Pénitents-Blancs de l'immaculée Conception de la sainte Vierge, — de la Nativité de Notre-Dame, — de

Notre-Dame de l'Assomption, — de Notre-Dame Auxiliatrice, — de Notre-Dame du Peyteu, — de Notre-Dame de Grâce; — Association des Enfants de Marie; — Archiconfrérie du saint et immaculé Cœur de Marie; — Société des jeunes Economes de Marie; — Servantes de Marie; — Confrérie de Marie immaculée; — Marie immaculée au temple.

V. — Mois de Marie..... 75

VI. — Dévotions spéciales..... 80

VII. — Objets d'art relatifs au culte de la sainte Vierge..... 85

Emaillure. — Peinture sur verre. — Porcelaine. — Sculpture. — Tableaux. — Fresques. — Architecture.

VIII. — Actes de dévoûment envers les statues de la sainte Vierge. — Profanations punies..... 112

IX. — Lieux de pèlerinage consacrés à la sainte Vierge..... 118

Notre-Dame d'Arliquet; — Notre-Dame du Pont à Saint-Junien; — Notre-Dame de Sauvagnac; — Notre-Dame de Lorette; — Notre-Dame de Châteauponsat; — Notre-Dame du Puy; — Notre-Dame des Places; — Notre-Dame de La Borne; — Notre-Dame de Saint-Quentin; — L'Hôpital Fanfène ou Fontfaëne.

X. — Additions..... 180

XI. — Prière à la sainte Vierge..... 186

Errata..... 190

23 JY 69

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

PARAISSANT PAR LIVRAISON

NOBILIAIRE

DU DIOCÈSE ET DE LA GÉNÉRALITÉ DE LIMOGES

PAR L'ABBÉ JOSEPH NADAUD

SUITE SOUS LE PATRONAGE

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DU LIMOUSIN

Plusieurs volumes gr. in-8. — La lettre A est terminée

ÉTUDES HISTORIQUES

SUR LES MONASTÈRES DU LIMOUSIN

Un fort volume gr. in-8

Beaulieu et Saint-Martial sont en vente

1985
CHIVERS

Digitized by Google

Digitized by Google